



**INFORMATION
SUR LA
RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE
DE L'ENTREPRISE
2018**



VICAT



Extraction de granulats à Saint-Jean-le-Vieux dans l'Ain, France



Information sur la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise 2018

1.	MESSAGE DU PRÉSIDENT	4
2.	PRÉSENTATION DU GROUPE	7
3.	DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2018	31
4.	TABLE DE CONCORDANCE DES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	64
	GLOSSAIRE	66

MESSAGE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL



*Il n'y a, tout simplement,
pas d'alternative
au ciment pour répondre
aux besoins de matériaux
de construction
des années à venir.*

Guy Sidos



Inventé il y a 200 ans par Louis Vicat, le ciment est-il encore un matériau d'avenir ?

Il n'y a tout simplement pas d'alternative au ciment pour répondre aux besoins de matériaux de construction des années à venir. À l'échelle de la croissance démographique, produit localement, le ciment est le seul matériau accessible en quantité et en coût.

Ce matériau, qui a rendu accessible au plus grand nombre un habitat de qualité et apporté protection et confort à ses utilisateurs depuis deux siècles, évolue dans sa fabrication et dans ses usages. Ceux-ci s'inscrivent dans les politiques de développement durable et d'économie circulaire.

Seul groupe cimentier français, quels sont les atouts de l'identité familiale du Groupe ? Comment expliquez-vous sa longévité ?

Sept générations d'entrepreneurs familiaux se sont succédées depuis l'invention du ciment artificiel en 1817 pour développer le groupe Vicat dans un processus de consolidation, d'intégration verticale puis de développement international.

Chaque génération a su adapter l'entreprise aux contingences de son époque et la développer avec passion pour la transmettre à la génération suivante dans le respect du travail bien fait grâce aux collaborateurs du Groupe, eux-mêmes passionnés, et sans lesquels cette croissance n'aurait pas été possible.

Dans un environnement mondial où les cycles économiques peuvent être décalés d'un pays à l'autre, la diversification géographique apporte de la résilience à notre modèle.

Le Groupe est désormais présent dans 12 pays, comment décrivez-vous vos priorités en matière de développement international ?

Le Groupe a débuté son internationalisation il y a 45 ans en s'installant aux Etats-Unis. Présent dans cinq zones géographiques (l'Europe, les Amériques, l'Afrique de l'Ouest, la Méditerranée et l'Asie), l'entreprise poursuit son développement dans les pays émergents, là où la demande en matériaux de construction sera la plus forte dans les années à venir.



Le développement durable est une démarche volontariste intégrée dans la stratégie globale du groupe Vicat.

Dans certains pays, le groupe Vicat s'est développé dans des activités complémentaires à ses trois métiers principaux (Ciment, Béton & Granulats). Cela lui permet de bénéficier de synergies, d'optimiser les coûts de production et d'améliorer le service clients : chimie du bâtiment, préfabrication de produits en béton, transport de matériaux sont des activités complémentaires qui apportent de la valeur ajoutée à nos produits et représentaient 15 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2018.

Quel regard portez-vous sur les performances du Groupe en 2018 ?

L'année écoulée marque la reprise de notre croissance externe avec l'acquisition du cimentier brésilien Ciplan. Cette opération de croissance externe est notre première implantation en Amérique du Sud, continent à fort potentiel.

Nous poursuivons ainsi notre stratégie de développement équilibrée qui permet de traverser les turbulences économiques de notre monde instable, grâce à une répartition géographique des risques. La stabilité du Groupe à long terme s'en trouve ainsi confortée.

Les résultats 2018 du Groupe Vicat sont stables, en dépit de fortes volatilités sur les monnaies, conséquences de tensions géopolitiques.

Par exemple, cet été, la formidable dynamique du premier semestre en Turquie a été stoppée par la dépréciation brutale de la livre turque au mois d'août.

Globalement, les résultats de l'année sont satisfaisants mais contrastés en fonction des pays, avec notamment une progression en France, aux États-Unis et au Kazakhstan.

Comment décriez-vous l'enjeu du développement durable pour le Groupe ?

Le développement durable est une démarche volontariste intégrée dans la stratégie globale du groupe Vicat. Les actions menées pour réduire la ponction sur les ressources naturelles, pour encourager le recyclage des matériaux de construction ou pour valoriser énergétiquement les déchets s'inscrivent dans cette logique.

Nos cimenteries sont les maillons de chaînes courtes d'économie circulaire. Plus de 20 % du ciment sortant de nos usines provient de la transformation de produits autrefois stockés dans des décharges. Ces derniers sont désormais valorisés pour l'énergie qu'ils apportent, en remplacement de combustibles fossiles, ou pour la matière première qu'ils représentent.

Nous avons d'ailleurs lancé l'offre « Vicat Circulère » en France pour généraliser ce savoir-faire. La juste utilisation des matières premières et la valorisation des déchets s'industrialisent davantage avec cette démarche volontaire, responsable et rentable.

Parallèlement le Groupe s'est mobilisé pour promouvoir la biodiversité et la sauvegarde des écosystèmes sur les territoires où il est implanté. Nous avons acquis une expertise dans le réaménagement de nos carrières en cours d'exploitation et après leur fermeture.

Tout cela est rendu possible par l'attention portée aux relations avec les parties prenantes, qu'elles soient externes ou internes. Nous sommes convaincus que cette approche industrielle environnementale sera plébiscitée par nos clients.

Dans la lignée de Louis Vicat, l'innovation est l'une des clés de réussite de Vicat. Quelles sont les priorités de votre stratégie d'innovation ?

Notre R&D est axée sur la performance des matériaux, l'environnement, la facilité d'utilisation des produits et l'économie des ressources.

Le groupe Vicat travaille sur l'ensemble du système constructif, y compris sur les questions de mobilité urbaine durable (ville laboratoire « Transpolis »), de biodiversité (projet « Odysée »), de connectivité, d'impression 3D, de fonctionnalisation solaire des bétons, de solutions de réparation rapides des voiries ou d'isolation des bâtiments.

La finalité de l'innovation dans la construction consiste à repenser l'habitat et la ville, à inventer de nouveaux modèles accessibles de cohabitation et de mobilité respectueux de l'environnement et de la biodiversité.



La cimenterie de Ciplan, près de Brasília, au Brésil

PRÉSENTATION DU GROUPE

1

1.1. Profil	8	1.5. Description des métiers	16
1.2. Chiffres clés	10	1.5.1. Le Ciment	17
1.3. Histoire	12	1.5.2. Le Béton prêt à l'emploi (BPE)	22
1.4. Atouts et stratégie	14	1.5.3. Les Granulats	24
1.4.1. Les atouts du Groupe	14	1.5.4. Les Autres Produits et Services	25
1.4.2. La stratégie de développement par métier	14	1.5.5. Implantations et outils industriels	26
1.4.3. La stratégie de développement géographique	15	1.6. Recherche et développement	28
		1.6.1. Les procédés	28
		1.6.2. Les produits bas carbone	28
		1.6.3. Les solutions constructives	28
		1.6.4. La politique de partenariats	29

1.1. Profil

Le groupe Vicat dispose d'un véritable savoir-faire dans les métiers du Ciment, du Béton prêt à l'emploi et des Granulats, qui trouve son origine dans l'invention du ciment artificiel par Louis Vicat en 1817. Cette tradition d'innovation et d'excellence technique se perpétue depuis deux siècles au travers de recherches, de découvertes et de participations à d'innombrables constructions et ouvrages d'art.

Le Ciment constitue le « cœur de métier » du groupe Vicat : en 1817, Louis Vicat inventait le ciment artificiel et, en 1853, son fils Joseph Vicat construisait la première cimenterie du Groupe. Cette activité représente 49 % de son chiffre d'affaires consolidé en 2018.

Son expertise industrielle et commerciale et la pérennité de son modèle stratégique, assurée par un actionnariat et une direction familiale présents dans la Société depuis sa fondation, lui permettent de s'affirmer comme un leader régional dans les 11 pays où il est présent, répartis entre l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Asie, l'Afrique et le Moyen-Orient. Début 2019 le Groupe met le pied sur un nouveau continent avec l'acquisition du cimentier Ciplan au Brésil.

Le développement international initié en 1974 avec l'acquisition d'une cimenterie aux États-Unis s'est poursuivi depuis à un rythme rendu possible par une capacité d'autofinancement solide et un endettement

maîtrisé. Le Groupe a doublé ses capacités de production ciment entre 2006 et 2012 avec un développement particulièrement orienté vers les pays émergents. La part du chiffre d'affaires consolidé réalisé hors de France a fortement augmenté passant de 43 % en 2000 à 63 % en 2018 dont 32 % dans les pays émergents.

Chaque fois que la situation du marché le justifie, le Groupe développe une stratégie d'intégration verticale dans le Béton prêt à l'emploi et les Granulats ; cette activité représente 38 % du chiffre d'affaires consolidé en 2018.

Le Groupe bénéficie, par ailleurs, de synergies avec des activités complémentaires (préfabrication de produits en béton, chimie du bâtiment, transport, activité papier et sacherie), exploitées sur certains marchés, pour conforter son offre et renforcer son positionnement régional.

2 582 M€
de chiffre d'affaires

8 684
collaborateurs

3 activités
Ciment, Béton & Granulats,
Autres Produits & Services



Vicat est présent en Amérique du Sud dans les activités Ciment, Béton & Granulats avec la prise de participation majoritaire dans Ciplan au Brésil concrétisée début 2019.

12 pays
d'implantation
en 2019 avec
le Brésil

22,8
millions
de tonnes
de **ciment**

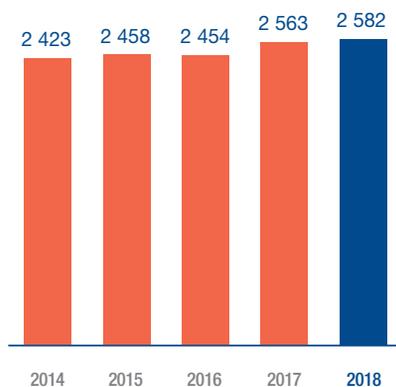
9,0
millions de m³
de **béton**

22,7
millions de tonnes
de **granulats**

1.2. Chiffres clés

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

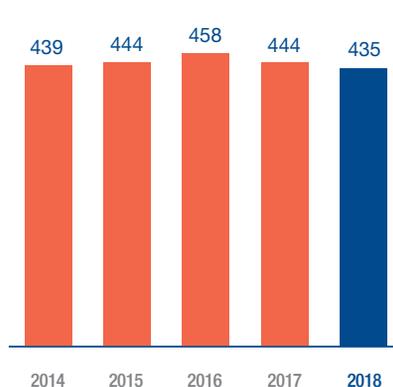
[en millions d'euros]



Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2018 s'établit à 2 582 millions d'euros, en progression de + 0,7 % et de + 5,9 % à périmètre et taux de change constants, par rapport à celui de 2017.

EBITDA ^(*)(1)

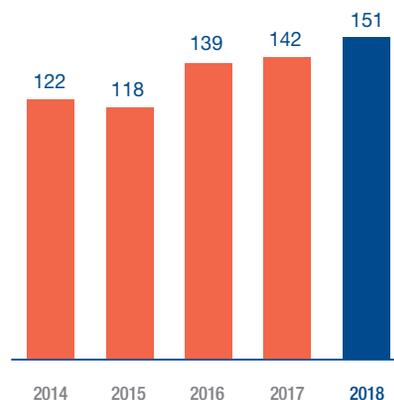
[en millions d'euros]



L'EBITDA consolidé du Groupe, à 435 millions d'euros, est en baisse de - 2,2 % par rapport à l'exercice 2017 mais en hausse de + 2,7 % à périmètre et taux de change constants.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE ^(*)

[en millions d'euros]



Le résultat net part du Groupe consolidé s'établit à 151 millions d'euros, en hausse de + 12 %, par rapport au résultat de 2017, à périmètre et taux de change constants.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ^(*)

[en millions d'euros]



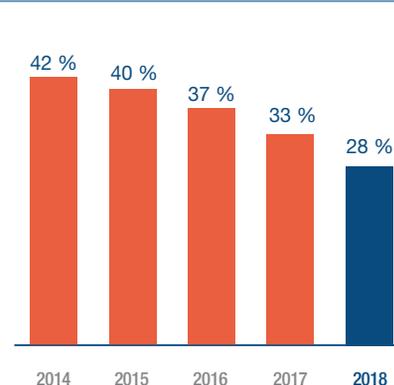
La capacité d'autofinancement s'établit à 338 millions d'euros et a permis de dégager un *cash flow* libre de 167 millions d'euros en 2018.

INVESTISSEMENTS TOTAUX ^(*)

[en millions d'euros]



Les investissements 2018 se sont élevés à 240 millions d'euros, dans la tendance de ces quatre dernières années, conformément à la stratégie du Groupe.

ENDETTEMENT NET /
CAPITAUX PROPRES [en %]

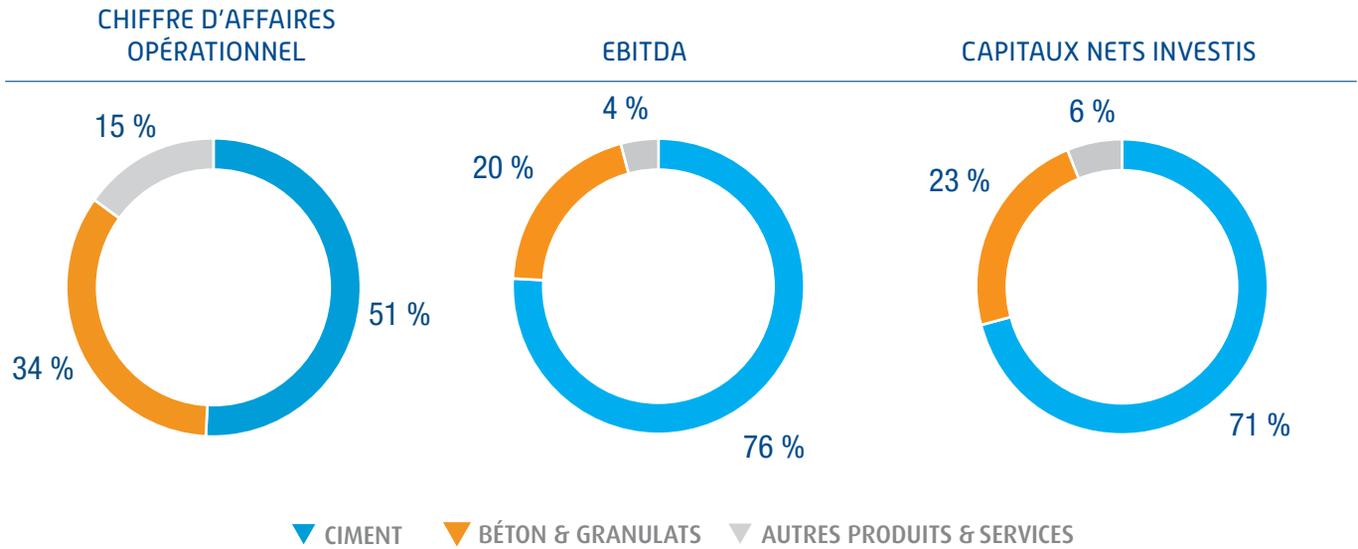
Le *gearing* ⁽²⁾ s'établit à 27,8 % des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2018, contre 32,7 % au 31 décembre 2017.

* Les chiffres des années 2014 et 2015 ont été retraités en conformité avec la nouvelle norme comptable appliquée pour la comptabilisation des droits d'émission de gaz à effet de serre. La nature de ces retraitements est présentée dans la note 1.7 des états financiers consolidés.

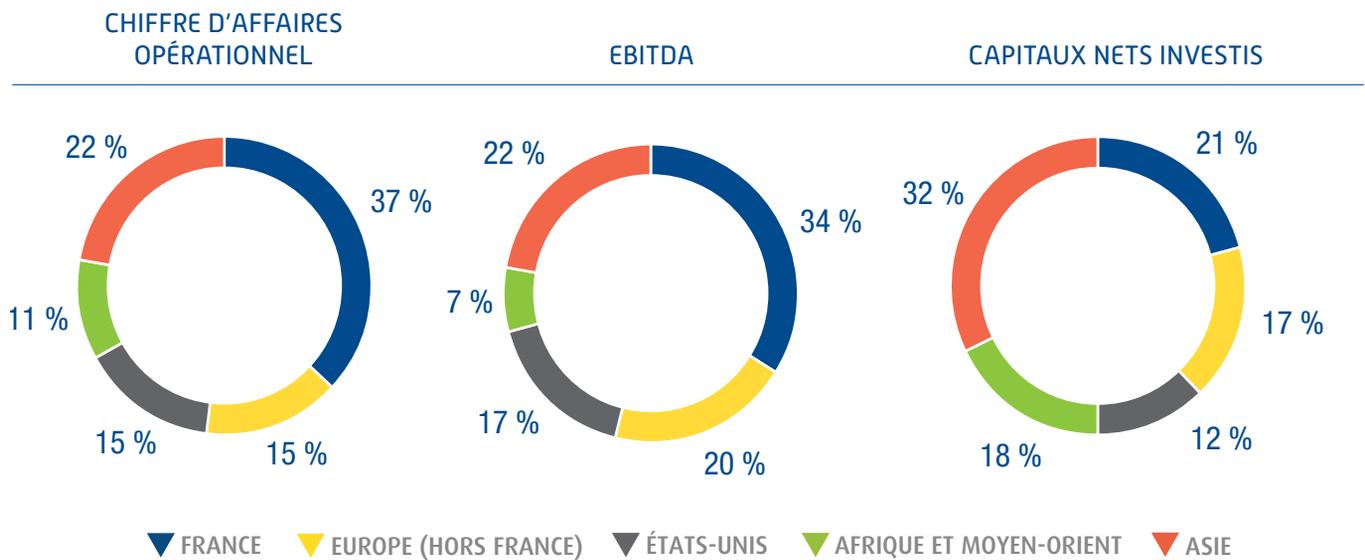
(1) EBITDA (Earning Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization) : il se calcule en sommant l'Excédent Brut d'exploitation et les autres produits et charges ordinaires.

(2) Le *gearing* est un ratio relatif à la structure financière correspondant à l'endettement net/capitaux propres consolidés.

PAR ACTIVITÉ (2018)



PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (2018)



1.3. Histoire

1817

Louis Vicat inventeur du ciment artificiel

Louis Vicat, ingénieur de Polytechnique et des Ponts et Chaussées, invente en 1817 le ciment artificiel. Le 16 février 1818, cette invention est reconnue par l'Académie des Sciences. Les signataires du rapport sont Messieurs de Prony, Gay-Lussac et Girard, éminents savants de l'époque.

1853

Construction de l'usine de Genevrey, première cimenterie du Groupe

Près de Grenoble, le jeune ingénieur Joseph Vicat entreprend de cuire dans des fours les calcaires argileux qu'il a analysés et qui lui paraissent aptes à la fabrication des ciments artificiels. Les résultats sont satisfaisants. Polytechnicien, comme son père, Joseph Vicat, âgé de 32 ans va lancer la construction d'une usine au Genevrey-de-Vif en Isère.

1875

Construction de l'usine de La Pérelle pour la fabrication du ciment prompt

Après de patientes et minutieuses recherches qui lui permettent de découvrir un banc de « pierre à prompt » dans le massif de la Chartreuse, Joseph Vicat construit une usine à La Pérelle, destinée à la fabrication du ciment naturel prompt.

1922-1929

Construction des usines de Montalieu et de La Grave-de-Peille

Joseph Merceron-Vicat entreprend la construction de l'usine de Montalieu en 1922 et de l'usine de La Grave-de-Peille en 1929. Montalieu va connaître une augmentation continue de ses capacités de production jusqu'à devenir la principale unité du Groupe en Europe. Aujourd'hui, Montalieu fait partie des grandes usines européennes et demeure un des fleurons du Groupe.

1960-1974

Développement de l'activité Ciment en France

André Merceron-Vicat entreprend à la fin des années 1960 et pendant les années 1970 un développement considérable de la Société.

- 1968 Construction de l'usine de Créchy (Allier) ;
- 1969 Acquisition de la cimenterie de Xeuilley (Meurthe-et-Moselle) ;
- 1970 Acquisition des Ciments de Voreppe et Bouvesse (Isère) ;
- 1970 Acquisition des Ciments de la Porte de France (Saint-Égrève en Isère) ;
- 1972 Acquisition des Ciments de Pont-à-Vendin (Pas-de-Calais) ;
- 1974 Acquisition des Ciments Chiron (Chambéry en Savoie).

La société Vicat devient ainsi le 3^e producteur de ciment en France.

1974

Début de l'internationalisation : le Groupe s'ouvre vers les États-Unis

La Société se tourne ensuite vers l'étranger et acquiert la cimenterie de Ragland en Alabama en 1974.

1984

Jacques Merceron-Vicat est nommé Président Directeur Général du Groupe

1980-1990

Intégration verticale en France avec le développement des activités Béton & Granulats

En France, le développement se poursuit avec l'acquisition du groupe SATM (Transport, Béton & Granulats) et de nombreuses sociétés de béton et granulats pour constituer progressivement un réseau de centrales à béton et de carrières dans les régions Île-de-France, Centre, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

1987

Acquisition de l'usine de Lebec (Californie, États-Unis)

À proximité de Los Angeles, cette usine a une capacité de production de 1,3 million de tonnes de ciment.

1991-1994

Acquisitions de Konya Cimento et de Bastas Baskent Cimento en Turquie

Par l'acquisition de la cimenterie de Konya à 230 km au sud d'Ankara, 1991 marque l'implantation du Groupe en Turquie, pays au fort potentiel de développement. Elle sera suivie d'une autre acquisition en 1994, celle de la société Bastas Baskent Cimento, située près d'Ankara.

Les capacités de production des sociétés de Konya Cimento et de Bastas Baskent Cimento sont aujourd'hui de 4,8 millions de tonnes de ciment et le Groupe a complété ces dispositifs par des activités dans le Béton prêt à l'emploi et les Granulats.

1999

Acquisition de Sococim Industries au Sénégal

Le Groupe intègre Sococim Industries, société située à Rufisque près de Dakar, s'ouvrant ainsi à un nouveau continent en plein développement. Cette société dispose aujourd'hui d'une capacité de production de 3,5 millions de tonnes de ciment.

2001

Acquisition de Vigier en Suisse

Proche des installations en Rhône-Alpes et en Lorraine, le groupe suisse Vigier rejoint le Groupe en 2001. Les différentes activités de Vigier – ciment, béton, granulats, préfabrication – permettent de prolonger en Suisse celles du groupe Vicat.

2003

Acquisition de Cementi Centro Sud en Italie

Début 2003, le Groupe acquiert un centre de broyage et deux terminaux maritimes en Italie.

2004

Implantation au Mali

Construction d'une station de distribution de ciment à Bamako.

2003

Acquisition de Sinaï Cement Company en Égypte

Le groupe Vicat acquiert une part du capital de Sinaï Cement Company dans le cadre d'un partenariat majoritaire dans lequel le Groupe est majoritaire. La cimenterie d'El Arish dans le Sinaï dispose aujourd'hui d'une capacité de production de 3,6 millions de tonnes de ciment.

2006

Lancement du plan d'investissement industriel « Performance 2010 »

Cet important programme d'investissements industriels a permis de doubler la capacité de production de ciment entre 2006 et 2012 et de baisser les coûts, notamment énergétiques avec en particulier l'augmentation significative de la part des combustibles de substitution.

2007

Création d'une cimenterie au Kazakhstan

Lancée en 2007, la construction de la cimenterie Jambyl Cement située à Mynaral s'achève en 2010 et permet ainsi de répondre aux besoins du marché kazakh en pleine croissance. L'usine monte en puissance au cours des années suivantes pour atteindre sa capacité de production de plus de 1,4 million de tonnes de ciment.

2008

Implantations en Inde et en Mauritanie

Création d'une joint-venture entre Vicat et le cimentier indien Sagar Cements. La nouvelle société prévoit la construction d'une usine *greenfield* d'une capacité nominale de 2,8 millions de tonnes située à Chatrasala, dans l'État du Karnataka.

Prise de participation majoritaire dans une station de broyage de ciment d'une capacité de 0,5 million de tonnes située à Nouakchott en Mauritanie.

2010

Nouvelle acquisition en Inde

Le Groupe réalise une nouvelle acquisition majeure avec une prise de participation majoritaire dans la société Bharathi Cement implantée dans le sud de l'Inde, dans l'état de l'Andhra Pradesh. Cette société dispose d'une cimenterie dont la capacité a été portée à 5 millions de tonnes.

2013

Achèvement du plan de doublement des capacités du Groupe

Entre 2006 et 2012, le groupe Vicat a doublé ses capacités de production de ciment par la création de nouveaux sites, dits *greenfields*, l'augmentation de capacités des usines existantes, et par des opérations de croissance externe. L'année 2013 marque l'achèvement de cette période et la montée en puissance des nouveaux outils.

2014

Guy Sidos est nommé Président Directeur Général du Groupe

2014

Renforcement en Inde

Rachat de la participation détenue par Sagar Cements dans la société Vicat Sagar Cement. À l'issue de cette opération, Vicat détient 100 % du capital de cette société qui a été rebaptisée Kalburgi Cement début 2015.

2017

Célébration du bicentenaire de l'invention du ciment artificiel et création de la Fondation Louis Vicat

2018

Signature d'un accord pour l'acquisition d'une participation majoritaire de la société Ciplan au Brésil

Ciplan (Cimento do Planalto) exploite une cimenterie à proximité de Brasilia d'une capacité de production annuelle de 3,2 millions de tonnes, 9 centrales à béton et 2 carrières de granulats.

2019

Le 21 janvier 2019, finalisation de la prise de participation de Ciplan au Brésil à hauteur de 64,74 % du capital

Le groupe Vicat prend pied en Amérique du Sud et opère désormais dans 12 pays.

1.4. Atouts et stratégie

Le Groupe se concentre de façon prioritaire sur son métier d'expertise historique, le Ciment, puis se développe par intégration verticale sur les marchés du Béton prêt à l'emploi et des Granulats afin de sécuriser son accès aux marchés de consommation du ciment. Il bénéficie, par ailleurs, de synergies avec des activités complémentaires, exploitées sur certains marchés, pour conforter son offre et renforcer son positionnement régional (par exemple le métier de la préfabrication en Suisse ou du Transport en France).

Le Groupe privilégie un développement maîtrisé dans ses différents métiers, associant de manière équilibrée une croissance interne dynamique, soutenue par l'investissement industriel pour répondre aux besoins des marchés, et une politique de croissance externe sélective pour aborder de nouveaux marchés présentant un potentiel de croissance attractif ou accélérer son intégration verticale.

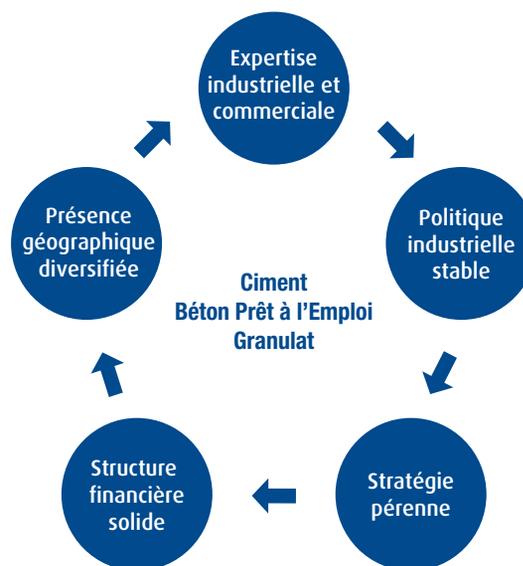
1.4.1. Les atouts du Groupe

Le Groupe a développé au fil des années une expertise reconnue dans ses principaux métiers, avec une approche multilocale ayant conduit à construire des positions régionales fortes et à répartir ses activités de manière équilibrée.

Les principaux atouts du Groupe peuvent être résumés de la manière suivante :

- expertise industrielle et commerciale dans les métiers cœur du Groupe ;
- stratégie pérenne, assurée par un actionariat et un management familial présent depuis plus 160 ans à la tête de la Société et disposant d'une expérience approfondie des métiers ;
- présence géographique diversifiée avec des positions régionales fortes ;
- politique industrielle stable privilégiant la maîtrise foncière à long terme des réserves géologiques, ainsi que le maintien d'un dispositif industriel moderne et performant ;
- structure financière solide et niveau de rentabilité permettant au Groupe de financer ses projets de croissance par ses ressources propres, comme cela a été fait dans le passé, favorable à la création de valeur pour l'actionnaire.

Ces atouts permettent au Groupe de répondre de façon très compétitive à une pression concurrentielle forte sur certains de ses marchés et de se positionner efficacement sur les marchés en croissance soutenue, par une augmentation rapide de ses capacités industrielles de production ou par des opérations de croissance externe. L'entreprise concilie des niveaux de marges opérationnelles élevés et la gestion active des aspects environnementaux.



1.4.2. La stratégie de développement par métier

1.4.2.1. Le Ciment

Le Ciment est le métier principal du Groupe, sur lequel il fonde son développement et sa rentabilité. Le développement de cette activité s'appuie sur trois axes :

- une croissance interne dynamique ;
- une croissance externe ciblée sur des marchés à fort potentiel de développement ;
- et sur la construction de *greenfields*.

L'outil industriel du Groupe est décrit à la section 1.5 du présent document.

(a) Croissance interne soutenue par l'investissement industriel

Sur les marchés où il est présent, le Groupe maintient un effort constant d'investissement industriel visant :

- d'une part, à moderniser son outil de production pour améliorer l'efficacité et la performance économique de ses usines et avoir ainsi la capacité industrielle pour répondre à une situation de concurrence intense ;
- d'autre part, à augmenter ses capacités de production pour accompagner le développement de ses marchés et conforter ou accroître ses positions de leader régional.

Le Groupe entend tirer parti de ses fortes positions de marché, de la qualité de son outil industriel et d'un strict contrôle des coûts afin de maximiser sa génération de *cash flows* et réduire son niveau d'endettement pour permettre de nouvelles opérations de croissance.

La volonté du Groupe est, en outre, d'inscrire le développement industriel de ses activités en général, et de son activité Ciment en particulier, dans une dynamique de gestion active des aspects environnementaux.

(b) Croissance externe

ACQUISITIONS CIBLÉES SUR DE NOUVEAUX MARCHÉS À FORT POTENTIEL

La stratégie du Groupe est de pénétrer de nouveaux marchés par le métier du Ciment et ce, de manière très sélective. Dans sa démarche de croissance externe, le Groupe vise ainsi à satisfaire l'ensemble des critères suivants :

- une localisation à proximité d'un marché important et disposant d'un potentiel de croissance attractif ;
- une maîtrise foncière des réserves géologiques à long terme (objectif de 100 ans pour le ciment) et une sécurisation des autorisations d'exploitation ;
- une contribution nette du projet aux résultats du Groupe à court terme.

L'historique de croissance du Groupe au cours des 40 dernières années illustre la réussite de cette politique. C'est sur ces critères que le projet d'acquisition au Brésil est intervenu en 2018 pour une concrétisation en 2019.

CONSTRUCTION DE GREENFIELDS

Le Groupe peut par ailleurs saisir des opportunités d'entrée sur de nouveaux marchés en développement, par la construction d'usines nouvelles dites *greenfields*. De tels projets sont examinés de manière très sélective dans le respect des critères de croissance externe du Groupe énoncés précédemment.

À ce titre, le Groupe a mis en service en avril 2011 l'usine de Jambyl Cement sur le site de Mynaral au Kazakhstan et l'usine de Kalburgi en Inde dans l'État du Karnataka en fin d'année 2012.

1.4.2.2. Le béton prêt à l'emploi (BPE)

Le Groupe se développe dans le métier du BPE pour renforcer son fonds de commerce cimentier. Ce développement s'opère en fonction de la maturité des marchés et de leur intégration dans cette filière de production industrielle du béton.

L'objectif est de constituer un maillage autour des cimenteries et à proximité des marchés de consommation, soit par la création d'installations industrielles, soit par l'acquisition de certains acteurs de ce marché.

Le Groupe investit dans ce métier avec un objectif d'intégration verticale tout en privilégiant la souplesse et la mobilité de l'outil industriel et en imposant à cette activité de générer une rentabilité propre.

Le développement du Groupe en France, en Suisse, en Turquie et aux États-Unis illustre cette stratégie. Le Groupe est attentif à l'évolution d'autres marchés comme l'Inde, l'Égypte ou le Sénégal pour se développer, le moment venu, sur ce métier lorsque la demande de BPE y sera suffisamment importante.

1.4.2.3. Les Granulats

La présence du Groupe dans le métier des Granulats vise à apporter une réponse globale aux besoins de ses clients en matériaux de construction et à sécuriser les ressources de granulats nécessaires au développement du BPE. Le développement dans ce métier repose sur des acquisitions et des investissements industriels destinés à augmenter la capacité des installations existantes, ainsi qu'à ouvrir de nouvelles carrières et installations.

Les investissements dans ce métier prennent en compte les critères suivants :

- proximité des marchés finaux et des centrales à béton du Groupe ;
- maîtrise foncière de réserves géologiques importantes (objectif de plus de 30 ans) ;
- rentabilité propre à ce métier.

Ce schéma de développement a déjà été mis en œuvre avec succès en France, en Suisse, en Turquie, en Inde et au Sénégal.

1.4.3. La stratégie de développement géographique

Le Groupe opère dans 11 pays, bientôt 12. Il réalise 36,8 % de son chiffre d'affaires consolidé en France, 15,1 % en Europe hors France, 15,7 % aux États-Unis et 32,4 % dans des pays émergents (Inde, Kazakhstan, Égypte, Mali, Mauritanie, Sénégal et Turquie).

La stratégie du Groupe vise à conjuguer les investissements dans des pays développés, générateurs de *cash flows* plus réguliers, et dans des pays émergents offrant d'importants potentiels de croissance à plus long terme mais pouvant connaître des fluctuations de marché plus marquées, contribuant ainsi à une diversification de son exposition géographique. Dans ce cadre, le Groupe porte un intérêt particulier à des projets de développement dans les pays émergents.

Sur les marchés où il est présent, le Groupe vise à développer des positions régionales fortes autour de son dispositif industriel Ciment en les confortant par une présence dans les métiers du Béton prêt à l'emploi et des Granulats. Dans les pays où le Groupe est entré par croissance externe, il met en avant sa capacité financière ainsi que son expertise industrielle et commerciale pour optimiser la performance économique des positions acquises tout en capitalisant sur l'identité locale des marques rachetées.

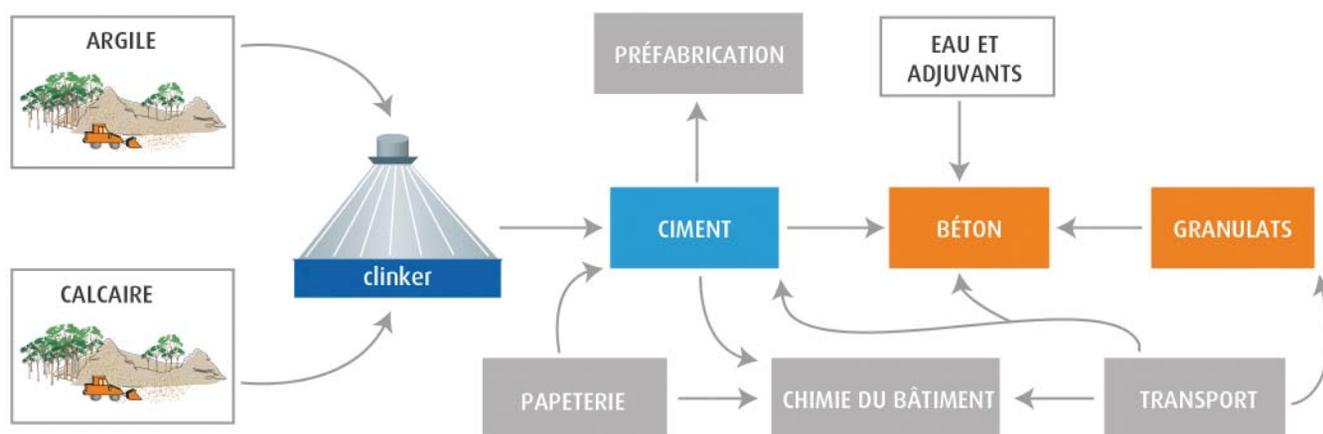
1.5. Description des métiers

Les trois activités du Groupe sont :

- le Ciment ;
- le Béton prêt à l'emploi & les Granulats ;
- les Autres Produits et Services.

Le schéma qui suit présente l'intégration des activités du Groupe entre elles.

L'INTÉGRATION DES ACTIVITÉS DU GROUPE ENTRE ELLES



Le Ciment : le ciment est un liant hydraulique qui entre dans la composition du béton et dont les matières premières constitutives sont le calcaire et l'argile. Au contact de l'eau, les silicates et aluminates du ciment se réorganisent et forment une structure cristalline, qui confère au béton toute sa résistance (voir le glossaire à la fin du présent document).

Le Béton prêt à l'emploi (BPE) : le béton est obtenu par un mélange de ciment, de granulats, d'eau et d'adjuvants. Selon l'ouvrage auquel il est destiné et l'environnement auquel il sera exposé, le béton est assemblé, dosé et mis en œuvre de façon spécifique, afin de répondre à des exigences très précises de qualité et de performance.

Les Granulats : les granulats sont des sables et des graviers naturels utilisés dans la construction d'ouvrages de génie civil, de travaux publics et de bâtiments. Une grande partie de ces granulats est utilisée dans la fabrication de béton, le reste étant destiné à la construction

de voiries. Les produits issus de la récupération et du recyclage des déchets de déconstruction occupent une part croissante d'année en année, conséquence de la volonté du Groupe d'agir en faveur de l'environnement et de l'économie circulaire.

Les Autres Produits et Services : le Groupe est par ailleurs présent dans des activités complémentaires à ses trois métiers principaux, qui lui permettent de développer des synergies, d'optimiser ses coûts et d'améliorer le service client. Ces activités sont le transport, la chimie du bâtiment, la production de papier et de sacs, et la préfabrication de produits en béton.

Au 31 décembre 2018, le Groupe employait 8 844 personnes à travers le monde, et réalisait 63 % de son chiffre d'affaires consolidé hors de France.

Le tableau ci-dessous indique l'exercice des trois activités du Groupe dans le monde :

Pays	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits et Services
France	▼	▼	▼
Suisse	▼	▼	▼
Italie	▼		
États-Unis	▼	▼	
Égypte	▼		
Sénégal	▼	▼	
Mali	▼		
Mauritanie	▼	▼	
Turquie	▼	▼	▼
Inde	▼	▼	▼
Kazakhstan	▼		

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé par activité en 2018

(en millions d'euros)	2018	%
Ciment	1 252	48,5
Béton & Granulats	990	38,3
Autres Produits et Services	340	13,2
TOTAL	2 582	100,0

La part des métiers cœur du Groupe que sont le Ciment, le Béton et les Granulats est restée sensiblement stable en 2018, à près de 87 % du chiffre d'affaires consolidé.

Ventilation de l'EBITDA par activité en 2018

(en millions d'euros)	2018	%
Ciment	330	75,9
Béton & Granulats	85	19,7
Autres Produits et Services	19	4,4
TOTAL	435	100,0

CEM I	Ciments Portland	Ciments les plus couramment utilisés dans la construction résidentielle, pour réaliser des ouvrages classiques en béton armé
CEM II	Ciments Portland composés	
CEM III	Ciments de haut-fourneau	Ciments usuels à faible dégagement de chaleur durant l'hydratation et à faible teneur en sulfates, utilisés dans les travaux souterrains en milieux agressifs ou dans les travaux à la mer
CEM V	Ciments au laitier	
CEM IV	Ciments pouzzolaniques	Ciments usuels utilisant des produits minéraux d'origine volcanique ayant des propriétés hydrauliques

Cette ventilation doit être appréciée au regard du poids relatif des capitaux employés dans chaque activité, voir section 1.2 « chiffres clés » du présent document.

Voir la section 2.2 du document de référence pour l'examen de la situation financière et des résultats.

1.5.1. Le Ciment

La fabrication du ciment a toujours été le principal métier du Groupe depuis la création de la Société en 1853. Le ciment est une poudre fine minérale, principal composant du béton, auquel il confère un certain nombre de propriétés, et notamment sa résistance. Il s'agit d'un matériau de construction de haute qualité, économique, utilisé dans les projets de construction du monde entier.

Au 31 décembre 2018, l'activité Ciment du Groupe à travers le monde comporte 15 cimenteries et cinq stations de broyage de clinker. En outre, le Groupe exploite en France deux usines spécialisées dans le ciment naturel à prise rapide. Les volumes de vente de ciment du Groupe en 2018 (avant éliminations intra-groupe) se sont élevés à 22,8 millions de tonnes (contre 22,9 millions de tonnes en 2017 et 21,9 millions de tonnes en 2016). Ainsi en 2018, cette activité représente 48,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (48,6 % en 2017 et 51,7 % en 2016), et 75,9 % de l'EBITDA du Groupe (79,6 % en 2017 et 83,1 % en 2016).

1.5.1.1. Les produits

Le Groupe fabrique et commercialise différentes catégories de ciments, selon la composition chimique des matières premières, les ajouts éventuels de constituants complémentaires au moment du broyage et la finesse du produit. Chaque gamme de ciment correspond à des applications spécifiques telles que la construction résidentielle, la construction d'ouvrages d'art, les travaux souterrains ou encore la réalisation de bétons soumis à des milieux agressifs.

La répartition entre chaque type d'application sur un marché donné dépend de la maturité et des habitudes de construction du pays. Les cimenteries du Groupe fabriquent des ciments usuels ainsi que des ciments à usage spécifique. Dans les deux cas, ces ciments sont certifiés conformes aux normes actuellement en vigueur dans les différents pays d'implantation, tant en termes de composition que de désignation. Les principales catégories de ciments produites par le Groupe sont présentées et classées ci-dessous selon les normes françaises :

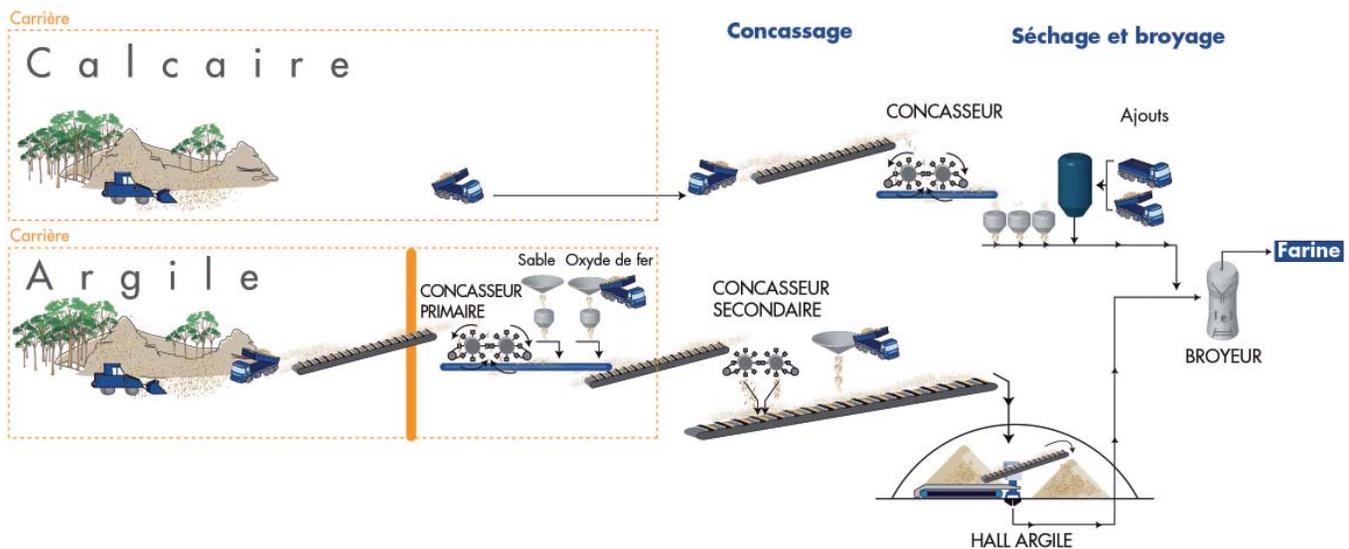
Vient s'ajouter à ces catégories le **ciment prompt naturel** : ciment spécifique à prise et durcissement rapides, dont la résistance, immédiatement supérieure, augmente progressivement au fil du temps. Le Groupe produit depuis 160 ans son ciment prompt à partir d'une pierre alpine naturelle, d'une performance exceptionnelle offrant une résistance immédiate et élevée ainsi qu'un faible retrait. Ce ciment est utilisé pour les travaux de scellement de blocs ou de voies d'eau, ainsi que pour les travaux de réhabilitation de façade.

Tous ces ciments font l'objet de contrôles réguliers et approfondis à chaque étape du processus de fabrication, garantissant ainsi la conformité du produit fini aux normes en vigueur. Par ailleurs, le Groupe mène des programmes de recherche et développement sur les produits et leurs applications, permettant de faire avancer les connaissances de ces produits et d'optimiser leur utilisation (ce point est développé à la section 1.8 « Recherche et développement » du présent document).

1.5.1.2. Les procédés de fabrication

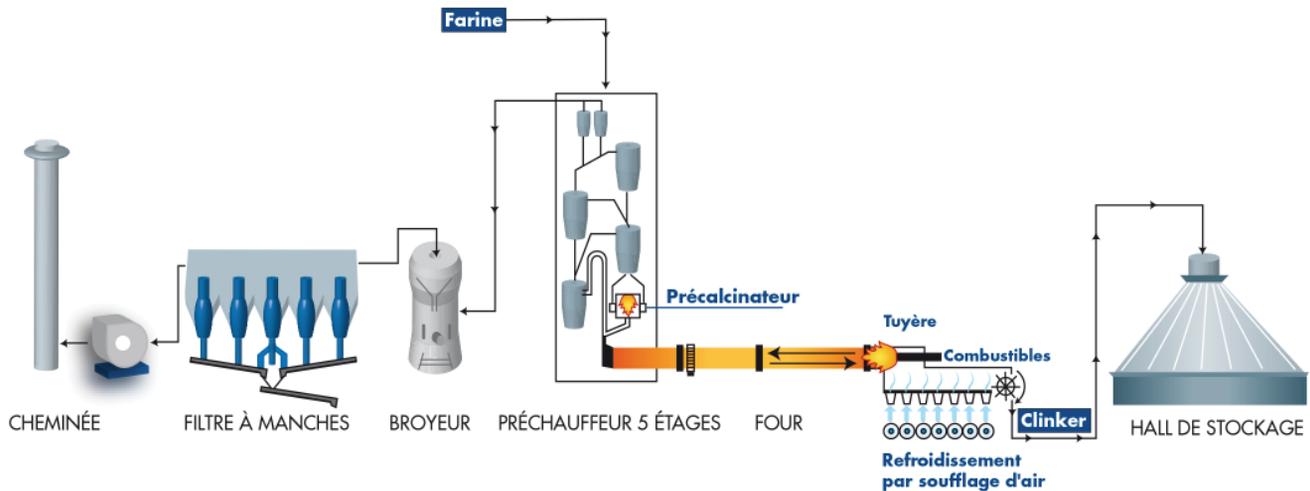
La fabrication du ciment par voie sèche se déroule principalement en quatre étapes :

- l'extraction des matières premières : le calcaire et l'argile sont extraits de carrières situées généralement à proximité de la cimenterie. La roche est abattue à l'explosif. Les rochers et blocs obtenus sont ensuite transportés vers des concasseurs, afin de réduire leur taille et obtenir des cailloux de moins de 6 cm de diamètre ;
- la préparation du cru : les matières extraites des carrières et concassées (calcaire et argile) sont finement broyées jusqu'à l'obtention de farines de roche. Ces farines sont ensuite mélangées dans des proportions définies (environ 80 % de calcaire et 20 % d'argile) avant d'être introduites dans le four. La composition chimique et l'homogénéité de la matière en entrée du four, ainsi que sa régularité dans le temps, sont des éléments fondamentaux dans la conduite du processus de production ;



- le système du four comprend une tour en cyclones échangeurs de chaleur, où la farine sèche est préalablement chauffée par les gaz d'échappement du four rotatif avant d'y être introduite (phase de précalcination). La farine subit au cours de cette cuisson des réactions chimiques complexes : tout d'abord, le calcaire se décarbonate sous l'action de la chaleur à une température avoisinant les 900 °C et se transforme en chaux, tandis que les argiles se décomposent en

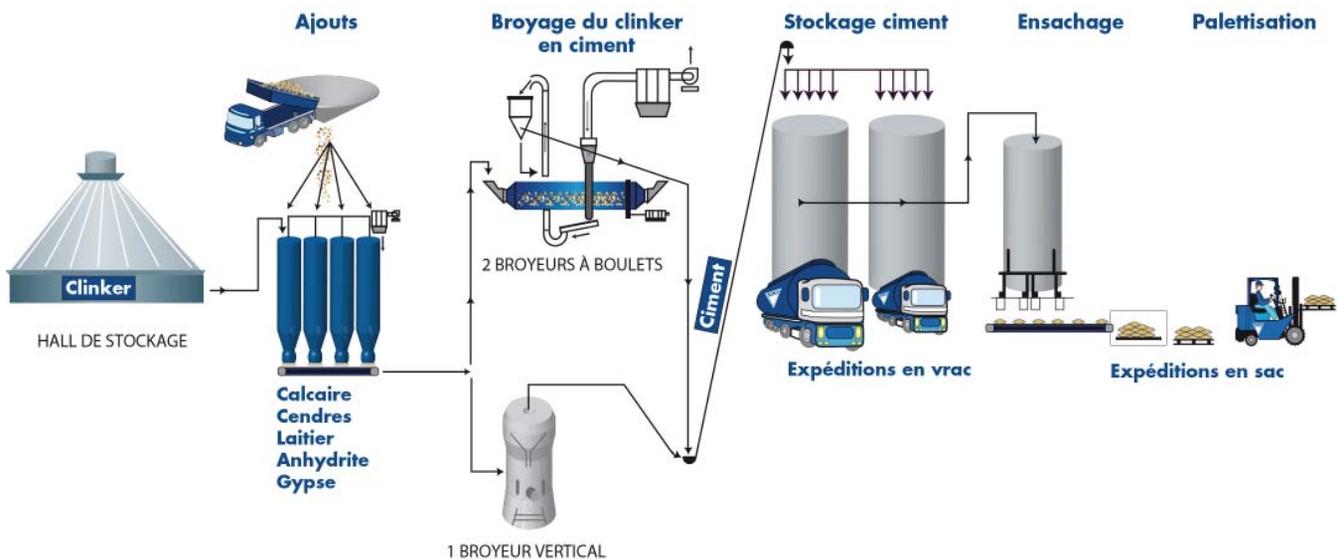
silicates et en aluminates. L'ensemble se recombine ensuite à une température d'environ 1 450 °C en silicates et aluminates de chaux. Ce processus chimique conduit ainsi à l'obtention d'un produit semi-fini appelé clinker, qui possède des propriétés de liant hydraulique. Cette cuisson s'effectue dans des fours rotatifs inclinés garnis de briques réfractaires.



Il existe un commerce mondial important pour le produit semi-fini qu'est le clinker. En effet, ce produit étant plus aisément transportable et stockable, des transferts de clinker des zones sur-capacitaires vers les zones sous-capacitaires ou vers les zones ne disposant pas des ressources minérales nécessaires à la fabrication du clinker, se sont développés au cours des années passées. Ceci permet de diminuer le volume du produit transporté par rapport au ciment et ainsi d'abaisser les coûts logistiques. Une fois arrivé sur le marché de consommation, le clinker est livré à des centres de broyage qui réalisent la fin du processus de fabrication du ciment, jusqu'au

conditionnement et en assurent la distribution. Cette méthode est notamment utilisée par le Groupe en Italie et en Mauritanie ;

- le clinker est enfin broyé très finement ; on lui ajoute du filler de calcaire et du gypse afin d'obtenir le ciment artificiel qui pourra être ensuite vendu en sac ou en vrac. L'ajout de filler de calcaire et de gypse sert à réguler le temps de prise du ciment. Selon la qualité de ciment produit, d'autres ajouts peuvent être effectués, tels que des cendres volantes, du laitier de haut-fourneau ou des pouzzolanes naturels ou artificiels.



Il existe trois types de processus de fabrication du ciment, selon le traitement des matières premières avant leur enfournage : la voie sèche, la voie semi-sèche/semi-humide et la voie humide. La technologie utilisée dépend de l'origine des matières premières. L'origine et la nature de l'argile ou du calcaire ainsi que la teneur en eau sont particulièrement importantes. Au cours des dernières décennies, l'industrie du ciment a beaucoup investi dans le passage planifié de la voie humide à la voie sèche, moins consommatrice d'énergie, lorsque les ressources en matières premières l'autorisent. Sur les 21 fours du Groupe actuellement en service, 20 sont des fours à voie sèche.

Le processus cimentier est très consommateur d'énergie, tant électrique que thermique. L'énergie électrique est utilisée pour le transport des matières à l'intérieur des usines, pour les opérations de broyage et de ventilation, tandis que l'énergie thermique est consommée principalement lors de la cuisson du clinker. Le coût de l'énergie représente plus de 30 % du prix de revient usine du ciment en moyenne pour l'industrie et constitue le premier poste de dépenses, ce pourcentage étant plus faible pour le Groupe. En 2018, les dépenses énergétiques ont ainsi représenté pour l'ensemble du Groupe plus de 300 millions d'euros. Le Groupe alloue une part importante de ses investissements industriels à l'amélioration de sa productivité énergétique.

Le Groupe optimise ses besoins énergétiques en utilisant des déchets comme combustibles de substitution aux combustibles fossiles (charbon, gaz, pétrole). Leur combustion dans un four de cimenterie permet de récupérer et de valoriser l'énergie dégagée. Toutes les usines françaises du Groupe ont obtenu l'accord des autorités de contrôle pour utiliser comme combustibles des déchets non dangereux d'entreprises ou de déchetteries (pneumatiques, farines animales, huiles industrielles, etc.). Le Groupe privilégie des usines multicom bustibles, permettant ainsi de passer d'un combustible à un autre selon leurs niveaux de prix. En 2018, la part des combustibles secondaires au niveau de l'activité cimentière du Groupe s'est élevée en moyenne à 25,7 % (contre 25,2 % en 2017 et 24,6 % en 2016) avec des disparités importantes (de 0 % à 90 %) selon la disponibilité des combustibles dans les pays d'implantation.

Pour davantage d'informations sur les combustibles de substitution, on pourra se référer à la section 1.8 « Recherche et développement » et à la section 2.2.1.1 « Valoriser les matières et les énergies des territoires » dans la Déclaration de Performance Extra Financière du présent document.

Le Groupe utilise également des matières de substitution au clinker, issues d'autres procédés industriels, comme les cendres volantes (issues de la combustion du charbon dans les centrales électriques) ou les laitiers de hauts-fourneaux (qui sont un sous-produit des aciéries). Leur utilisation dans des proportions définies permet d'améliorer certaines propriétés du ciment mais également de diminuer la quantité de clinker et donc la quantité de combustible fossile nécessaire à sa fabrication. On pourra aussi se reporter à la section 2.3.3.2 « Produire en maîtrisant son empreinte foncière, ses consommations et en rejetant moins » dans la Déclaration de Performance Extra Financière du présent document.

1.5.1.3. Implantations et outils industriels

Le Groupe exerce son activité cimentière dans tous les pays où il opère, soit dans 11 pays, bientôt 12 avec le Brésil.

Le Groupe est présent en France avec des positions fortes dans la moitié est du pays et tout particulièrement dans le quart sud-est. Le Groupe a aussi développé de solides positions aux États-Unis dans les états du sud-est (Alabama, Géorgie) et de la Californie, en Suisse dans la moitié ouest et centre du pays, en Turquie en Anatolie centrale, en Égypte, dans la région du Sinaï et du Caire. Par ailleurs, le Groupe estime qu'il se trouve en position de leader au Sénégal et dans les pays limitrophes. Le Groupe dispose également d'un centre de broyage et de terminaux maritimes en Italie. Enfin, les implantations au Kazakhstan et en Inde dans les États du Karnataka et de l'Andhra Pradesh confirment la diversification géographique du Groupe et sa dimension internationale.

Le tableau ci-dessous présente les différents sites de production de ciment du Groupe en France et à l'étranger :

Pays	Capacités	Sites	Dates clés
France	4,6 MT	Montalieu (1 four voie sèche)	Principale cimenterie du Groupe en France, sa construction initiale date de 1922.
		La Grave-de-Peille (1 four voie sèche)	Construite en 1929, la cimenterie de La Grave-de-Peille est la deuxième du Groupe en France.
		Créchy (1 four voie sèche)	Construite en 1968. Cette cimenterie est située près de Vichy.
		Xeuilley (1 four voie semi-humide)	Acquise en 1969, pendant la période de restructuration de l'industrie cimentière.
		Saint-Égrève (1 four voie sèche)	Acquise en 1970. Cette usine est située dans le Sud-Est, dans la région Rhône-Alpes.
États-Unis	2,6 MT	Ragland (1 four voie sèche)	En 1974, l'acquisition de cette cimenterie située dans l'Alabama marque le début du développement du Groupe à l'international.
		Lebec (1 four voie sèche)	En 1987, le Groupe a renforcé sa présence aux États-Unis avec l'acquisition de cette usine située à proximité de Los Angeles en Californie.
Turquie	4,8 MT	Konya (2 fours voie sèche)	Cette usine, acquise en 1991, est située au sud du plateau anatolien.
		Bastas (2 fours voie sèche)	La cimenterie, acquise en 1994, est située au centre de la Turquie, près de la capitale, Ankara.
Sénégal	3,4 MT	Rufisque (3 fours voie sèche)	En 1999, le Groupe a racheté la société Sococim Industries qui exploite une cimenterie, à proximité de la capitale, Dakar.
Suisse	0,9 MT	Reuchenette (1 four voie sèche)	L'acquisition de Vigier en 2001 a permis au Groupe de compléter ses activités en Europe.
Égypte	3,6 MT	El Arish (2 fours voie sèche)	Début 2003, le Groupe a pris une participation stratégique dans Sinaï Cement Company, propriétaire d'une cimenterie construite en 2001 à 40 km du port de El Arish.
Italie	0,5 MT	Oristano (station de broyage)	Acquis en 2003, Cementi Centro Sud est propriétaire d'une station de broyage en Sardaigne et dispose de deux terminaux maritimes à Tarente (sud de la péninsule italienne) et Imperia (près de Gênes).
Mali		Bamako (dépôt)	Après une première implantation en 2004, inauguration en 2006 d'un terminal ferroviaire et d'une unité d'ensachage, opérés par la filiale Ciment et Matériaux du Mali.
Kazakhstan	1,5 MT	Mynaral (1 four voie sèche)	Le Groupe a acquis en 2007 une société de projet ayant pour but la construction d'une cimenterie à 400 km au nord d'Almaty. L'usine a été mise en service opérationnel début avril 2011.
Mauritanie	0,5 MT	Nouakchott (station de broyage)	En 2008, le Groupe a pris le contrôle, à hauteur de 65 %, du capital de la société BSA Ciment SA qui exploite une installation de broyage ciment à proximité de la capitale.
Inde	7,8 MT	Chatrasala (1 four voie sèche)	Kalburgi Cement (antérieurement Vicat Sagar Cement) a construit une usine greenfield dans le nord du Karnataka. Cette usine, d'une capacité de 2,8 millions de tonnes a commencé sa production en fin d'année 2012.
		Kadapa (2 fours voie sèche)	En avril 2010, le Groupe a acquis 51 % de la société Bharathi Cement. Cette société disposait d'une usine de 2,5 millions de tonnes de capacité, qui a été portée à 5 millions de tonnes en fin d'année 2010.

Ce qui représente une capacité de production totale de 30,2 millions de tonnes.

La prise de participation de Ciplan au Brésil apportera une capacité complémentaire de 3,2 millions de tonnes dans la région de Brasilia.

La section 1.7 « Présentation des marchés et des performances du Groupe » vient compléter cette présentation à travers une description par pays.

L'industrie cimentière est une industrie fortement capitalistique, qui nécessite des investissements significatifs. Le coût de construction d'une cimenterie se chiffre généralement de 150 à 300 millions d'euros par million de tonnes de capacité et en fonction de la nature des travaux, de la capacité de production envisagée et du pays de localisation. Le Groupe veille à maintenir son outil industriel à un haut niveau de performance et de fiabilité. Pour cela, il a investi régulièrement dans de nouveaux équipements qui lui font bénéficier des dernières technologies éprouvées et reconnues, permettant notamment une amélioration constante du bilan énergétique des

installations. Le choix de fournisseurs internationaux de premier plan s'inscrit également dans cette démarche d'excellence industrielle visant à privilégier la qualité, la durabilité et la performance des équipements.

Le Groupe est, dans la plupart des cas, propriétaire des terrains sur lesquels sont construites ses cimenteries. La cimenterie de Lebec bénéficie quant à elle d'un bail accordé en 1966 pour une durée de 99 ans, soit une durée restante de 47 ans. Par ailleurs, à l'exception de certains matériels roulants (chargeuses, camions, wagons, etc.), les équipements industriels sont généralement détenus en pleine propriété.

Concernant l'exploitation des carrières de calcaire et d'argile, le Groupe assure sa maîtrise foncière en étant soit propriétaire des terrains qu'il exploite, soit en ayant conclu des contrats de forage renouvelables, pour des durées allant de 10 à 30 ans selon les pays, ou enfin en bénéficiant de concessions accordées par les États, qui offrent à la fois la jouissance des terrains et le droit de les exploiter. Ces concessions sont également périodiquement renouvelables.

Le Groupe intègre, dès le début de la phase d'exploitation des carrières, les contraintes de remise en état des sites. Cet aspect est détaillé dans le paragraphe 2.2 « La sauvegarde des écosystèmes et de la biodiversité » de la Déclaration de Performance Extra Financière présenté au chapitre 2 du présent document.

1.5.1.4. Positionnement concurrentiel

Un mouvement de concentration s'est opéré depuis quelques dizaines d'années d'abord en Europe, puis aux États-Unis et enfin dans le reste du monde conduisant à l'émergence d'acteurs puissants et globaux. Les années 2015 et 2016 ont été, de ce point de vue, très riches en matière de regroupement d'acteurs. Néanmoins, l'industrie mondiale cimentière est encore fragmentée, le leader mondial détenant en 2017 moins de 7 % de part de marché à l'échelle mondiale ⁽¹⁾.

Les marchés sont donc soumis à une forte concurrence et le Groupe se trouve ainsi en compétition à la fois avec des cimentiers nationaux tels qu'Oyak en Turquie, Ciments du Sahel au Sénégal, UltraTech en Inde ou Steppe Cement au Kazakhstan, mais également avec des cimentiers multinationaux tels que LafargeHolcim (Suisse), Cemex (Mexique), ou HeidelbergCement (Allemagne), présents sur plusieurs des marchés du Groupe.

Le ciment étant un produit pondéreux et son transport étant coûteux, le rayon d'action de la plupart des cimenteries ne dépasse généralement pas 300 km par voie terrestre. L'intensité concurrentielle se joue donc principalement au plan régional, avec des cimentiers disposant d'usines dans les zones de chalandise du Groupe. Hormis le cas de cimenteries qui bénéficient d'un accès maritime ou fluvial et qui peuvent expédier leur ciment à faible coût sur de grandes distances par bateau ou par chemin de fer dans certains pays comme l'Inde ou le Kazakhstan, le marché du ciment reste local.

L'activité est en outre, comme mentionné à la section 2.4 « Investissements », très capitalistique et la construction de nouvelles capacités doit nécessairement s'appuyer sur la maîtrise foncière de réserves de carrières importantes et de qualité, sur l'obtention d'autorisation d'exploitation, sur l'existence de sources d'énergie accessibles ainsi que sur la présence d'un marché de proximité important et en croissance.

Par ailleurs, les acteurs présents sur un marché doivent être en mesure de fournir à leurs clients un service continu, en toutes circonstances, et un produit de qualité constante répondant à leurs attentes ainsi qu'aux normes en vigueur.

1.5.1.5. Les clients

La typologie des clients est similaire dans la plupart des régions du monde où le Groupe est implanté. Les clients sont soit des entreprises chargées de la mise en œuvre telles que des bétonniers, des préfabricants d'éléments en béton, des entrepreneurs dans le secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP), des autorités locales, des constructeurs de logements ou encore des artisans maçons, soit des intermédiaires tels que des grossistes en matériaux de construction ou la grande distribution. Le poids relatif d'un type de clientèle peut cependant fortement varier d'une implantation à l'autre en fonction de la maturité du marché et des habitudes de mise en œuvre.

Par ailleurs, la commercialisation du ciment se fait en vrac ou en sac. Selon le niveau de développement du pays d'implantation. Ainsi, la filière du béton prêt à l'emploi étant extrêmement développée aux États-Unis, le Groupe vend essentiellement son ciment en vrac et en grande majorité à des bétonniers. A contrario, le Sénégal ne dispose pas encore d'une filière du Béton prêt à l'emploi, et le Groupe y vend son ciment essentiellement en sac à des grossistes et à des détaillants.

1.5.2. Le Béton prêt à l'emploi (BPE)

Le béton prêt à l'emploi, dont le ciment est un composant majeur, est un matériau essentiel des projets de construction.

L'intégration du BPE s'est faite dans chacun des pays par l'acquisition ou la création de nombreuses sociétés. Le Groupe a d'abord développé son activité dans le béton prêt à l'emploi en France par des investissements directs au cours des années 1980. Puis le Groupe a poursuivi son objectif d'intégration verticale par des acquisitions sélectives de sociétés, prioritairement dans les zones de chalandise de son activité Ciment, ainsi que par le développement de son outil industriel dans les implantations existantes.

Fin 2018, les sociétés du Groupe exploitaient 247 centrales à béton réparties dans cinq pays, et avaient vendu plus de 9,0 millions de m³ de béton. Neuf centrales à béton viendront renforcer ce dispositif en 2019 avec l'arrivée sur le territoire brésilien.

(1) Source Global Cement Report.

1.5.2.1. Les produits

Les principales qualités d'un béton sont la résistance à la compression, la durabilité, les temps de prise, la facilité de pose et la maniabilité sous différentes conditions climatiques et de construction. Les qualités et performances d'un béton ne peuvent être obtenues et garanties que si la formulation physico-chimique du béton, ainsi que son cycle de production sont rigoureusement respectés. Pour qu'un

béton soit parfaitement formulé, les différents composants doivent être précisément dosés, dans un ordre et à un rythme déterminés et le malaxage doit être continu et homogène. Ces contraintes de production sont les raisons pour lesquelles un béton fabriqué en centrale est d'une qualité et d'une régularité supérieures à tout béton fabriqué manuellement ou en bétonnière. C'est pourquoi le béton prêt à l'emploi s'est développé, garantissant le respect des normes inscrites dans les cahiers des charges des travaux de construction.

Le Groupe offre un très large éventail de bétons, allant du béton ordinaire aux bétons spéciaux, développés pour des applications spécifiques par son laboratoire de recherche et développement, répondant ainsi aux besoins et contraintes de ses clients ; ainsi le Groupe commercialise en France les bétons suivants :

Flexiperf	Bétons & mortiers fluides	Chape ciment ou anhydrite, béton auto-plaçant (BAP) horizontaux ou verticaux	<i>Flexiperf, c'est une adaptabilité à toutes épreuves pour une qualité sans faille</i>
Stylperf	Bétons de sols décoratifs	Bétons colorés, désactivés, matricés, stabilisés, luminescents	<i>Stylperf, c'est une multiplicité de textures, d'aspects et de couleurs pour libérer la créativité de nos clients</i>
Defiperf	Bétons spécifiques	Bétons lourds ou légers, projetés, extrudés, immergés, drainants ou isolants structurels	<i>Defiperf, c'est un haut niveau de performance pour couvrir le plus haut degré d'exigence</i>
BVperf	Bétons courants	Bétons de dallage béton à propriété spécifié ou à composition prescrite (BPS ou BCP)	<i>BVperf, c'est l'assurance d'un travail dans les règles de l'art et dans le respect des exigences environnementales</i>

Les laboratoires de recherche et développement du Groupe conçoivent des bétons innovants offrant des perspectives d'applications nouvelles ou permettant une mise en œuvre facilitée. Ce point est développé à la section 1.8 « Recherche et développement » du présent document.

1.5.2.2. Les procédés de fabrication

Le béton est obtenu en mélangeant des granulats, du ciment, des adjuvants chimiques et de l'eau en différentes proportions, dans des centrales de fabrication de béton prêt à l'emploi. Une centrale à béton est composée de silos (ciment, sables et gravillons), de cuves de stockage des différents adjuvants et d'un malaxeur. Aux États-Unis le malaxage du béton se fait le plus souvent dans le camion malaxeur, à la différence des autres pays où cette opération intervient dans la centrale, avant le départ du béton.

Il est possible de faire varier les proportions de ciment et de granulats (sables et gravillons), ajouter des adjuvants chimiques (tels que des plastifiants, des retardateurs ou des accélérateurs de prise), ainsi que remplacer une partie du ciment par des dérivés comme les cendres volantes ou le laitier, en vue d'obtenir les propriétés voulues par le client. Il faut par conséquent une grande expertise technique et un contrôle qualité élaboré pour traiter les nombreux aspects de la construction auxquels les clients du Groupe ont à faire face, tels que le temps de prise, l'aptitude au pompage, la mise en place du béton, les conditions climatiques, le retrait et la résistance structurelle.

Les qualités et les performances d'un béton ne peuvent être garanties que si la formulation est très précise et son cycle de production rigoureusement respecté. Le dosage de l'eau en particulier doit

être très précis et le malaxage doit être continu et homogène. Pour répondre à toutes ces contraintes, les centrales à béton du Groupe ont été fortement automatisées, afin d'assurer la précision du processus.

Le béton préparé en centrale est chargé par gravité dans un camion malaxeur, également appelé camion toupie, qui livre le béton au client. Selon les pays, le Groupe possède une flotte de camions malaxeurs, ou a recours à des locataires auxquels il sous-traite la livraison du BPE. La logistique de livraison est essentielle en raison du temps de prise qui est limité. Une part significative de béton prêt à l'emploi est acheminée entre le camion malaxeur et le lieu d'utilisation sur le chantier par pompage. Cette fonction est assurée par des camions pompes dont un certain nombre sont possédés ou affrétés directement par le Groupe (notamment en France par sa filiale Delta Pompage).

Les prix des matières premières varient considérablement en fonction des marchés nationaux sur lesquels le Groupe opère. En général, les matières premières représentent environ 70 % du total des coûts de revient du béton livré. Le ciment représente globalement plus de la moitié de ce coût. La livraison constitue la deuxième composante du coût, aux environs de 20 % du coût total. Une grande partie du ciment et des granulats utilisés dans ses centrales à béton est fournie par le Groupe.

En France, l'équipe technico-commerciale de la division BPE du Groupe bénéficie de la collaboration de Sigma Béton, unité essentielle du centre technique Louis Vicat (CTLV) spécialisée dans les secteurs du Béton prêt à l'emploi, des Granulats et des produits routiers, dotée de la certification ISO 9002 pour la formulation, l'analyse et le contrôle des granulats, du ciment et du béton.

1.5.2.3. Implantations et outils industriels

Le Groupe a mis en place en France, en Suisse, aux États-Unis, en Turquie et en Mauritanie, une intégration verticale et exerce, dans ces pays, les métiers du Ciment et du Béton prêt à l'emploi.

Au 31 décembre 2018, le Groupe exploite 247 centrales à béton situées à proximité des principales cimenteries du Groupe et qui maillent les territoires afin de pouvoir alimenter les chantiers régionaux ainsi que les centres urbains.

- France : 146 centrales à béton ;
- Suisse : 19 centrales à béton ;
- États-Unis : 44 centrales à béton ;
- Turquie : 37 centrales à béton ;
- Mauritanie : 1 centrale à béton.

En 2019, 9 centrales viennent compléter ce dispositif au Brésil.

Ces centrales sont situées à proximité des lieux de consommation du béton dans la mesure où, compte tenu des temps de prise, le béton préparé en centrale doit être livré sur le lieu de mise en œuvre dans un délai maximum d'une heure et demie. Le rayon d'action d'une centrale est généralement compris entre 20 et 30 km, dépendant également des conditions de circulation de la zone.

La plupart des installations de production de béton sont fixes, mais le Groupe exploite également un certain nombre de dispositifs mobiles, installés sur les sites de construction (généralement les plus importants) de ses clients, en fonction de leurs besoins.

1.5.2.4. Positionnement concurrentiel

Les barrières à l'entrée étant peu élevées, le marché du BPE est très atomisé, avec un nombre important d'acteurs, comprenant à la fois des cimentiers et des groupes industriels internationaux, ainsi que des opérateurs indépendants.

1.5.2.5. Les clients

Le béton prêt à l'emploi est vendu principalement à des entrepreneurs de BTP, allant des grands groupes internationaux du bâtiment à des entreprises de construction de maisons individuelles, à des agriculteurs ou à des particuliers. Les centrales à béton servent des commandes de marché de travaux planifiées, ainsi que des demandes de livraisons immédiates sous centrale.

1.5.3. Les Granulats

Les métiers du Béton prêt à l'emploi et des Granulats sont gérés au sein de la même activité, du fait de la similarité de leurs clientèles et de la logique d'intégration verticale mise en œuvre par le Groupe.

22,7 millions de tonnes de granulats ont été vendues en 2018 à partir des 70 carrières du Groupe. Deux carrières de granulats viendront renforcer ce dispositif au Brésil en 2019 avec l'acquisition de Ciplan.

1.5.3.1. Les produits

Principale matière première consommée dans le monde après l'eau, les granulats (sables et graviers) sont des matériaux naturels utilisés dans la fabrication du béton, de la maçonnerie, de l'asphalte. Ce sont également les matériaux de base pour la construction des routes, des remblais et des constructions.

Il existe deux principales catégories de produits : ceux issus de roches concassées (roches massives) et ceux provenant de sables et graviers naturels (alluvionnaires). Viennent s'y ajouter les matériaux recyclés issus de la démolition dont la part s'accroît chaque année afin d'économiser les ressources naturelles.

La géologie locale détermine les types de granulats disponibles sur un marché donné. Les produits se différencient par leur composition physique et chimique, en particulier la granulométrie et la dureté, mais aussi leurs couleurs. Ils sont généralement désignés par leurs diamètres minimum et maximum :

- les roches massives sont extraites des massifs calcaires, granitiques, porphyriques, etc. Les matériaux les plus courants sont les graves (0/100, 0/80, 0/31, 0/20), les coupures (0/4, 4/6, 6/10, 10/14, 10/20), le ballast, les blocs d'enrochement. Ces matériaux sont principalement destinés au terrassement, à la fabrication d'enrobés, de blocs ou parpaings mais aussi, de plus en plus, à l'élaboration du béton prêt à l'emploi (BPE) ;
- des anciens dépôts fluviaux ou glaciaires, on extrait les sables et graviers calcaires ou silico-calcaires qui iront alimenter prioritairement les centrales à béton, les usines d'enrobés ou les chantiers du BTP. Les matériaux produits sont des sables, gravillons, graviers roulés ou concassés destinés en grande partie à la préfabrication, au BPE, aux enduits et à l'élaboration d'enrobés.

1.5.3.2. Les procédés de fabrication

Les granulats peuvent provenir de roches massives ou de roches meubles :

- roches massives : la roche est abattue à l'explosif, avant d'être concassée, criblée puis lavée. On utilise des concasseurs pour réduire les blocs de roches en graves de granulométries plus fines. Le traitement est terminé par un criblage qui permet de trier les différentes « coupures » et de recycler les gros éléments. L'exploitation des carrières de roches massives prend en compte, dès le début d'un projet, son intégration dans son environnement pendant l'exploitation et le devenir du site quand la carrière sera terminée ;
- roches meubles : ces roches proviennent de la sédimentation de dépôts fluviaux ou glaciaires. Elles peuvent être exploitées hors d'eau, en gradins de 5 à 8 mètres de hauteur, ou alors en eau en utilisant des dragues ou draguelines. Les graves ainsi extraites sont acheminées vers les installations de traitement par bandes transporteuses ou par dumpers, éventuellement par bateaux si la géographie le permet. Dans certains cas une partie du traitement peut être effectuée directement sur drague. Les produits acheminés sont ensuite lavés, criblés et concassés afin d'obtenir les granulométries souhaitées.

L'eau de lavage est traitée par hydro-cyclonage pour récupérer les éléments fins utilisables. Cette eau est ensuite décantée pour être réutilisée à 100 % dans le process. Les argiles résiduelles peuvent être utilisées pour le réaménagement de la carrière, en talus ou sous-couche agricole. L'aménagement des sites après la vie de la carrière offre une large palette de possibilités : terrain de sport (pelouse, circuit, etc.), plate-forme industrielle, remise en état agricole ou boisée, plantation dans les talus, zones humides, etc. Si des plans d'eau ont été créés, ils pourront être consacrés à la pêche, aux loisirs nautiques ou à un projet écologique.

La production de granulats nécessite des équipements lourds en carrière, tant pour l'exploitation de roches massives que pour celle de roches alluvionnaires. L'abattage et le concassage de roches massives nécessitent l'utilisation de chargeuses, d'engins de transport et de concasseurs. L'extraction de roches alluvionnaires est réalisée à l'aide de dragues. Le transport des granulats sur site de traitement se fait le plus souvent par bandes transporteuses.

1.5.3.3. Implantations et outils industriels

La stratégie du Groupe pour son métier Granulats en France et en Suisse est de se concentrer sur les régions où il dispose déjà d'une présence dans le BPE. Le Groupe acquiert régulièrement des sociétés détenant des carrières de granulats ou lance directement l'implantation de nouveaux sites.

Dans d'autres pays, l'objectif est de compléter l'offre aux clients, en particulier lorsque les besoins locaux ne sont pas suffisamment satisfaits, et que le potentiel de croissance offre des perspectives intéressantes.

Le Groupe exploite 70 carrières de granulats au 31 décembre 2018 :

- France : 40 carrières ;
- Suisse : 20 carrières ;
- Turquie : 7 carrières ;
- Sénégal : 2 carrières ;
- Inde : 1 carrière.

En 2019, 2 carrières de granulats viennent compléter ce dispositif au Brésil.

Les extractions sont réalisées sur des terrains dont le Groupe est propriétaire ou sur lesquels il possède des droits d'exploitation à long terme, et pour lesquels il a obtenu les autorisations administratives nécessaires. De surcroît, le Groupe maintient le niveau de ses

réserves par diverses acquisitions et l'obtention de nouveaux permis d'extraction. Enfin, la gestion des carrières intègre les impératifs de réhabilitation des sites, cette politique étant détaillée dans la Déclaration de Performance Extra Financière présentée au chapitre 2.2 « La sauvegarde des écosystèmes et de la biodiversité » du présent document.

Les équipements industriels sont des équipements lourds tels que des chargeuses, des engins de transport, des concasseurs et d'autres matériels comme des dragues. À l'exception de certains matériels roulants faisant l'objet de contrats de location ou de location-financement, ces équipements sont détenus en pleine propriété.

1.5.3.4. Positionnement concurrentiel

Le marché des granulats est dans son ensemble assez atomisé et fragmenté en de nombreux marchés locaux. Les différents acteurs sont des carriers nationaux voire régionaux, des entreprises du secteur du BTP qui se sont intégrées en amont, ainsi que des groupes industriels internationaux de fourniture de matériaux de construction.

Le Groupe privilégie l'exploitation de carrières situées à proximité des marchés de consommation, de manière à disposer de meilleurs coûts de production. L'accès à la clientèle s'en trouve facilité, les frais de transport réduits.

1.5.3.5. Les clients

Les granulats sont vendus par le Groupe pour partie aux sociétés de fabrication de béton prêt à l'emploi, soit en intra-groupe soit en ventes externes. Les autres clients sont des préfabricants d'éléments en béton, des entreprises de travaux publics et de construction de routes, soit pour leurs centrales à enrobés soit pour des matériaux de remblais, des entrepreneurs dans le secteur du Bâtiment, mais aussi des agriculteurs ou des particuliers pour des travaux divers.

1.5.4. Les Autres Produits et Services

Le Groupe est présent dans des activités complémentaires en France, en Suisse, en Turquie et en Inde. Ces activités sont le transport, la chimie du bâtiment, la production de papier et de sacs, et la préfabrication de produits en béton.

Les activités Autres Produits et Services sont présentées à la section 1.7 du présent document.

1.5.5. Implantations et outils industriels

2018

Avec
l'acquisition
de CIPLAN
en 2019

15

16

Cimenteries

5

5

Centres
de broyage

30

33 millions
de tonnes
de capacité
ciment

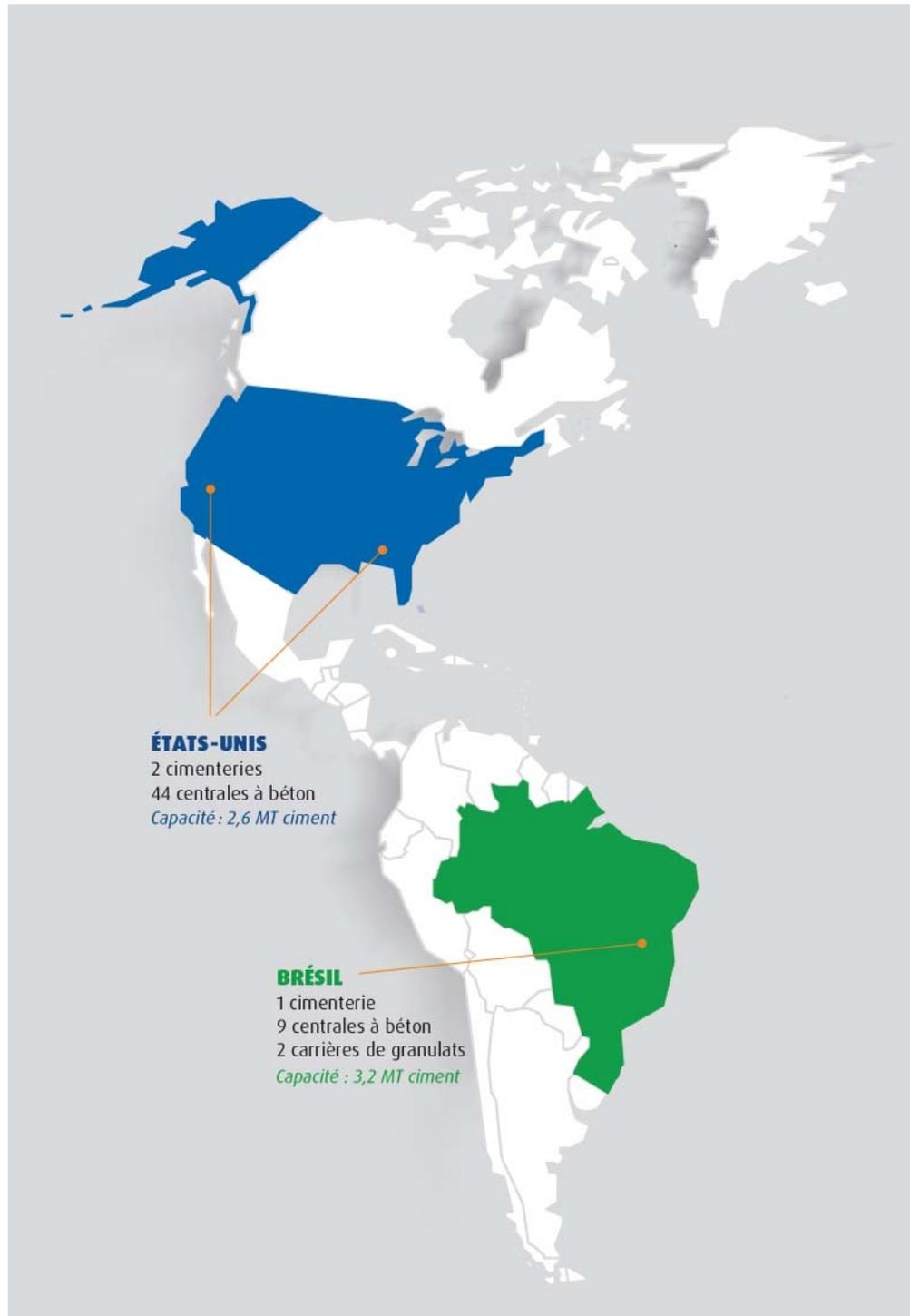
247

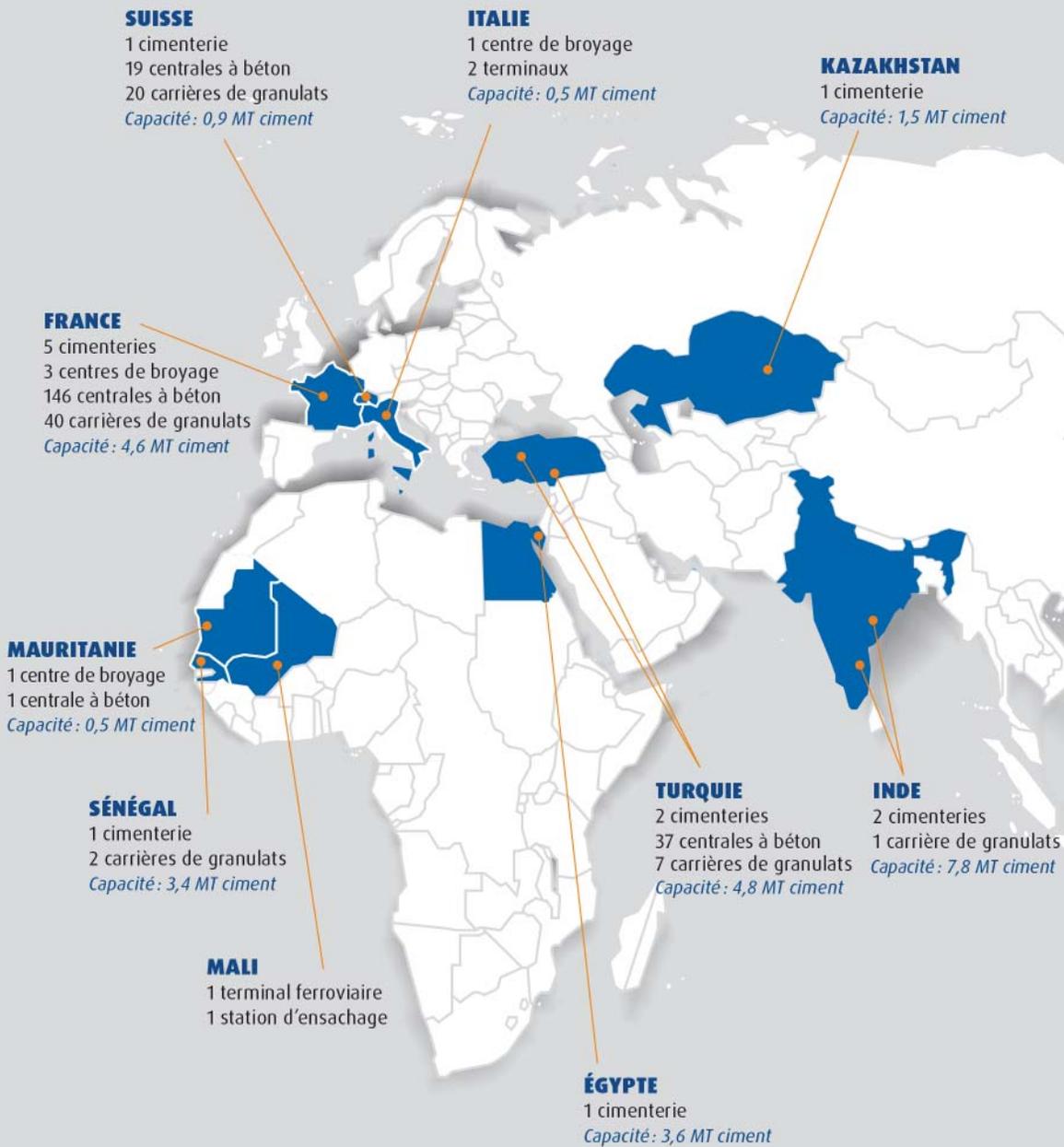
256

Centrales
à béton

70

72

Carrières
de granulats



1.6. Recherche et développement

Le Groupe concentre ses moyens de recherche pour l'innovation, le développement et le suivi des produits en France, à L'Isle-d'Abeau, près de Lyon, au centre technique Louis Vicat.

Ce centre, ouvert en 1993, est situé au cœur de la région Rhône-Alpes, à proximité des implantations historiques du Groupe à Grenoble et de sa cimenterie emblématique de Montalieu, en Isère. Une équipe de 90 chercheurs, ingénieurs et techniciens travaille au sein de trois laboratoires :

- le laboratoire matériaux et microstructures qui analyse la matière et formule les nouveaux liants/ciments ;
- le laboratoire Sigma béton qui formule et contrôle les bétons et les granulats ;
- le laboratoire de formulation des produits industriels du bâtiment qui met au point les compositions de produits de second œuvre.

Les principales thématiques de recherche et développement visent à anticiper ou à répondre aux demandes des clients du Groupe dans un marché qui évolue rapidement depuis quelques années et qui est guidé par les enjeux suivants :

- les enjeux environnementaux au niveau de la planète en accélérant les efforts engagés depuis une dizaine d'années par le Groupe sur la réduction de son impact carbone notamment ;
- la recyclabilité des matériaux afin de préserver les ressources naturelles ;
- la rénovation des bâtiments afin d'en améliorer la performance thermique et acoustique ;
- la nécessaire plus grande durabilité des ouvrages afin de leur permettre plusieurs usages au cours de leur vie ;
- la prise en compte, très en amont, dans l'élaboration des produits de la pénibilité au travail pour nos propres employés ainsi que pour ceux de nos clients dans la mise en œuvre des solutions.

Dans le cadre de ses recherches, le Groupe procède à des dépôts de brevets pour protéger le développement des produits issus de la recherche et développement. Le Groupe n'est pas dépendant de brevets ou licences ou procédés de fabrication détenus par des tiers pour la réalisation de son activité.

Le montant des frais de recherche et développement s'est élevé pour 2018 à 4,2 millions d'euros (note 4 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.1.1 du document de référence).

1.6.1. Les procédés

Les thématiques de recherche sont prises en compte dans les procédés de fabrication.

L'amélioration de l'efficacité énergétique des cimenteries, la valorisation des terres excavées (dépollution de sols), le recyclage des matériaux déconstruits et le remplacement des combustibles fossiles par des

combustibles de substitution s'inscrivent dans une logique d'économie circulaire. En 2018, l'utilisation de combustibles de substitution a permis d'éviter de consommer l'équivalent de 644 000 tonnes de charbon et de baisser les émissions de CO₂ par l'accroissement de la proportion de combustibles issus de la biomasse. La coopération entre les équipes de la recherche et développement et celles des usines a permis cette modification du mix énergétique tout en optimisant la qualité des ciments.

Les développements produits se font suivant le principe d'écoconception incluant en particulier leur valorisation en fin de vie. Le recyclage des produits de la déconstruction est donc naturellement une thématique importante dans les programmes de recherche et développement. Vicat est en particulier très impliquée dans les projets nationaux, Recybéton et FastCarb ainsi que dans le projet européen Seramco.

1.6.2. Les produits bas carbone

Depuis une dizaine d'années, les travaux de recherche se sont orientés sur le développement de nouveaux ciments qui, à propriétés mécaniques équivalentes, émettent moins de CO₂. Ce sujet, fondamental pour l'avenir de l'industrie et qui s'inscrit dans l'objectif du Groupe de participer à cet effort collectif en faveur de l'environnement, mobilise des moyens humains importants dans les domaines de la cristallographie, de la thermique et de l'adjuvantation. Des équipements de dernières technologies sont mobilisés pour ces recherches, notamment, diffractomètre, fluorescence X, microscope électronique. Ces recherches ont abouti à la production industrielle d'un nouveau ciment dès 2013, l'ALPENAT UP. Les équipes Recherche & Développement Ciment, Béton et Systèmes constructifs, à présent regroupées dans une même Direction de la recherche et développement, assistent les équipes commerciales et nos clients pour la mise sur le marché des nouveaux produits.

1.6.3. Les solutions constructives

De nouveaux bétons sont régulièrement développés pour répondre aux attentes de la clientèle du BTP. Les bétons ont connu plusieurs ruptures technologiques avec les bétons auto-plaçants dont l'hyper fluidité permet d'épouser des formes de coffrages complexes et de réduire la pénibilité lors de la mise en œuvre. La mise au point des bétons à hautes, puis à très hautes performances (BHP et BTHP) et dernièrement des bétons fibrés à ultra-hautes performances (BFUP), le SMART UP chez VICAT, a multiplié par dix les montées en résistance du matériau (200 MPa de résistance en compression). Ces bétons répondent aux besoins de réalisation d'ouvrages d'art ou immeubles de grande hauteur toujours plus performants tout en permettant une créativité architecturale quasi illimitée.

Les évolutions de la réglementation thermique à la suite du Grenelle de l'Environnement sont prises en compte. Les recherches visent à déterminer avec précision les apports du béton dans l'élaboration de nouvelles solutions constructives visant l'efficacité énergétique du bâtiment. La détermination de codes de calcul de l'inertie du béton fait ainsi l'objet d'un programme de recherche commun avec l'INES/CEA de Chambéry. Les équipes recherche et développement développent des bétons structurels isolants et travaillent également sur l'optimisation du confort acoustique.

Vicat dispose d'une offre destinée à l'éco-construction à base de ciment naturel prompt fabriqué dans le massif de la Chartreuse et de matériaux bio-sourcés comme les bétons de chanvre.

Les capacités d'analyses du centre technique Louis Vicat permettent de diagnostiquer les pathologies des bétons utilisés aux XIX^e et XX^e siècles et de proposer des solutions de traitement. Vicat est

membre du Cercle des partenaires du patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication et participe dans ce cadre à la conduite de programmes de recherche pour la restauration du bâti ancien.

1.6.4. La politique de partenariats

Le centre technique Louis Vicat travaille en collaboration avec plusieurs centres de recherche publics et privés tels que le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), l'Institut national de l'énergie solaire de Chambéry (INES) l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), les laboratoires des écoles d'architecture et des universités, les laboratoires de ses clients du BTP, etc. Les projets collaboratifs incluent également des partenaires industriels locaux et internationaux.



*Fontaine de la ville de Mladá Boleslav en République Tchèque,
œuvre de l'artiste Veronika Psočková, réalisée en ciment naturel prompt Vicat*

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2018

2

Modèle d'affaires	32	2.4. La performance extra-financière du groupe Vicat en chiffres	58
2.1. Répondre durablement à un besoin	34	2.5. Notes méthodologiques	60
2.1.1. Des produits de qualité, sûrs et accessibles pour la construction	34	2.5.1. Méthodologie et périmètre de la déclaration de performance extra-financière	60
2.1.2. Des produits conçus pour répondre à l'adaptation des constructions aux effets du changement climatique	35	2.5.2. La méthodologie d'identification des risques extra-financiers significatifs	61
2.1.3. Des emplois pérennes comme ancrage dans ses territoires d'implantation	37	2.6. Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	61
2.2. Apporter un service	41	Responsabilité de la société	62
2.2.1. Des offres globales et une prescription adaptée s'inscrivant dans sa démarche d'économie circulaire	41	Indépendance et contrôle qualité	62
2.2.2. Une entreprise inclusive	43	Responsabilité de l'organisme tiers indépendant	62
2.2.3. Une éthique des affaires	48		
2.3. Produire dans les meilleures conditions	49		
2.3.1. Le respect de l'intégrité des personnes	49		
2.3.2. La sauvegarde des écosystèmes et de la biodiversité	52		
2.3.3. L'amélioration continue de la performance globale de ses outils industriels	54		

Modèle d'affaires

« Après avoir apporté protection et confort à la population mondiale, le ciment est le matériau incontournable pour faire face aux défis démographiques et climatiques. »

M. Guy Sidos Président Directeur Général

SES VALEURS, SES ATOUTS*

Ses valeurs et ses atouts sur lesquels la société s'appuie pour atteindre ses ambitions

INTELLECTUEL

- L'invention du ciment artificiel par Louis Vicat en 1817.
- Un savoir-faire reconnu dans les métiers du Ciment, du Béton prêt à l'emploi & Granulats.
- Une expertise industrielle et commerciale.
- Une tradition d'innovation et d'excellence technique.
- Des participations à d'innombrables constructions d'ouvrages d'art.

HUMAIN

- Un dialogue social de qualité fondé sur le respect.
- Près de 9 500 collaboratrices et collaborateurs engagés et passionnés partageant ses valeurs.

INDUSTRIEL

- Un parc industriel de qualité, moderne et performant.

ENVIRONNEMENTAL

- Une emprise foncière riche et diversifiée : forêts, zones humides, réserves naturelles, sites industriels réserve de biodiversité.
- Des réserves géologiques importantes.

SOCIÉTAL

- Des partenariats institutionnels, scientifiques et techniques.
- Une priorité donnée à l'identité locale.
- Deux fondations d'entreprise, la fondation Sococim et la fondation Louis Vicat.
- Des relations de grande proximité avec les populations locales.
- La confiance de ses clients.
- Des fournisseurs de 1^{er} plan.

FINANCIER

- Une solidité financière – des fonds propres élevés – un endettement limité.
- Une diversification géographique.

* Se reporter au chapitre 1 « Présentation du Groupe » et au chapitre 3 « Informations sociales, environnementales et sociétales : D.P.E.F. 2018 »

SES AMBITIONS ⁽¹⁾

Ce que la société souhaite faire

À l'échelle des défis démographiques et climatiques, le seul matériau accessible au plus grand nombre est le ciment (accessible, disponible partout dans le monde, évolutif et compatible).

RÉPONDRE AUX BESOINS ⁽²⁾

- Proposer des produits de qualité, accessibles, sûrs et évolutifs pour la construction.
- Concevoir des produits adaptés aux effets du changement climatique, mettre sa capacité d'analyse au service de la transition énergétique et sensibiliser, former ses parties prenantes à la lutte contre le réchauffement climatique.
- Partager la valeur créée avec ses territoires par la préférence donnée à l'emploi local, comme ancrage dans l'économie circulaire.
- Accompagner l'acquisition et le développement de compétences de ses collaboratrices et collaborateurs pour introduire la notion d'employabilité.

APPORTER UN SERVICE ⁽³⁾

- Développer des offres globales valorisant la transformation des matières premières et des déchets sur le territoire d'où elles sont extraites et ils sont produits et être acteur de l'économie circulaire.
- Accompagner la réalisation des projets de ses clients en s'assurant du meilleur emploi de ses produits par une prescription adaptée et l'utilisation des services digitaux associés (PIM et BIM).
- Promouvoir la diversité et l'égalité de traitement.
- Offrir des accès aux services essentiels au plus grand nombre par des actions d'éducation, culturelles, sanitaires et environnementales.

PRODUIRE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS ⁽⁴⁾

- Le respect de l'intégrité des personnes fondé sur des relations sociales de qualité et la garantie d'un environnement de travail sain et sécurisé ⁽⁵⁾.
- La sauvegarde des écosystèmes et de la biodiversité.
- L'amélioration en continu de la performance globale de ses outils industriels, en rejetant et en consommant moins.

(1) Se reporter aux 3 sections composant le rapport de la D.P.E.F.

(2) Cf. Section 1 du Rapport de la D.P.E.F.

(3) Cf. Section 2 du Rapport de la D.P.E.F.

(4) Cf. Section 3 du Rapport de la D.P.E.F.

(5) Cf. Charte éthique du groupe Vicat et les 6 Règles de prévention incontournables.

La société Vicat est une entreprise industrielle française, présente dans douze pays, déterminée à conduire une politique industrielle de long terme, soucieuse de respecter son environnement et de prendre en compte les grands enjeux notamment démographiques et climatiques. À la fois ancrée dans l'histoire et la modernité, elle est disponible et proche de ses marchés. Elle s'appuie sur une gouvernance pérenne, un actionnariat familial stable et un engagement fort et passionné de ses collaboratrices et collaborateurs.

SES RÉSULTATS

Ce que la société obtient en s'appuyant sur ses valeurs et ses atouts lorsque ses ambitions sont atteintes

1 CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ⁽⁶⁾

- ▶ La réduction de son empreinte carbone.
- ▶ La mise à disposition des marchés et de ses clients de produits innovants.
- ▶ Le développement de nouveaux partenariats stratégiques (clients, fournisseurs et partenaires scientifiques).
- ▶ La dynamique de sa recherche et développement dans la mesure de ses moyens et la reconnaissance de son expertise.
- ▶ La capacité d'anticiper des technologies, des usages et des évolutions de marché ou de concurrence.

2 CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES ⁽⁷⁾

- ▶ L'amélioration des taux de recyclage
- ▶ L'amélioration de valorisation des matières et des énergies.

3 ÊTRE UNE ENTREPRISE INCLUSIVE ⁽⁸⁾

- ▶ Le renforcement de sa culture santé sécurité.
- ▶ La diversité comme facteur de la performance sociale.
- ▶ L'égalité entre les femmes et les hommes, l'absence d'écart de rémunération.
- ▶ Le renforcement de son attractivité pour toutes les générations.
- ▶ L'engagement des équipes.
- ▶ La garantie d'un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle (ancienneté équilibrée, faible absentéisme et taux de sortie).

4 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ⁽⁹⁾

- ▶ La reconquête d'habitats et l'accueil de nouvelles espèces faunistiques et floristiques.
- ▶ La reconnaissance de sa contribution à la préservation des écosystèmes, à la limitation des effets de la déforestation.

5 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ⁽¹⁰⁾

- ▶ Le respect des droits de l'homme avec la même résolution dans tous les pays.
- ▶ L'efficacité de ses actions sociétales et des fondations plébiscitées.
- ▶ Le soutien aux politiques publiques en matière de santé.
- ▶ La contribution à la vitalité des territoires sur lesquels elle est implantée.
- ▶ La construction de relations durables.
- ▶ La sécurisation de son maillage territorial et de son positionnement régional.

6 PERFORMANCES FINANCIÈRES ⁽¹¹⁾

L'optimisation de la valeur des actifs.
La rémunération du capital investi.
L'augmentation de sa rentabilité opérationnelle.

(6) Cf. Sections 1.8., 1.2., 2.1., 3.3. du Document de Référence.

(7) Cf. Sections 2.1., 3.3. du Document de Référence.

(8) Cf. Sections 1.3., 2.2., 3.1. du Document de Référence.

(9) Cf. Section 3.2. du Document de Référence.

(10) Cf. Sections 1.3., 2.2., 3.1. du Document de Référence.

(11) Cf. Chapitre 6 du Document de Référence.

SES OBJECTIFS

Ce que la société veut faire pour aller encore plus loin

2



FAIRE RECONNAÎTRE LA FAIBLE EMPREINTE CARBONE DU CIMENT ET DE SES APPLICATIONS, CONSIDÉRÉE SUR L'ENSEMBLE DE SON CYCLE DE VIE

- S'assurer de sa résilience au changement climatique.
- Atteindre en 2030 un taux de clinker de 75 % dans le ciment et un taux de 40 % de combustibles de substitution dans le mix énergétique (dont 15 % pour la part biomasse).



LUTTER CONTRE LA RARÉFACTION DES RESSOURCES

- S'inscrire dans des logiques d'économie circulaire pour une gestion durable des ressources.



ZÉRO ACCIDENT

- 100 % des collaborateurs ayant reçu au moins une formation santé et sécurité d'ici 2020.
- Atteindre en 2020, un taux de fréquence de 5 et un taux de gravité de 0,3.



AGIR POUR L'ÉQUITÉ COMME ATOUT DE LA PERFORMANCE GLOBALE DE LA SOCIÉTÉ

- Intéresser plus de femmes aux métiers de l'industrie.
- À compter de 2021, compter au moins une femme dans le top 10 des rémunérations.
- Généraliser l'index visant à éradiquer les différences de salaires entre les femmes et les hommes d'ici 2019.
- Permettre l'accès à l'emploi aux populations défavorisées.
- Agir dans le domaine du handicap.
- Soutenir plus de projets par an dans les domaines de la culture, de la santé et de l'éducation.



CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- Accueillir la biodiversité en ville grâce à ses produits et sur ses sites, véritables réserves pour toutes les espèces.



MAXIMISER LA CRÉATION DE VALEUR POUR L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

- Poursuivre une croissance organique et externe ciblée et une rentabilité pérenne.

Groupe industriel international/multilocal, Vicat est une entreprise familiale française créée il y a près de 165 ans dans la lignée de Louis Vicat, inventeur du ciment artificiel en 1817.

Ancré dans l'histoire et tourné vers le futur, notre modèle repose sur le développement de produits et services pour les métiers de la construction, dans des logiques d'économie circulaire et de proximité. Nos engagements menés en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale se traduisent en actions concrètes au service des territoires. Ils s'articulent autour de trois axes :

- la transition énergétique et écologique : nos cimenteries sont les maillons de chaînes courtes d'économie circulaire. L'usage croissant de matières premières issues du recyclage ou de la valorisation de déchets générés par les activités humaines, limite d'autant les prélèvements en matières premières naturelles ou en eau. Parallèlement, le Groupe s'est mobilisé pour promouvoir la biodiversité et la sauvegarde des écosystèmes sur les territoires où il est implanté ;
- la transition démographique et l'urbanisation croissante : le matériau de construction est la base sur laquelle la ville intelligente grandit. Par son abondance, sa durabilité, son faible coût, sa facilité d'utilisation et sa capacité à intégrer des fonctionnalités diverses (outils de connectivité), le ciment est le matériau de la ville du futur ;
- la transition sociale : mettre les collaboratrices et les collaborateurs au cœur de l'entreprise demeure une priorité pour le Groupe qui renforce sa culture sécurité partout où il est implanté. En tenant compte des particularités des territoires et des besoins de ses équipes, nous développons une politique volontariste et inclusive en matière d'emploi, de formation, de mixité et de diversité.

Pour construire ensemble.

Le présent document est établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce. Il a pour objet de présenter le modèle d'affaires, les principaux risques ⁽¹⁾ liés aux activités du groupe Vicat, les politiques et les diligences mises en œuvre et les résultats, incluant la présentation de ses indicateurs clés de performance extra-financière au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018. La méthodologie suivie pour l'établissement de la déclaration de performance extra-financière (ci-après la Déclaration) et celle de la cartographie de ses principaux risques sont présentées à la fin du document. Ces informations ont été vérifiées par le cabinet Grant Thornton en qualité d'Organisme Tiers Indépendant dont le rapport d'assurance modérée figure en annexe du présent document.

Les éléments constitutifs de la déclaration de performance ci-dessous montrent que la démarche de responsabilité sociale, sociétale et environnementale du groupe Vicat est intégrée dans sa stratégie globale en matière de développement géographique, au sein de ses métiers et dans son offre « produits ». Elle se traduit par la mise en œuvre d'un ensemble de bonnes pratiques visant à réduire les impacts environnementaux de ses activités et ainsi lui permettre de contribuer aux transitions écologique et énergétique nécessaires à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) comme notamment l'ODD n° 9 (« Industrie, Innovation, et Infrastructures »), n° 11 (« Villes et Communautés durables »), n° 13 (« Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique ») et n° 15 (« Vie terrestre ») ⁽²⁾ Elle concerne tous les collaborateurs, premiers ambassadeurs des valeurs du Groupe. Le déploiement de cette démarche auprès de ses territoires d'implantation participe à leur développement socio-économique. Fort de ses pratiques responsables en tant qu'acteur économique, le groupe Vicat contribue également aux ODD n° 5 et n° 8 (« Égalité entre les sexes » et « Travail décent et croissance économique »).

2.1. Répondre durablement à un besoin

La première ambition du groupe Vicat est de répondre aux besoins en matière de construction et ce depuis l'invention du ciment artificiel par Louis Vicat en 1817. Grâce à son expertise reconnue dans ses principaux métiers et conscient de l'importance de proposer des solutions efficaces et durables au plus grand nombre, il met à la disposition de ses clients une large gamme de produits de qualité et s'assure, en partageant le fruit de son analyse, que l'ensemble de ses développements produits contribueront à la transition énergétique et garantiront leur résilience aux effets du changement climatique.

2.1.1. Des produits de qualité, sûrs et accessibles pour la construction

Le groupe Vicat porte une attention particulière à la qualité de ses produits et tient à produire des matériaux au service de la rénovation du patrimoine, participant ainsi à sa valorisation.

(1) Ces principaux risques sont présentés au chapitre 5 du document de référence et la note méthodologique d'identification et de suivi est présentée à la section 3.5.2 du document de référence.

(2) En septembre 2015, lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable à New York, les 193 États membres de l'ONU ont adopté un nouveau programme sur quinze ans : l'Agenda 2030 fondé sur les Objectifs de développement durable. Ces objectifs mondiaux, au nombre de 17 visent la lutte contre les inégalités, l'exclusion et les injustices, à faire face au défi climatique et à l'érosion de la biodiversité et à mettre fin à l'extrême pauvreté. Tous les acteurs (État, citoyens, associations, secteur privé, organismes et institutions publics) sont sollicités pour contribuer à la réussite de cet Agenda 2030.

2.1.1.1. Mettre à disposition des marchés une large gamme de solutions constructives

Le groupe Vicat fabrique et commercialise différentes catégories de ciment. Son offre varie en fonction de la maturité de ses marchés. Il formule différents bétons allant du béton ordinaire aux bétons spéciaux. Il est producteur de granulats se différenciant par leur composition chimique, leurs qualités physiques, leur taille et leur couleur. Tous ses produits sont présentés à la section 1.5 du présent document.

Si la disponibilité et l'accessibilité à ses produits sont de véritables sujets de préoccupation pour le Groupe, c'est sur leur qualité que le Groupe a bâti son image de marque dans le respect des réglementations locales. De plus, la très grande majorité des produits qu'il commercialise obéissent à des normes d'application volontaire définissant notamment le niveau de qualité et de sécurité attendu et que le Groupe s'engage à satisfaire.

Le groupe Vicat soumet ses produits à des contrôles réguliers diligentés selon des procédures internes ou externes par différents organismes attestant de leur conformité aux règles ou aux normes concernées.

L'ensemble des produits répondant à une norme le sont dans une exigence d'amélioration permanente et de progrès au service de tous. En Turquie, 15 % des produits mis sur le marché se prévalent déjà d'un label ou de qualifications spécifiques. En France, bien que déjà engagée à respecter les critères de la norme NF EN 206-1 pour le béton prêt à l'emploi qu'elle met sur le marché, Béton Vicat (filiale française du groupe spécialisée dans la production de béton prêt à l'emploi) est labellisée « Origine France Garantie ». Ce label garantit à ses clients que 50 % au moins du prix de revient unitaire du mètre cube de béton prêt à l'emploi est réalisé en France ainsi que toutes les étapes de transformation. Il illustre l'esprit de service et de proximité des équipes et la politique industrielle du groupe tournée vers des chaînes courtes d'économie circulaire.

2.1.1.2. Produire des matériaux au service de la rénovation du patrimoine

Depuis sept ans, le Groupe est présent aux côtés de l'association du Geste d'Or, pour accompagner les différents acteurs investis dans la rénovation du patrimoine. L'association organise un concours annuel qui récompense les opérations exemplaires de mise en valeur et de conservation du patrimoine bâti. Lors de la 8^e cérémonie de remise des prix à l'occasion du Salon international du patrimoine culturel, le 24 octobre 2018, dans la catégorie du « Grand Prix innovation pour Vicat et ses partenaires », des solutions ont été récompensées, les deux premières pour des réalisations en France, la troisième en Turquie :

- le SMARTUP, béton fibré ultra-hautes performances avec la réhabilitation du Grand Pont de Thouaré-sur-Loire (44) ;
- le Biosys (partenariat entre Vicat SA et Vieille Matériaux) est un système constructif constitué de blocs de béton de chanvre, composés de ciment naturel PromptUP et chènevotte, mis en œuvre par simple emboîtement à sec (rainure-languette). Les blocs servent de coffrage et de remplissage à une structure porteuse traditionnelle poteaux/poutres en béton armé. Son montage sans colle et sans joint permet

des gains de productivité dont l'alignement et l'aplomb sont d'une grande qualité. Le résultat est un véritable mono-mur ne nécessitant pas d'isolation complémentaire ;

- le béton rapide Q-Flash 2/20 avec la reconstruction de la piste de l'aéroport Sabiha Gökçen à Istanbul.

2.1.2. Des produits conçus pour répondre à l'adaptation des constructions aux effets du changement climatique

La prise en compte des effets du changement climatique est une question prioritaire pour le groupe Vicat. L'orientation de ses recherches et la mise à disposition sur ses marchés de nouveaux produits bas carbone en attestent.

2.1.2.1. Mettre sa capacité d'analyse au service de la transition énergétique

Afin de répondre à ce défi climatique mais aussi démographique, le Groupe s'est attaché à mettre en place une veille documentaire active à tous les niveaux de son organisation, nourrie entre autres des travaux du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC).

Pour contribuer à définir les conditions du passage à une économie décarbonée, le groupe Vicat a notamment adhéré au Shift Project, instance de réflexion sur la transition énergétique, composé d'experts et d'acteurs du monde économique. Pour mémoire, le Shift Project est auteur d'un Manifeste qui appelle les États européens « à lancer dès maintenant les politiques capables d'aboutir en 2050 à des émissions de gaz à effet de serre aussi proches que possible de zéro ».

Le groupe Vicat entretient aussi de nombreux partenariats stratégiques portés par son centre technique Louis Vicat dont les travaux sont présentés au chapitre 1.6.4 du présent document.

Il participe à différents cercles de réflexion autour de la performance environnementale. Il échange avec l'IFPEB (Institut français pour la performance environnementale des bâtiments) pour définir les moyens d'une transition énergétique et environnementale ambitieuse et efficace pour l'immobilier et la construction compatible avec le marché.

Pragmatique, le groupe Vicat s'intéresse et contribue à des approches plus expérimentales.

Depuis 2015, le groupe Vicat est actionnaire de Transpolis SAS. L'objet de cette société, composée d'actionnaires publics et privés, est de bâtir une ville laboratoire dédiée à la mobilité urbaine. À cet effet, elle a acquis un terrain de 80 hectares dans l'Ain (région d'Auvergne Rhône-Alpes). Cette ville laboratoire permettra au Groupe, en collaboration avec d'autres industriels, de tester à l'échelle 1 des solutions constructives adaptées aux questions de mobilité de demain. En 2018, un travail de prescription important a permis d'expérimenter des solutions innovantes au service du bien-être des usagers des bâtiments et a réalisé un prototype Artésys, solution de bardage pour les façades visibles.

Dans le cadre de la dernière phase du projet COMEPOS (Conception et construction de Maisons à Énergie Positive), initié par le Ministère en charge du Logement, piloté par l'ADEME et coordonné par le

Commissariat à l'Énergie Atomique, le groupe Vicat a contribué à la réalisation d'un nouveau démonstrateur POSITIVIX en Auvergne (France) qui porte au nombre de quinze les maisons livrées, dont l'excellence énergétique est au cœur du sujet. Le retour d'expérience des futurs habitants aidera à la réflexion sur la prochaine réglementation environnementale (en matière de consommation d'énergie dans les logements individuels), annoncée pour 2020. Rappelons qu'une maison à énergie positive est une maison pouvant produire plus d'énergie qu'elle n'en consomme.

En 2018, pour poursuivre sa démarche d'innovation ouverte, le groupe Vicat a rejoint la Ruche Industrielle, association ancrée sur le territoire de la Métropole de Lyon et créée pour favoriser l'échange des expertises entre de grands groupes industriels comme Bosh, Renault Trucks, Volvo, Aldes, la SNCF et les PME.

Dans l'objectif d'ouvrir le débat autour de questions comme « À quoi ressembleront nos routes et nos villes demain ? », « Quels usages futurs du ciment ? », le groupe Vicat a conçu différents événements. Le défi lancé à travers le concours étudiant « Comment régénérer la ville ? » est une illustration de l'engagement sociétal et partenarial du Groupe qui a été remarqué par l'obtention du prix RSE lors du colloque Prévision organisé par l'Apave.

La Direction industrielle pilote la poursuite des actions d'atténuation des effets liés au changement climatique en les structurant. Elle aligne les lignes conductrices de la stratégie bas carbone du groupe Vicat avec l'objectif de contenir le réchauffement climatique planétaire sous le seuil des 2 degrés C d'ici la fin du siècle. Pour ce faire, elle mobilise sa Direction recherche et développement autour d'axes comme :

- la mise sur le marché de produits bas carbone (ciments à ajouts et ciments à clinker bas carbone) ;
- l'amélioration de son efficacité énergétique par des travaux portant notamment sur la valorisation de chaleur dite fatale (chaleur perdue des procédés de fabrication et non valorisée) et le développement de filières biomasse (en substitution d'énergie fossile) ;
- la valorisation de produits et de solutions vertueuses pour la construction de bâtiments neufs et pour la rénovation des logements anciens ;
- la réutilisation du CO₂ émis et de la re-carbonatation des bétons. En France, Vicat participe actuellement à un projet national FASTCARB avec l'ATILH (L'Association technique de l'Industrie des Liants Hydrauliques) et l'IFSTAR (Institut Français des Sciences et des Technologies des transports et de l'Aménagement et des Réseaux) sur le stockage permanent du CO₂ par recarbonatation du béton recyclé. L'objectif est d'accélérer le phénomène naturel de piégeage de CO₂ atmosphérique par le béton lors de sa phase de service et de déconstruction. Les premiers essais en laboratoire montrent qu'avec 1 m³ de béton recyclé, il est possible de capter et stocker jusqu'à 150 kg de CO₂ des cheminées de fours de cimenterie, un gain s'additionnant à l'économie de 650 kg de granulats naturels de carrière réalisée. Ce mécanisme représenterait un potentiel de captation d'environ 10 % des émissions de l'industrie cimentière française compte tenu des volumes de béton déconstruit en France chaque année ;

- la production d'hydrogène. L'hydrogène est un vecteur énergétique décarboné d'avenir qui peut être utilisé pour différents usages et qui suscite l'intérêt des territoires. Dans sa volonté d'affirmer son ancrage territorial, le Groupe travaille avec des partenaires aux possibilités de produire de l'hydrogène en partie grâce à la récupération de la chaleur fatale produite par ses cimenteries et grâce à de l'électricité verte au moment où celle-ci est abondante et disponible. Cet hydrogène peut ensuite être utilisé pour de la mobilité durable par injection directe dans les véhicules ou bien pour de la valorisation du CO₂ émis par la cimenterie sous forme de biométhane ; ce biométhane pouvant ensuite être mis à disposition des territoires à travers les réseaux de gaz existants.

Les Directions fonctionnelles du groupe Vicat élaborent des propositions de services nouveaux s'appuyant sur des schémas d'économie circulaire. En France, cette offre est désormais disponible sous la marque Vicat CirculEre. Elle s'appuie sur la réduction de l'emploi des ressources minérales et énergétiques, l'optimisation de l'adéquation entre ses produits et leurs applications et l'exploitation de la complémentarité de ses filières Ciment, Béton et Granulats par la création de plateformes multimodales.

2.1.2.2. Développer des produits bas carbone

À l'échelle des défis démographique et climatique, le groupe Vicat s'efforce de concevoir des produits adaptés. Pour tous ses développements, le Groupe agit sur le principe de l'écoconception. Le Groupe poursuit sa démarche d'analyse du cycle de vie de ses produits afin de quantifier leurs impacts « du berceau à la tombe ». Cette approche multicritère repose sur un inventaire de l'ensemble des flux matière et d'énergie entrant et sortant à chaque étape du cycle de vie d'un produit. En France, le Groupe utilise le configurateur BETie (BEton Impacts Environnementaux) élaboré par le Syndicat professionnel National du béton prêt à l'emploi (SNBPE) pour générer les fiches de déclaration environnementales et sanitaires de ses bétons à l'attention de ses clients.

Il apporte sa contribution par la mise au point de nouveaux ciments qui émettent moins de CO₂ et de matériaux de construction ou de systèmes constructifs dont l'usage participe à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ou des infrastructures (cf. section 1.6 du présent document). Anticiper des approches bas carbone est un fil conducteur de ses démarches d'innovations industrielles et constitue un élément clé des nouvelles offres Vicat, en France. Le Groupe développe une gamme de béton dédiée à l'impression 3D et adaptée aux exigences de chaque application, pour le bon béton au bon endroit. Dans le cadre du projet Villaprint lancé par Plurial Novilia (filiale d'Action Logement) pour la construction de logement social intégrant pleinement la technologie de l'impression 3D, les équipes R & D ont développé un matériau dont la rhéologie permet une impression par addition successive de couches. Un autre exemple est le développement de bétons drainant conjuguant résistance mécanique et performances hydrauliques en assurant le stockage temporaire des eaux pluviales et leur restitution progressive au milieu naturel, susceptibles d'être mis en œuvre pour des projets d'aménagements urbains. Avec plus de 1 000 réalisations à travers l'Europe, Vicat par l'intermédiaire du ciment naturel prompt est un acteur majeur de la construction bio-sourcée.

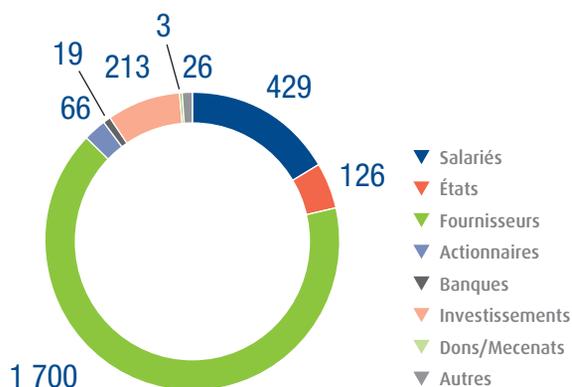
2.1.3. Des emplois pérennes comme ancrage dans ses territoires d'implantation

Le groupe Vicat est un acteur majeur de l'industrie des matériaux (produits et services) dans ses territoires d'implantation. Il contribue activement à leur dynamisme par les emplois pérennes directs et indirects qu'il génère et par un véritable effort de formation pour ses collaboratrices et collaborateurs, gage de leur employabilité.

2.1.3.1. Partager la valeur créée dans ses territoires par l'emploi local

Dans le cadre de sa politique de recrutement, le groupe Vicat privilégie l'emploi local et favorise ainsi le partage de la valeur créée, notamment par une politique équitable de rémunération. Le schéma ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 décembre 2018 au profit de ses principales parties prenantes. Les rémunérations représentent 16,6 % de cette répartition.

PARTAGE DE LA VALEUR CHIFFRES D'AFFAIRES CONSOLIDÉ : 2 582 MILLIONS D'EUROS



Les indicateurs présentés ci-après traduisent les résultats de la stratégie du Groupe, à savoir :

- une répartition géographique diversifiée de son effectif avec des positions régionales fortes (recruter les talents sur ses territoires) ;
- une répartition par activité de son effectif montrant la place prépondérante du ciment ;
- des systèmes de rémunération garantissant l'équité par la reconnaissance de la performance, l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, et l'absence de discrimination.

Évolution générale de l'effectif

Au 31 décembre 2018, le Groupe emploie 8 844 collaboratrices et collaborateurs.

Embauches et départs

Type de mouvements des effectifs au cours de l'exercice 2018

(en nombre de salariés)	Effectif
Effectif au 31 décembre 2017	8 460
Départs naturels	(824)
Départs provoqués	(456)
Variations de périmètre de consolidation	44
Embauches	1 620
EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2018	8 844

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2018 s'établit à 8 844 collaboratrices et collaborateurs, contre 8 460 au 31 décembre 2017. Cette hausse du personnel de + 4,5 % s'explique principalement par la poursuite de la croissance des effectifs en France (+ 4,9 % entre 2017 et 2018), le développement de l'activité Granulats au Sénégal (+ 8,5 % entre 2017 et 2018) et l'internalisation de la production de clinker dans la cimenterie égyptienne (+ 27,7 % entre 2017 et 2018). Pour la France, l'augmentation des effectifs s'explique aussi par les nouveaux postes créés pour répondre aux attentes de nos clients et de nos parties prenantes ainsi qu'aux enjeux du 21^e siècle (transition énergétique, économie circulaire, digital, etc., cf. 2.3.1 du présent document).

La variation de périmètre de + 44 collaboratrices et collaborateurs s'explique par des acquisitions visant à renforcer les positions du Groupe sur ses secteurs géographiques de prédilection. En France, l'activité Transport a acquis la société Transport Dubois (+ 28 personnes). En Suisse, la même activité a acheté les sociétés PriMa Rent et RMZ (+ 14 personnes).

Par ailleurs, la France a persévéré dans sa politique de recrutement d'alternant(e)s pour aboutir à une augmentation de + 28 % de leur nombre entre 2017 et 2018, soit une évolution de près de + 50 % en 2 ans.

Les embauches globales du Groupe augmentent de + 24,4 % entre 2017 (1 302) et 2018 (1 620), tandis que les sorties globales stagnent entre 2017 (- 1 281) et 2018 (- 1 280).

Le taux de sortie du Groupe diminue entre 2017 (15,2 %) et 2018 (14 %), reflétant notamment la capacité du groupe à fidéliser ses équipes en période d'activité soutenue et de concurrence accrue sur le marché de l'emploi.

Les sorties résultent principalement du remplacement des flux naturels et de l'adaptation des organisations à la conjoncture de chaque marché.

Les flux d'entrée, comme ceux de sortie, intègrent par ailleurs un nombre significatif d'emplois liés à la saisonnalité de l'activité, notamment en France et en Turquie, ainsi qu'une rotation habituellement élevée en Turquie, au Kazakhstan et en Inde, qui atteint un taux de 8,1 %, considéré comme un taux faible dans ce pays.

Répartition de l'effectif par zone géographique

Les effectifs sont composés de personnel local. Le recrutement se fait en grande majorité dans les bassins d'emploi où sont présentes les activités du Groupe.

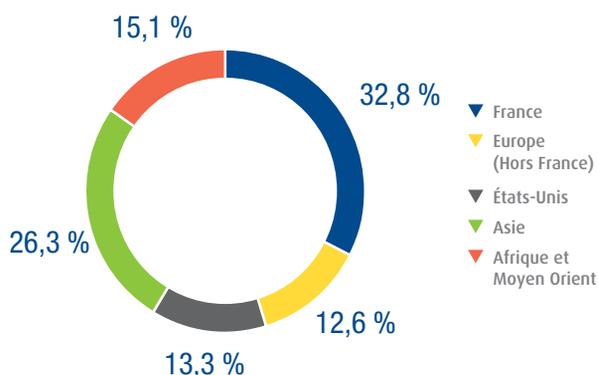
Effectifs ponctuels du Groupe au 31 décembre 2018 par zone géographique

(en nombre de salariés)	2018	2017	Variation (en pourcentage)
France	2 874	2 741	+ 4,9 %
Europe (hors France)	1 146	1 130	+ 1,4 %
États-Unis	1 172	1 140	+ 2,8 %
Asie	2 255	2 228	+ 1,2 %
Afrique et Moyen-Orient	1 397	1 221	+ 14,4 %
TOTAL	8 844	8 460	+ 4,5 %

Effectifs moyens du Groupe en 2018 par zone géographique

	2018	2017	Variation (en pourcentage)
France	2 845	2 751	+ 3,4 %
Europe (hors France)	1 091	1 075	+ 1,5 %
États-Unis	1 155	1 112	+ 3,9 %
Asie	2 282	2 253	+ 1,3 %
Afrique et Moyen-Orient	1 311	1 155	+ 13,5 %
TOTAL	8 684	8 346	+ 4,0 %

RÉPARTITION DES EFFECTIFS MOYENS DU GROUPE EN 2018 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE [en %]



L'effectif moyen du Groupe en 2018 passe à 8 684 collaboratrices et collaborateurs pour 8 346 en 2017, soit une hausse de + 4,0 %. Cette hausse est le reflet de la croissance du Groupe dans les pays en développement et de la reprise économique dans les pays développés.

- La zone Asie voit ainsi ses effectifs moyens augmenter de + 1,3 % en un an. La progression des effectifs moyens en Inde (+ 5,2 % entre 2017 et 2018, après une croissance de + 8,7 % entre 2016 et 2017) est due à la continuité des engagements des usines de Bharathi et de Kalburgi pour l'emploi des populations locales. Entre 2017 et 2018, les effectifs moyens en Turquie diminuent de - 1,1 % du fait de la baisse d'activité du pays. La diminution de - 3,3 % entre 2017 et 2018 pour le Kazakhstan résulte de la recherche d'une organisation optimale.
- Pour la zone Afrique et Moyen Orient, la hausse de + 13,5 % entre 2017 et 2018 s'explique par l'internalisation de la production de clinker en Égypte (+ 26,4 % des effectifs moyens) et la croissance de l'effectif moyen au Sénégal (+ 8,0 % entre 2017 et 2018). La situation au Sénégal est contrastée : l'effectif moyen du Ciment diminue de - 1,9 % (principalement du fait d'une organisation améliorée de la cimenterie à Rufisque) et l'effectif moyen des Granulats augmente de + 19,3 % par le renforcement des capacités de production et l'augmentation de ses ventes.
- Aux États-Unis, la croissance de + 3,9 % des effectifs moyens entre 2017 et 2018 est due aux recrutements de chauffeurs dans l'activité Béton pour accompagner la reprise du secteur de la construction.
- Les effectifs moyens en Suisse connaissent une hausse de + 1,4 % sur la période du fait d'acquisitions dans le domaine des transports.
- Les effectifs moyens en Italie restent stables avec l'arrivée d'un collaborateur supplémentaire pour le marché italien du Prompt.
- Entre 2017 et 2018, les effectifs moyens en France continuent leur hausse (+ 3,4 %) du fait de croissance de ses marchés en 2018 (Grand Paris, etc.).

Répartition de l'effectif par activités et catégorie socio-professionnelle

Effectifs ponctuels du Groupe au 31 décembre 2018 et variation

	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits & Services	Total
Encadrement	1 000	330	242	1 572
Employés	1 424	921	412	2 757
Ouvriers	1 595	2 015	905	4 515
TOTAL	4 019	3 266	1 559	8 844

La répartition des effectifs par activité suit l'évolution du Groupe dans le développement de ses opérations, notamment dans le Ciment en Turquie, en Inde et en Égypte, dans le Béton et les Granulats respectivement aux États-Unis et au Sénégal :

- en 2018, la part des effectifs de l'activité Ciment reste prépondérante à 45,4 % de l'effectif total (pour 45,7 % en 2017).

L'activité Béton & Granulats est stable entre 2017 et 2018 (36,9 % en 2018 pour 37 % en 2017).

L'activité Autres Produits & Services varie très faiblement : 17,6 % en 2018 pour 17,3 % de l'effectif total en 2017 ;

- en 2018, l'effectif Ouvriers continue d'augmenter pour atteindre 51,1 % de l'effectif total (50,5 % en 2017) reflétant l'augmentation de la production industrielle du Groupe, principalement au Sénégal et en Égypte.

La part des effectifs Employés diminue à nouveau (effet de proportionnalité) et se fixe à 31,2 % en 2018 (31,8 % en 2017).

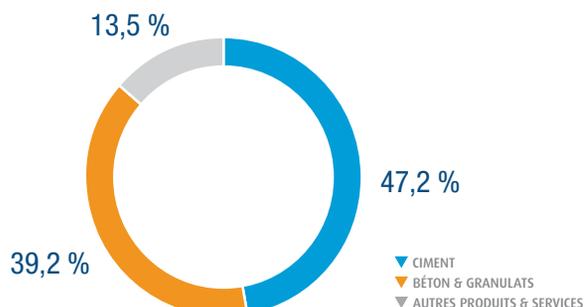
L'effectif Encadrement reste stable à 17,8 % en 2018 (17,7 % en 2017).

Effectifs moyens du Groupe et variation

(en nombre de salariés)	2018	2017	Variation en %
Ciment	4 103	3 906	+ 5,0 %
Béton & Granulats	3 406	3 308	+ 3,0 %
Autres Produits & Services	1 175	1 132	+ 3,8 %
TOTAL	8 684	8 346	+ 4,0 %

Les évolutions entre 2017 et 2018 de l'effectif moyen respectivement de l'activité Ciment (+ 5,0 %), de l'activité Béton & Granulats (+ 3,0 %) et de l'activité Autres Produits et Services (+ 3,8 %) sont cohérentes avec celles des effectifs de clôture.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS MOYENS EN 2018 (en %)



Politique de rémunération

SYSTÈMES DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération est axée sur la récompense des performances individuelles et collectives et la fidélisation des équipes. Elle prend en compte la culture, les conditions macro-économiques, les contingences du marché de l'emploi et les structures de rémunération propres à chaque pays.

En France, la société Vicat et ses filiales appliquent le régime légal de participation des salariés ou pour certaines un régime dérogatoire. Les sommes reçues sont placées sur le « Plan d'Épargne Groupe (PEG) » et en actions de la société Vicat SA, le cas échéant. Par ailleurs, la société

Vicat a mis en place un accord d'intéressement conventionnel. Les sommes perçues à ce titre peuvent être, au choix du salarié, placées en actions de la Société sur le PEG ou sur d'autres supports proposés par un établissement financier de premier plan. Depuis 2013, un « Plan Épargne Retraite Collectif » (PERCO) a été mis en place au profit des salariés. Afin de les accompagner mieux encore dans la préparation de leur retraite, un accord, entré en vigueur en 2015, leur permet de transférer annuellement un nombre de jours définis du compte épargne temps (CET) et de congés payés (sous certaines conditions) sur le PERCO. En 2018, avant le vote de la loi PACTE, la quasi-totalité des collaboratrices et des collaborateurs du groupe en France ont bénéficié d'un accord de participation et/ou d'intéressement.

La politique de rémunération porte une attention particulière à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et à l'application du principe « À travail égal salaire égal ».

SALAIRE MINIMUM

Dans chaque pays où le groupe Vicat est présent, ses sociétés ne versent pas de salaires en dessous du minimum légal local. Si ce seuil légal n'existe pas, les salaires versés sont au moins supérieurs au minimum du marché local.

ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2018

Les charges de personnel pour le Groupe augmentent de près de 5 millions d'euros (soit + 1,2 %) pour atteindre 428,9 millions d'euros en 2018 (423,9 millions d'euros en 2017). Ce solde net positif s'explique par :

- la croissance organique qui a concouru à hauteur de + 20,1 millions d'euros de cette hausse globale. La croissance organique recouvre à la fois l'inflation salariale et la progression nette des effectifs moyens (+ 4 %) entre 2017 et 2018 ;
- les effets de change diminuant ces charges en euros pour près de - 15 millions d'euros, apportés principalement par la Turquie, l'Égypte, la Suisse et les États-Unis ;
- l'effet périmètre n'est pas significatif en 2018.

En France, les charges de personnel ont augmenté de + 6 % entre 2017 et 2018, du fait d'acquisitions, de l'augmentation organique des effectifs dans une période de croissance de nos marchés et pour répondre aux attentes de nos clients et aux enjeux du 21^e siècle (Grand Paris, économie circulaire, transition énergétique digitale, etc.) et de tensions vives sur le marché de l'emploi et des salaires.

Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2018	2017
Salaires et traitements	313 787	310 276
Charges sociales	110 756	109 670
Participation des salariés (sociétés françaises)	4 420	4 047
Charges de personnel	428 963	423 993
Effectifs moyens des sociétés intégrés	8 684	8 346

Emplois indirects et soutien de l'entrepreneuriat local

La nature des activités industrielles du groupe Vicat génère de nombreux emplois aussi bien en amont qu'en aval de ses productions. On estime dans les pays développés qu'il existe un rapport d'un à dix entre les emplois directs et les emplois indirects liés à une cimenterie. C'est notamment le cas en France (données publiées par le site internet « Info ciments ») où les fournisseurs en amont mais aussi tout le secteur du béton prêt à l'emploi (BPE) et de la préfabrication béton sont liés à l'exploitation d'une cimenterie dans le maillage territorial du Groupe. Le Groupe est, par ailleurs, impliqué dans plusieurs dispositifs de soutien au développement économique local, comme le réseau « Alizé ». Il préside le comité d'agrément d'Alizé Savoie qui accompagne, depuis 20 ans, les petites et moyennes entreprises savoyardes par de l'apport en compétences des sociétés partenaires du dispositif. Au 31 octobre 2018, le bilan fait apparaître le projet de création de 19 emplois supplémentaires.

Dans les pays émergents, les effectifs sont souvent plus importants sur les sites de production que dans les pays développés. L'externalisation des fonctions supports (maintenance, par exemple) est moindre du fait de la rareté d'un tissu industriel qualifié pour l'industrie cimentière. La cimenterie exploitée par Sococim Industries (Sénégal) génère 5 emplois indirects pour 1 emploi direct. Les actions de la fondation Sococim contribuent à dynamiser le département de Rufisque en soutenant le développement d'entreprises du territoire (bien souvent créées par des femmes) s'appuyant sur des savoirs faire traditionnels dans des domaines variés comme la transformation de céréales produites localement, la teinture artisanale et la commercialisation de tissus. Au Kazakhstan et en Inde, on estime que le ratio entre emplois directs et emplois indirects liés à l'exploitation des cimenteries est d'environ 1 à 3.

2.1.3.2. Accompagner l'acquisition et le développement des compétences pour garantir l'employabilité

L'attractivité du Groupe pour recruter les profils les mieux adaptés et la fidélisation des collaboratrices et des collaborateurs sont deux axes majeurs de la politique des ressources humaines.

Sa marque employeur qui reflète sa culture et ses valeurs ainsi que son caractère familial et international, sont des éléments positifs et motivants pour les candidates et les candidats.

La promotion interne est privilégiée autant que possible. Elle doit permettre d'offrir à chacun des perspectives d'évolution à la hauteur de ses capacités et de ses ambitions. La mobilité, tant professionnelle que géographique, est une des conditions de cette progression.

La politique des ressources humaines vise à mettre en adéquation les compétences individuelles et collectives des équipes (dans une vision à court, moyen et long terme) avec la stratégie du Groupe. Ainsi, pour le digital, 50 % de l'équipe est et sera volontairement constituée de collaboratrices et de collaborateurs ayant une parfaite connaissance des processus et des organisations internes, complétée par une formation « digital ».

En 2018, le plan de formation du Groupe est centré sur la sécurité et la santé au travail, l'environnement, la performance des équipes (à titre d'exemple : formation sur le management, la conduite du changement, l'éthique et le volet anti-corruption de la loi Sapin) les performances industrielles et les performances commerciales. Des formations portant sur la transition énergétique, l'économie circulaire et le digital sont dispensées de manière récurrente et pérenne.

En France, le Groupe dispose avec l'École du Ciment, du Béton et des Granulats, d'un outil de formation interne hébergé par sa filiale Sigma Béton. Les formations sont élaborées et dispensées en s'appuyant sur les expertises techniques internes.

L'action pluriannuelle sur la prescription et le commercial lancée en 2013 sur des groupes pilotes issus des différentes activités s'est poursuivie avec succès en 2018.

Profitant de l'arrivée du consultant interne stratégie et développement clients, l'ensemble des activités en France ont mis en place des formations portant sur la force de vente.

L'ensemble de ces formations ont aussi pour objectif de permettre aux collaboratrices et aux collaborateurs de pouvoir s'adapter aux évolutions constantes de leurs fonctions, de leurs activités et de leurs marchés et de garantir ainsi leur employabilité.

Ces actions de formation participent naturellement à maintenir une performance et un engagement élevés des équipes.

Indicateurs de la formation*

	2018	2017	Variation (en pourcentage)
Nombre d'heures de formation	142 025	146 048	- 2,8 %
Nombre de collaboratrices/ collaborateurs ayant reçu au moins une formation	5 438	4 956	+ 9,7 %

* Cette analyse a été réalisée sur un échantillon représentant 96 % de l'effectif, les données relatives aux changements de périmètre récents n'étant pas encore disponibles.

La diminution en 2018 par rapport à 2017 du nombre d'heures de formation s'explique principalement par la fin du plan de formation indien pour les populations voisines des cimenteries du Groupe (Local Employment Plan) qui a été une réussite. Les personnes formées ont obtenu un niveau de compétences et de connaissances leur permettant un accès à l'emploi pérenne et évolutif dans l'industrie.

Cette baisse ne doit pas masquer l'engagement des Directions, des partenaires sociaux et des équipes dans le développement de la formation, gage de réussite.

En 2018, 61,5 % des équipes ont bénéficié d'au moins une formation, pour 58,6 % en 2017. La croissance de + 9,7 % du nombre de collaboratrices et de collaborateurs ayant reçu au moins une formation entre 2017 et 2018 s'explique par l'évolution de l'effectif moyen du Groupe et illustre la volonté de former les nouveaux entrants et l'ensemble des catégories socio-professionnelles du Groupe.

Certains pays ont particulièrement contribué à l'amélioration des indicateurs clés de performance en matière de formation en 2018 comme :

- les États-Unis qui enregistrent + 30,3 % en heures de formation, augmentation liée au besoin en formation en matière de santé et sécurité au travail du fait du recrutement de chauffeurs moins expérimentés (pénurie de profils avec expérience) dans

l'activité Béton et au besoin en formation en matière d'éthique en 2018 ;

- la France qui détient toujours le plus grand nombre d'heures de formation (37,4 % du total du Groupe), a vu encore croître cet indicateur : + 12,8 % entre 2017 et 2018 et celui du nombre de collaboratrices collaborateurs ayant reçu au moins une formation de + 16,3 %.

2.2. Apporter un service

Grâce aux véritables relations de confiance que le groupe Vicat a su instaurer avec ses territoires d'implantation, ses clients, ses collaboratrices et collaborateurs, il s'inscrit aujourd'hui pleinement comme un acteur engagé dans l'économie circulaire au service de ses clients mais aussi comme une entreprise inclusive promouvant la diversité et luttant contre les discriminations et solidaire du développement de ses territoires.

2.2.1. Des offres globales et une prescription adaptée s'inscrivant dans sa démarche d'économie circulaire

Fort de son expertise industrielle inscrite dans la durée et de son ancrage territorial, le groupe Vicat propose des solutions pour valoriser les matières et les énergies disponibles sur ses territoires d'implantation tout en réduisant leurs empreintes environnementales respectives. En poursuivant ainsi sa démarche d'économie circulaire, le groupe Vicat ambitionne de contribuer à ce que ce capital naturel commun, constitué des ressources naturelles, ne soit pas déprécié mais qu'au contraire sa valeur puisse être accrue pour l'ensemble de ses parties prenantes.

2.2.1.1. Valoriser les matières et les énergies des territoires

Sa démarche d'économie circulaire

La force de la démarche d'économie circulaire du groupe Vicat s'explique par les choix stratégiques qu'il a faits, il y a longtemps déjà :

- **sélectionner avec soins ses matières premières en tenant compte de leur disponibilité sur le territoire et limiter leur transport.**

L'accès aux ressources (matière et énergie) est une question essentielle pour le groupe Vicat. Si constituer des réserves foncières est stratégique pour sa pérennité, les économiser l'est aussi. C'est la raison pour laquelle le groupe Vicat contribue, par sa gestion durable des ressources naturelles entrant dans ses procédés de fabrication, à l'aménagement de ses territoires.

Les principales matières premières utilisées par le groupe Vicat pour ses activités sont naturelles, minérales et donc prélevées, par extraction, dans son environnement immédiat (cf. section 1.5 du présent document) ;

- **préférer, dès que possible, l'utilisation des matières premières de substitution** elles-mêmes disponibles sur le territoire qu'il s'agisse de déchets ou de matières issues du recyclage ; le tout en considérant les ressources mobilisées par ses activités au sens large et voir si une initiative d'économie circulaire peut en réduire l'usage.

Le Groupe identifie les opportunités de gisements et se concentre sur celles-ci pour initier de la circularité par des actions ciblées. Il peut s'agir de contrats d'approvisionnement passés avec les producteurs de déchets, de mise à disposition de plateformes destinées à accueillir temporairement les déchets des uns avant d'en faire une ressource. Par ses actions, il renforce les synergies entre le tissu industriel et économique local. En France, les actions engagées localement par chacune de ses cimenteries (consistant à utiliser des circuits territoriaux courts) pour lever de manière pragmatique des barrières à l'économie circulaire sont illustrées par sa qualité de partenaire du Green Deal présenté par le Syndicat Français de l'Industrie Cimentière. Elles permettront de décliner de manière opérationnelle l'engagement pour la croissance verte relatif à la valorisation en cimenterie des déchets de bois issus du bâtiment. Ces actions sont soutenues par le gouvernement dont les objectifs ont été inscrits dans la loi sur la Transition énergétique et la croissance verte, à savoir réduire de 50 % à l'horizon 2025 les quantités de déchets mis en décharge, augmenter la part d'énergie renouvelable consommée de 23 % à l'horizon 2020 et de 32 % en 2030 et enfin, en augmentant significativement la part d'énergie issue des déchets, assurer l'indépendance énergétique nationale et réduire la consommation d'énergies fossiles de 30 % entre 2012 et 2030. Lors de la 4^e édition des Trophées de l'Économie en juin 2018, le Groupe s'est vu remettre, par la secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, le prix de « l'Entreprise en transition » dans la catégorie « Grandes Entreprises » ;

- **s'impliquer dans la valorisation énergétique des déchets dans ses cimenteries en substitution des combustibles fossiles ;**
- **investir dans des technologies pour circulariser les chaînes de valeur**, comme avec la mise en service du gazéifieur à la cimenterie de Créchy, en France.

Aujourd'hui c'est par sa capacité à repenser la façon dont il peut créer de la valeur et à apporter de la valeur ajoutée à ses clients que le Groupe leur propose de nouvelles offres de services mettant en œuvre des boucles locales sans cesse innovantes. Ces offres reposent sur la

transformation dans ses installations de déchets produits sur le territoire en matériaux de construction pour leur mise en œuvre sur ce même territoire sans produire de nouveaux déchets ultimes qui n'auraient pas été valorisés.

En France, l'offre Vicat CirculEre s'adresse aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'œuvre pour leur permettre de valoriser le maximum de déchets issus des chantiers de dépollution et de déconstruction (notamment lors de la restauration d'anciennes friches industrielles) dans ses différents produits industriels (ciment, granulats, béton). Lors du salon POLLUTEC 2018, l'offre Vicat écovalorisation a pris le nouveau nom de Vicat CirculEre, une offre au service des territoires. Dans le cadre de cette offre globale, les terres polluées peuvent être introduites en substitution aux matières naturelles utilisées (calcaire et marne) pour être valorisées dans la matrice cimentaire : de la terre polluée transformée en ciment destiné à la reconstruction du même site ! Les terres inertes peuvent être valorisées dans ses carrières. Les déchets de béton peuvent être transformés en granulats recyclés utilisés dans la formulation des bétons ou en sous-couches routières. Les déchets de chantier comme le bois de déconstruction peuvent être utilisés comme combustibles de substitution aux énergies fossiles. Dans certains cas, le groupe Vicat atteint quasiment 100 % de valorisation des déchets

produits sur un territoire et fournit alors les produits industriels éco-conçus destinés à la reconstruction (ciment ou béton).

Par le déploiement de sa démarche d'économie circulaire partout dans les pays où il opère, Vicat, groupe multilocal à l'international, peut insuffler une gestion radicalement nouvelle des ressources naturelles répondant aux objectifs de développement durable. Si la circularité se développe souvent par le biais d'actions locales, les enjeux qu'elle porte sont mondiaux. La question demeure de savoir comment satisfaire les 7 milliards d'individus dans le monde aux ressources naturelles limitées si le développement de l'ensemble des pays n'est pas fondé sur des modèles plus sobres pour l'environnement et plus inclusifs socialement. C'est par exemple le sens du programme « Rufisque Marché Propre » relancé par la fondation Sococim au Sénégal dont l'objet était de collecter les déchets du marché et de les valoriser dans la cimenterie locale. En 2018, ce programme a permis la valorisation de 8,5 tonnes déchets. Une démarche similaire a été lancée au mois d'avril 2018 en Inde pour initier les habitants des villages de Chatrasala et de Kherchkhed, proches de l'usine de Kalburgi dans l'État du Karnataka, à la collecte et au tri des déchets. 23 tonnes de déchets secs ont été vendues à la cimenterie et les 7 tonnes de déchets organiques ont été compostées.

Évolution des consommations matières du Groupe

Répartition des matières consommées

(en millions de tonnes)		2018	2017	2016
Clinker	Matières premières	29,2	29,2	28,4
	Dont part des matières de substitution en %	5,0 %	4,4 %	2,7 %
Ciment	Matières premières ajoutées	4,2	4,1	3,9
	Part totale de substitution en % du ciment	10,5 %	8,5 %	6,9 %
Granulats	Matières premières naturelles	18,6	20	18,4
	Dont part de substitution en %	3,8 %	2,2 %	2,5 %
TOTAL	MATIÈRES PREMIÈRES	52	53,4	50,7
	DONT PART DES MATIÈRES DE SUBSTITUTION	6,4 %	5,3 %	4,4 %

Les matières valorisées en substitution des matières premières naturelles sont notamment :

- **pour la fabrication du clinker** : les cendres des combustibles, des oxydes de calcium, d'alumine ou de fer, des apports de silice, des terres polluées ;
- **pour la fabrication des ciments** : des sulfo ou phosphogypses, des déchets minéraux des carrières, des cendres, des laitiers, des poussières de fours ou de *by-pass*.

Dans le cadre du projet européen SERAMCO (Secondary Raw Materials for Concret Precast Products), le groupe Vicat a réalisé avec succès un premier essai dans sa cimenterie de Créchy (France) consistant à intégrer dans sa fabrication de ciment des fines de béton issues de la déconstruction. Le projet SERAMCO porte sur le recyclage des bétons et autres matériaux de déconstruction dans des produits préfabriqués en béton et dans le ciment ;

- **pour la production de granulats** : des retours de béton frais ou de déconstruction.

Évolution de la substitution dans le mix énergétique cimentier du groupe Vicat

Le groupe Vicat a, depuis de nombreuses années, adopté une politique ambitieuse de remplacement des combustibles fossiles traditionnels par l'utilisation de combustibles de substitution. Ces combustibles sont, par exemple, des combustibles solides de récupération, des pneumatiques, des huiles, des solvants ou d'autres liquides issus de déchets de l'industrie qu'il faut traiter. Le développement de l'usage de déchets broyés à partir de sources de biomasse se poursuit.

La substitution aux combustibles traditionnels représente, outre une économie de prélèvement des ressources naturelles, un important effet de levier pour la diminution des émissions de CO₂.

Son mix énergétique se doit d'être diversifié, décarbonné et plus local, plus efficace et plus durable. Le Groupe suit avec attention la transformation des systèmes traditionnels d'approvisionnement en énergie engagée par les pays dans lesquels il opère. Sococim

Industries, filiale du Groupe au Sénégal a confié à Urbasolar la construction de la plus grande centrale solaire « *off-grid* sur *trackers* » d’Afrique destinée à alimenter sa cimenterie de Rufisque. Bâtie sur un parc de 14 hectares, la centrale devrait réduire de 10 kt/an les émissions de CO₂ du site avec une production de 7 MWc. Il poursuit par ailleurs l’exploitation des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de son centre de broyage à Fos sur Mer en France.

L’utilisation des combustibles de substitution a représenté, en 2018, une proportion de 25,6 % de la consommation globale des thermies. La part de biomasse en valeur est stable à 9 % de l’énergie thermique malgré une utilisation moindre de la biomasse au Sénégal. L’usine de Reuchenette (Suisse) et celle de Créchy (France), usines du Groupe les plus avancées en matière de substitution affichent respectivement des taux à 87,3 % et à 77 %.

La cimenterie de la Grave de Peille peut se prévaloir en 2018 de la plus forte progression de substitution thermique, récompensée par la remise du Trophée de la substitution.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES COMBUSTIBLES UTILISÉS POUR L’ACTIVITÉ CIMENT (en %)



2.2.1.2. S’assurer du meilleur emploi de ses produits par ses clients

Pour faire face à la raréfaction des ressources, la conviction du groupe Vicat est que tout le monde a un rôle à jouer dans l’économie circulaire. Il s’attache à ce que le lien avec ses clients soit encore plus ténu : dès leur conception, les produits ou les services sont créés avec eux pour satisfaire au mieux les besoins des clients et évoluer vers du sur-mesure. Le juste béton au bon endroit inspire également la stratégie prescription de toutes les activités qui met à disposition des maîtres d’ouvrage et des maîtres d’œuvre un panel de solutions adaptées aux enjeux de la transition écologique et énergétique. Afin de développer une innovation co-construite avec ses clients, la démarche

Co-efficience a permis de développer, au-delà des matériaux, des systèmes constructifs innovants, comme le bloc de chanvre Biosys, premier bloc biosourcé sous ATEX.

Le groupe Vicat accompagne les acteurs du territoire dans leur ambition d’augmenter la part de matières recyclées dans leurs projets. Avec toutes les parties prenantes publiques et privées, il s’efforce d’examiner l’ensemble de la chaîne de construction, en identifiant les ressources disponibles dans l’environnement immédiat du projet avec une logistique appropriée. Le Groupe a ainsi fait le choix pour ses chantiers d’un transport optimisé consommant le moins d’énergie possible en initiant le renouvellement de sa flotte notamment avec des camions à hydrogène pour sa filiale Transport SATM et des camions toupie Oxygène pour sa filiale Béton prêt à l’emploi Béton Vicat.

2.2.2. Une entreprise inclusive

Le groupe Vicat poursuit ses démarches d’inclusion tant dans la mise en œuvre de ses politiques au profit de ses collaboratrices et de ses collaborateurs qu’en faveur des populations locales des territoires sur lesquels il opère. Elles se traduisent par des actions en faveur de la diversité, des actions de lutte contre les discriminations et par la volonté d’offrir une stabilité aux équipes par un emploi massif en contrat à durée indéterminé (94 % des effectifs du Groupe). En France, près de 95 % des collaboratrices et des collaborateurs du Groupe sont embauchés en CDI (sur un panel incluant aussi les alternant(e)s et l’intérim).

Le Groupe supporte aussi de nombreuses actions de solidarité au profit des populations locales dans les domaines de l’éducation, de la découverte culturelle, de l’accomplissement par le sport et de la santé.

2.2.2.1. Promouvoir la diversité et l’égalité de traitement

Ses politiques en matière de ressources humaines s’inscrivent dans le respect et la promotion des valeurs qui fondent la culture du Groupe. Elles prennent en compte les enjeux de la transition sociale.

Une politique intergénérationnelle des équipes, des emplois et des compétences

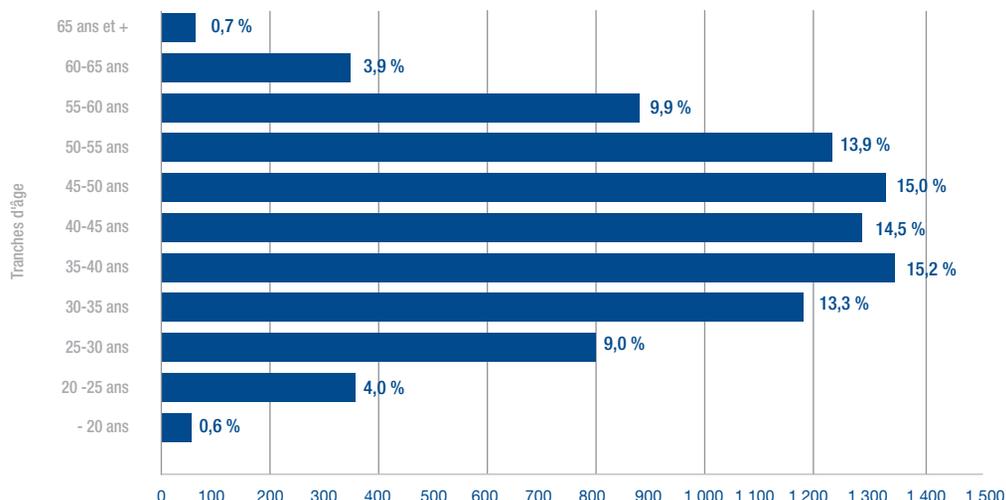
Les politiques de recrutement, de formation, de rémunération et de promotion assurent que l’âge ne peut pas être un facteur discriminant à l’encontre d’un(e) candidat(e) ou d’une collaboratrice/un collaborateur.

En 2018, les profils jeunes ou seniors recrutés illustrent le résultat de nos politiques. Tenant compte des conditions de travail, la politique Santé et Sécurité au travail, portée par le management, favorise le maintien dans l’emploi tout au long de la carrière professionnelle.

Les nouveaux entrants suivent des formations sur le terrain en bénéficiant directement des compétences et des connaissances des collaboratrices et des collaborateurs les plus expérimentés.

En France, afin de nourrir les filières de formation de l’industrie des matériaux, l’objectif 2020 pour l’alternance est d’atteindre 5 % des effectifs, avec une volonté d’avoir la parité entre les femmes et les hommes sur cette population.

PYRAMIDE DES ÂGES AU 31 DÉCEMBRE 2018



Le Groupe présente en 2018, comme en 2017, une pyramide des âges toujours équilibrée.

La population des moins de 35 ans est toujours proportionnellement plus forte au Kazakhstan (46,5 %), en Inde (44 %), en Turquie (34 %) et en Égypte (25 %). Elle reste stable à 26,9 % de l'effectif du Groupe en 2018 (26,9 % en 2017).

La population des plus de 50 ans au sein du Groupe est stable en 2018 et s'établit à 28,4 % de l'effectif contre 28,3 % en 2017, avec une proportion forte en Suisse (43,5 % en 2018), aux États-Unis (41,4 % en 2018) et en France (32,7 % en 2018). Cette stabilité témoigne aussi de l'absence de politique visant au départ des seniors et de discrimination visant cette population.

Les conséquences des départs en retraite sont anticipées par des recrutements avec des périodes de passage de relais pour une transmission efficace des savoir-faire et des savoir-être entre les générations.

Évolution de la séniorité et de l'âge moyen des effectifs du Groupe

	Âge moyen		Ancienneté moyenne	
	2018	2017	2018	2017
GROUPE	42,5	42,9	9,6	10,0
<i>dont France</i>	<i>43,6</i>	<i>44,1</i>	<i>13,5</i>	<i>13,5</i>

La stabilité cumulée de l'âge moyen au sein du Groupe (42,5 en 2018 vs 42,9 en 2017), et de l'ancienneté moyenne (9,6 en 2018 vs 10,0 en 2017), reflète la stabilité générale des effectifs et illustre la pérennité responsable pour laquelle le Groupe œuvre en matière d'emploi.

Mesures prises en faveur des personnes éloignées de l'emploi

Le Groupe a une politique active de recrutement et de formation de personnes éloignées de l'emploi sur ses territoires. À titre d'exemple, en Inde, près de 400 villageoises et villageois (souvent illettrés et sans formation) ont été formés puis sont devenus des employés des cimenteries de Kalburgi et de Bharathi.

En 2018, la société Vicat a répondu à l'appel du Président de la République française, Emmanuel Macron, en rejoignant le P.A.Q.T.E (Pacte avec les Quartiers pour toutes les Entreprises), engagement pris par les entreprises qui souhaitent œuvrer en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, piloté par Monsieur le Ministre chargé de la ville et du logement, Julien de Normandie. L'objectif de cette mobilisation nationale est d'offrir des formations et des emplois aux jeunes issus des quartiers populaires (Q.P.V.).

Son partenariat avec l'association Sport dans la ville en est un autre exemple des actions qu'il entreprend déjà. Il permet d'offrir, après une formation interne, des postes de centralistes en CDI à des profils issus des quartiers défavorisés.

La société Vicat a rejoint une mission d'étude relative à la condition des femmes seniors sur le marché du travail, lancée par Madame Marlène Schiappa, Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce nouvel engagement témoigne de sa volonté d'inclure les femmes de tout âge et de toute condition sociale dans l'entreprise.

Mesures prises en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap

Chaque fois que les conditions le permettent, le groupe Vicat applique une politique volontariste en matière d'emploi de personnes handicapées.

Les sociétés recourent ainsi à l'embauche directe de travailleurs handicapés, en relation avec les organismes de placement spécialisés.

En France, le Groupe est accompagné dans sa démarche par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (l'AGEFIPH).

Les aménagements de postes de travail, soit par l'organisation du temps de travail (réduction ou aménagement du temps de travail), soit par l'adaptation du poste de travail (aménagement ergonomique du poste de travail, aménagement du poste en termes de contenu des tâches, formation, etc.), sont aussi étudiés et mis en pratique.

Le développement de la sous-traitance dans des secteurs protégés et adaptés (détachement de travailleurs handicapés au sein des entreprises du Groupe, prestations de service, telles que l'entretien des espaces verts, l'élimination de déchets sélectifs, le courrier, etc.) est une autre solution appliquée.

Le groupe Vicat a continué à s'impliquer dans les dispositifs d'insertion par l'emploi, en coopération avec les services publics compétents. À titre d'exemple les Papeteries de Vizille, site industriel en Isère, font appel à un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) dont le rôle est d'accompagner une équipe de 6 personnes en situation de handicap sur l'atelier façonnage. En France, les travailleurs handicapés représentent 2,6 % de l'effectif en 2018 (pour 3,1 % en 2017).

Depuis 2014, le Groupe a intégré la société SODICAPEI, spécialisée dans l'exploitation minière et la commercialisation de bauxite, dont l'atelier de conditionnement emploie 10 collaborateurs handicapés en CDI, par une politique innovante et pérenne des acquis sociaux (couverture médicale, retraite, etc.) et de reconnaissance sociale.

En 2018, en entamant un partenariat avec l'Officiel du Handicap, Vicat s'est porté sponsor officiel de la prochaine cérémonie nationale « Dialogues de l'Emploi et de la Formation des Personnes Handicapées » (9^e édition) qui se déroulera au printemps 2019, sous le haut patronage du Président de la République. Cette démarche illustre la volonté du Groupe de s'investir plus encore en faveur de l'emploi des handicapés.

Cette politique fait écho à l'étranger, notamment en Turquie. Les travailleurs handicapés représentent près de 2,6 % de l'effectif des sociétés turques.

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le groupe Vicat reconnaît l'impact positif des femmes dans l'entreprise. L'égalité entre les femmes et les hommes est une des bases de sa politique des ressources humaines et de sa performance. En fonction de la culture de chaque pays où ils opèrent, des mesures adaptées sont mises en place pour garantir aux femmes l'accès à l'emploi et à la formation ainsi que le même traitement en matière de rémunération et de promotion.

Ces résultats sont atteints malgré les contraintes imposées par la nature industrielle de ses activités et de ses emplois. En effet, les emplois industriels restent encore fortement masculins par préjugés. Les postes Ouvriers représentent 51 % de l'effectif total et seulement 2 % de ces postes sont occupés par des femmes. La faible proportion de femmes (10,4 % en 2018) dans l'effectif salarié du Groupe en résulte.

Le Groupe a toujours été combatif face à ces obstacles. À titre d'exemple, très tôt, le Groupe a intégré que l'innovation, pierre angulaire de son histoire et de sa stratégie, passe par la présence de personnel féminin. Les équipes de la Direction recherche et développement et Marketing sont ainsi constituées majoritairement par des femmes (y compris pour les postes de tête).

Dès 2016, un plan d'action a été lancé dans les pays du Groupe où l'emploi féminin dans l'industrie est traditionnellement rare afin de recruter des profils féminins sur ces postes, en faisant preuve de volontarisme et d'approches rompant avec les habitudes.

En 2018, le Groupe a renforcé ses actions pour « dégenrer » les postes dans l'imaginaire des actrices et des acteurs du recrutement (internes et externes) et des candidates et des candidats. Systématiquement, en France, il est demandé de présenter aussi des profils féminins pour des postes habituellement occupés par des hommes. Cette démarche inclut les stages, les alternances/apprentissages, les postes en CDI, CDD et intérim.

Le Groupe œuvre à l'ergonomie des postes et à leurs équipements. Face à la rareté des femmes dans les cursus de formation débouchant sur les métiers industriels (dans la mécanique, par exemple), il développe l'alternance pour les jeunes filles.

Par le travail en équipe, le coaching, les formations et le partage des meilleures pratiques, les objectifs sont d'identifier les talents féminins, d'améliorer leur performance, d'accélérer leur maturité de leader, leur prise de conscience de leurs qualités spécifiques, de leur style et de leur rôle de « cheffe de cordée » (caractéristique forte du leadership dans le groupe Vicat) et d'abaisser les obstacles externes et internes à la féminisation des postes clés du Groupe.

Pour accompagner efficacement la féminisation des équipes, le Groupe a rejoint plusieurs réseaux : « Femmes et Leadership », « Femmes et Entrepreneuriat », « Entreprises pour l'Égalité » et « Forum international des pays francophones d'Afrique sur le leadership féminin ». La fondation Sococim dont la tutelle technique est assurée par le Ministère de la Femme, de la Famille et du Genre du Sénégal est un relais de la politique menée par le Groupe pour la reconnaissance du rôle des femmes en entreprise. En 2018, elle participait dans le panel « Femmes et développement local » au 1^{er} forum économique et social initié par le département de Rufisque ayant pour thème principal : « S'implanter à Rufisque, territoire d'avenir ».

Les recrutements et les promotions internes (résultant aussi d'une politique de formation en faveur des femmes) sont des exemples concrets de la réussite des démarches engagées.

Le groupe Vicat porte une attention particulière à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. En matière de salaire, le Comité des Rémunérations pour la société Vicat relève en 2018 comme en 2017 qu'à qualification égale, les écarts de rémunérations moyennes entre les cadres supérieurs féminins et masculins sont très faibles (en 2018, amplitude d'écart comprise entre 0,1 % et 0,2 % selon les catégories). En 2018, en France, un budget spécial a été alloué en complément du budget Augmentation Générale et du budget Augmentation Individuelle afin d'augmenter le personnel féminin en cas de disparité salariale Femmes/Hommes. Ce budget n'a quasiment pas été consommé.

À titre d'exemple, le travail de « ligne à ligne » sur Vicat s'est conclu par 3 rattrapages pour les femmes et 3 rattrapages pour les hommes pour une population de près de 700 collaboratrices et collaborateurs. Ces résultats illustrent la politique de parité du Groupe, portée par la promotion au mérite.

Reconnue pour sa démarche engagée en faveur de la parité, la société Vicat a fait partie, en 2018, du panel d'entreprises test pour élaborer « l'index de l'égalité femmes-hommes », mesure phare de la politique publique visant à éradiquer les inégalités salariales entre les femmes et les hommes. Madame Muriel Pénicaud, Ministre du Travail, a mis en avant le caractère exemplaire de la société Vicat en invitant Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général, à témoigner des actions menées et des résultats obtenus en la matière, lors de la présentation de cet index. Par décision volontaire du Président Directeur Général, l'application de cet index sera généralisée à l'ensemble des entités à l'étranger du Groupe, dès 2019.

De plus, en 2018, pour la première fois dans l'histoire du Groupe et, sans doute dans l'industrie française pour une entreprise de cette taille, le Délégué Syndical Central Force Ouvrière (syndicat majoritaire) est une femme.

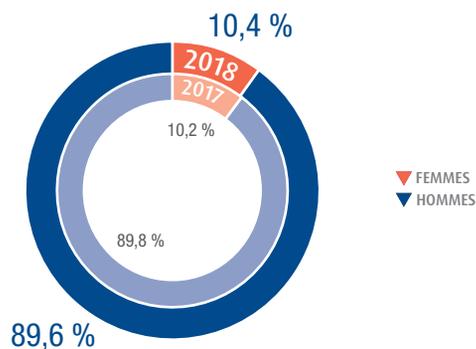
Par ailleurs, la Direction de la société Vicat a décidé la mise en place d'un représentant des salariés au Conseil d'Administration dès l'année 2016, alors que la loi ne l'obligeait à le faire qu'à compter de cette année. Compte tenu de la qualité des relations sociales, le mode de désignation par le Comité Central d'Entreprise (CCE) s'est naturellement imposé. Le choix du CCE s'est porté sur une collaboratrice et la Direction a salué cette décision.

Par ses résultats obtenus pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le Groupe a encore fait progresser son rang dans le palmarès de la féminisation des instances dirigeantes du SBF 120 en atteignant la 23^e place en 2018 (28^e place en 2017), palmarès qui est élaboré sous l'égide du Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes. Le Groupe a été distingué par un prix spécial « Innovation » pour avoir nommé en 2017 la plus jeune des administratrices et des administrateurs du SBF 120 (Éléonore SIDOS, 19 ans en 2017). Par cette nomination à son Conseil d'Administration, le Groupe donne un exemple visant à permettre à de jeunes talents féminins d'acquérir rapidement des expériences professionnelles denses et des responsabilités significatives pour les préparer à prendre dans le futur des postes de direction d'entreprise.

Analyse de l'effectif au 31 décembre 2018 par sexe/catégorie/âge moyen et ancienneté moyenne

(en nombre de salariés)	Total	Dont			Âge Moyen	Ancienneté Moyenne
		Encadrement	Employés	Ouvriers		
Hommes	7 920	1 361	2 138	4 421	42,6	9,7
Femmes	924	211	619	94	41,8	9,4
TOTAL	8 844	1 572	2 757	4 515	42,5	9,6

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION PAR SEXE DE L'EFFECTIF PONCTUEL AU 31 DÉCEMBRE



Part des femmes en pourcentage de l'effectif Groupe

	2018	2017
Encadrement	13,4 %	13,0 %
Employés	22,5 %	22,0 %
Ouvriers	2,1 %	1,8 %
TOTAL	10,4 %	10,2 %

Part des femmes (en pourcentage) de l'effectif France

	2018	2017
Encadrement	25,2 %	23,9 %
Employés	25,7 %	25,0 %
Ouvriers	2,5 %	2,4 %
TOTAL	18,0 %	17,3 %

La proportion de femmes employées dans le Groupe est quasi stable entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 (passant de 10,2 % à 10,4 %). Ce résultat s'explique par la hausse de l'effectif ouvrier, quasi

exclusivement masculin en Égypte et au Sénégal, qui masque les effets de la volonté du Groupe de voir la proportion s'élever significativement d'année en année.

En France, l'emploi des femmes progresse à 18,0 % en 2018 (17,3 % en 2017). Avec un effectif féminin respectif de 22,7 % et de 17,4 %, le Kazakhstan et l'Italie continuent d'occuper avec la France les premières places dans le classement par pourcentage d'emploi des femmes.

Le taux de féminisation de l'encadrement progresse au sein du Groupe (13,4 % en 2018 et 13,0 % en 2017). La France voit sa part féminine dans l'encadrement augmenter également à 25,2 % au 31 décembre 2018 (pour 23,9 % en 2017). Hors périmètre acquisition 2017, les recrutements de cadres en 2018 sont à hauteur de 34 % des femmes pour la France.

2.2.2.2. Offrir des accès aux services essentiels à l'éducation et à la santé

Le groupe Vicat est un acteur économique solidaire du développement de ses territoires. Ses initiatives en faveur des populations locales foisonnent. L'accès à l'éducation, l'ouverture à la culture, la prévention dans le domaine de la santé, l'accomplissement par le sport sont les priorités que le Groupe s'est données. Son ancrage territorial lui permet d'inscrire ses actions dans la durée et de garantir leur efficacité. Impulsées par les managers dans les différents pays d'implantation, ses actions sont aussi largement portées et relayées par l'ensemble des collaborateurs qui investissent de leur temps.

Dans le domaine de l'éducation

Les actions engagées par le groupe Vicat touchent l'ensemble des niveaux d'enseignement, de la petite école à l'université, en soutien des politiques menées par les gouvernements locaux. Elles portent sur l'amélioration des conditions d'apprentissage (fourniture de matériaux pour entretenir ou construire les établissements accueillant les élèves), la fourniture de matériel (des outils informatiques au matériel de bureau), l'allocation de bourses au mérite, l'accueil de stagiaires pour leur faire découvrir les métiers du Groupe.

En Inde, au-delà de la fourniture de matériel scolaire en grande quantité pour les élèves des écoles voisines, le groupe Vicat a permis à 75 femmes de bénéficier du programme d'alphabétisation qu'il soutient.

Au Sénégal, la fondation Sococim a renouvelé son soutien au travail mené par l'Association Sénégalaise pour la Protection des Enfants Déficients Mentaux. En 2018, quatre enfants ont bénéficié d'une formation spécifique adaptée à leur handicap au sein du centre Aminata Mbaye qu'administre cette association.

En France, la Fondation Louis Vicat a accompagné un des projets pédagogiques du Lycée Louis Vicat de Souillac dans le Lot, établissement secondaire spécialisé dans les métiers du bâtiment. Elle s'est inscrite dans un partenariat durable avec l'Université Catholique de Lyon (l'UCLy). Le Groupe demeure impliqué aux côtés d'Écoles d'architecture et d'ingénieurs soit pour transmettre la connaissance de ses métiers soit pour développer conjointement des projets de recherche et d'innovation. On peut notamment citer son partenariat avec l'ESTP à Paris.

Dans le domaine de la découverte culturelle

La découverte de la musique est largement encouragée par les actions du Groupe et de ses deux fondations. Au Sénégal, la fondation Sococim a sponsorisé le concert « *La loge des Poètes* » du rappeur rufisquois qu'elle accompagne depuis plusieurs années. En Turquie, sa filiale Bastas Ciment, reconduit chaque année son soutien au centre culturel d'Elmadag. En France, la fondation Louis Vicat a soutenu le Festival Berlioz qui se déroule en Isère et également fait un don à l'occasion de la 11^e édition du concert du Gouverneur militaire de Lyon en faveur des blessés des armées françaises en opérations extérieures. La musique classique s'est également invitée sur la carrière de La Fauchère à Souvigny dans l'Allier.

L'accès à la lecture est un champ d'action de la démarche de responsabilité sociétale du Groupe. En 2018, la fondation Sococim a financé le renforcement du fonds documentaire de son Centre Culturel Maurice Gueye (Sénégal). Vicat a soutenu le Festival international de la bande dessinée qui se tenait pour sa 42^e édition à Chambéry (en Savoie).

Dans le cadre de ses actions au profit du patrimoine, la société Vicat a fait l'acquisition de la Maison où vécut Louis Vicat à Souillac et où il fit sa découverte du ciment artificiel, avec l'objectif de lui redonner vie et de la transformer en Maison des Illustres ouverte au public. La Fondation Louis Vicat a participé au financement d'un cahier ICOMOS France (Conseil international des monuments et des sites) n° 29 intitulé Béton Architecture en béton dans les Alpes. ICOMOS est une ONG créée en 1965 après l'adoption de la charte de Venise pour promouvoir la doctrine et les techniques de la conservation. L'ICOMOS fournit au Comité du patrimoine mondial les évaluations des biens de valeur culturelle proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, ainsi que des études comparatives, des services d'assistance technique et des rapports sur l'état de conservation des sites inscrits.

Dans le domaine de l'accomplissement par le sport

Le Groupe sponsorise de nombreux clubs sportifs sur ses territoires d'implantation. Compte tenu de son ancrage territoire dans le secteur lyonnais et de son attention particulière au développement du sport féminin, le groupe Vicat entretient des liens durables et solides avec l'Olympique lyonnais féminin.

Le succès emporté par la participation importante des collaborateurs en France au marathon international du Beaujolais en 2017 n'a pas été démenti en 2018 qui a vu son nombre de participants croître encore, tous réunis sous le slogan « Construisons ensemble ». La filiale NCC Alabama a, de son côté, participé à la construction d'un stade de baseball pour la ville de Ragland aux États-Unis.

Dans le domaine des actions sanitaires et environnementales

Le Groupe met tout en œuvre pour faciliter l'accès aux soins de proximité (programmes réguliers de prévention contre le paludisme, ouverture des dispensaires aux populations locales, accès gratuit à certains soins, transport gratuit par l'ambulance de la cimenterie, contributions aux hôpitaux locaux) et ce notamment dans les pays où les populations sont les plus fragiles.

Face aux enjeux majeurs de santé publique, le Groupe a créé un centre médico-social au sein du village Chatrasala, à proximité de sa cimenterie de Kalburgi en Inde. Depuis son ouverture, le nombre des consultations est en constante augmentation. En 2018, 8 000 consultations ont pu être recensées.

En avril 2018, la filiale SATM a permis de faire partir un convoi humanitaire de l'Entraide de Romagnieu (en Isère) vers la Macédoine pour les réfugiés d'Athènes en offrant à ses chauffeurs retraités plus de 1 000 litres de carburant. Cela fait plus de vingt ans qu'elle soutient ces expéditions.

2.2.3. Une éthique des affaires

Face à la corruption qui frappe les pays développés comme les pays émergents, le groupe Vicat veille, dans tous les pays où il est implanté avec la même résolution à conduire ses activités dans le plus strict respect de sa charte éthique et des codes de bonnes conduites pris pour son application dans les différents domaines, sa politique achat traduisant parfaitement sa démarche de responsabilité en faveur du développement des achats durables.

2.2.3.1. Prévenir les risques de corruption et s'assurer de la loyauté des pratiques

Prévenir les risques de corruption

Le groupe Vicat s'appuie sur sa charte éthique pour prévenir les risques de corruption. Celle-ci présente les valeurs portées par le groupe Vicat, qui ont fait son succès et garanti sa pérennité depuis 1853. Le respect de la personne, de l'environnement et de l'équité a permis à Vicat de mener ses activités avec intégrité, honnêteté et transparence. Cette charte s'inscrit dans la volonté du Groupe de mener ses activités dans le respect de ses partenaires commerciaux, qu'ils soient fournisseurs, prestataires ou clients, de ses collaborateurs, mais aussi des habitants de ses territoires d'implantation.

Cette charte promeut le respect des femmes et des hommes, de la société et de l'environnement. Le groupe Vicat y affirme que le respect des lois et réglementations est une exigence essentielle et incontournable. Il s'engage à faire respecter les principes éthiques énoncés dans cette charte et compte sur le soutien de l'ensemble de ses collaborateurs dans cette démarche. Afin d'être davantage proactif dans ce domaine, le Groupe s'appuie sur les compétences d'un directeur de la Compliance.

Le Groupe revoit chaque année sa cartographie des risques de corruption, il dispose d'une ligne d'alerte professionnelle sur son site internet. Il déploie des formations en présentiel et en e-learning sur la lutte contre la corruption (répondant aux obligations énoncées par la loi

française Sapin II). Il anime la mise en œuvre du code de conduite anti-corruption. Il s'attache à renforcer au besoin ses contrôles comptables. Il a mis en place une procédure d'évaluation des tiers et défini un régime de sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement d'un salarié qui serait reconnu coupable de faits de corruption. Ces actions faisant l'objet d'un suivi régulier.

S'assurer de la loyauté des pratiques

Le groupe Vicat procède régulièrement à l'organisation de formations et d'audits dans le domaine de la concurrence. Ces formations sont prioritairement destinées aux Directions opérationnelles ainsi qu'aux cadres commerciaux. Elles sont dispensées par des avocats ou conseils spécialistes du droit de la concurrence.

2.2.3.2. Promouvoir les achats durables sur l'ensemble de sa chaîne de valeur

Le Groupe privilégie les achats locaux dans la mesure du possible, afin de limiter l'empreinte environnementale de ses achats tout en valorisant le développement du tissu économique local.

Les contrats, initiés par la Direction achat, prévoient que les co-contractants du Groupe respectent les grands principes du droit international fixés par de l'Organisation Internationale du Travail de non-discrimination, d'interdiction du travail forcé ou du travail des enfants.

Dans chacun de ses actes d'achat, le Groupe entreprend également une démarche visant à prendre en compte non seulement les facteurs économiques mais aussi les facteurs sociaux, sociétaux et environnementaux. Cette politique est directement déployée par les pôles achats de ses filiales.

Le Groupe s'attache à travailler avec des fournisseurs de premier plan qui ont inévitablement intégré les dimensions de la RSE et les standards mondiaux du développement durable.

L'essor d'une politique achat et l'évolution organisationnelle du Groupe imbriqué dans un ensemble plus vaste d'entreprises dont résultent ses approvisionnements, ses ventes ou encore sa logistique appellent des approches novatrices et un dialogue nécessaire. L'enjeu pour le groupe Vicat est donc d'aligner ses objectifs en matière de RSE et sa politique d'achats pour en faire un vecteur de la transformation du son système productif. Pour ce faire, le Groupe demande à ses sous-traitants et fournisseurs de s'engager à « respecter les lois et règlements, ainsi que les droits humains tels que les expriment les conventions et normes internationales ».

Le projet de procédure générale achat groupe, établi dans la continuité des actions menées ci-dessus, est en cours de consultation avec l'ensemble des parties prenantes internes.

2.3. Produire dans les meilleures conditions

Le groupe Vicat est une entreprise déterminée à conduire une politique industrielle de long terme, soucieuse de respecter l'intégrité des personnes, son environnement et de prendre en compte les grands enjeux notamment démographique, climatique et écologique ⁽¹⁾ en apportant la garantie de la mise en œuvre des meilleures conditions de travail pour atteindre notamment son objectif du zéro accident et les meilleures conditions de production pour réduire encore son empreinte environnementale et ses émissions de CO₂.

2.3.1. Le respect de l'intégrité des personnes

Le groupe Vicat s'appuie sur l'engagement fort et passionné de ses collaboratrices et collaborateurs qu'il a acquis en les mettant au cœur de ses préoccupations. Il entretient un dialogue constructif lui permettant de maintenir des relations sociales de qualité et de leur garantir un environnement de travail sain et sécurisé.

2.3.1.1. Maintenir des relations sociales de qualité

Respecter les conventions internationales

Les valeurs portées par le groupe Vicat et partagées avec l'ensemble de ses parties prenantes ont forgé sa culture d'entreprise forte. Cette culture d'entreprise impose un respect dans les relations avec autrui, une solidarité entre les équipes, un sens de l'exemplarité, une capacité à mobiliser les énergies et une puissance d'action forte sur le terrain pour atteindre les objectifs.

Le Groupe s'assure du respect des règles de droit de ses pays d'implantation conformément aux principes de la charte des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies qui invite les « entreprises à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme ». L'ensemble des pays dans lesquels il opère ont ratifié la charte des droits de l'homme de l'ONU et sont membres de l'Organisation internationale du travail. Le respect des principes et droits fondamentaux au travail énoncés dans la Déclaration portant sur la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession font l'objet d'une attention particulière au sein de chaque société du Groupe.

Au Sénégal, à l'occasion de la célébration du 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la fondation Sococim a soutenu l'organisation d'une exposition et d'ateliers à l'attention des collégiens des établissements de Rufisque.

En France, des formations pour les managers sont régulièrement organisées avec un cabinet juridique spécialisé sur l'actualité du droit du travail, avec un focus sur l'égalité professionnelle, l'éthique, la prévention du harcèlement ou de la discrimination dans l'exercice de leurs responsabilités au quotidien.

Sous l'impulsion de la Direction du Groupe, l'Inde, le Kazakhstan et le Sénégal ont mis en place un code de conduite en conformité avec les standards de la Banque Mondiale. Très sensible à la protection des enfants en Inde, la direction du pays fait mener des audits mensuels réguliers et inopinés pour vérifier qu'aucun enfant ne travaille sur ses sites.

Témoins du respect de ces principes, les contrôles menés par les différentes autorités locales n'ont décelé aucun manquement aux règles en vigueur en 2018.

Mettre les collaboratrices et les collaborateurs au cœur du dialogue dans l'entreprise

Les sociétés du groupe Vicat sont toutes en conformité avec les lois locales dont elles dépendent sur les sujets suivants : respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, respect des procédures d'information et de consultation du personnel.

Le dialogue social est bon dans les différentes sociétés. Le management direct et de proximité, ouvert aux échanges avec le personnel, est un des facteurs clé de succès du dialogue social et de ce bon climat social.

À titre de résultats, en 2018, aucun jour de grève n'a été enregistré dans les sociétés du Groupe. Aucune d'entre elles n'a été visée par une plainte ou une condamnation pour harcèlement sexuel ou harcèlement moral, pour discrimination ou pour atteinte à la liberté syndicale. Aucun événement significatif n'est venu perturber le dialogue social ou le climat social, à l'exception de la situation sécuritaire dans le Sinaï (Égypte) là où est implantée sa cimenterie.

Au titre de l'année 2018, le périmètre retenu pour l'indicateur « Bilan des accords » se résume à la France. Au total, ce sont 17 accords qui ont été signés sur cette période.

En France, dans le cadre de la loi portant mesures d'urgence économiques et sociales du 24 décembre 2018 décidée par le Président de la République, le Président Directeur Général, Monsieur Guy Sidos a décidé après concertation avec les partenaires sociaux d'octroyer une prime de 400 euros dans la limite du seuil de rémunération définie. Cette mesure concerne près de 80 % des effectifs en France.

(1) Pour l'identification des risques extra-financiers significatifs, se reporter à la méthodologie présentée en point 2.5.2 de ce document – se reporter au chapitre 5 Facteurs de risques et contrôle interne du document de référence.

L'ABSENTÉISME

Un autre indicateur de la qualité du climat social est le taux d'absentéisme. L'absentéisme est suivi dans chaque pays afin d'en connaître les raisons et d'apporter des réponses adéquates. En 2018, le groupe Vicat présente une situation maîtrisée sur cet indicateur. Il varie entre 0 % et 6,1 %, en fonction des pays. La France est dans la médiane, avec un taux de 4,65 %.

Proposer une organisation du travail tournée vers les collaboratrices et les collaborateurs

L'organisation du groupe Vicat reflète ses objectifs en matière de performance. La chaîne de commandement est courte et les niveaux hiérarchiques réduits aux besoins opérationnels. Le management est direct et de terrain. Les équipes disposent d'une réelle autonomie, portée par leur engagement et leur sens des responsabilités.

L'organisation du travail est en conformité avec les différentes lois locales portant sur le temps de travail et de repos et la santé et la sécurité ainsi qu'avec les standards du Groupe en la matière. Cette organisation du travail est définie pour délivrer la meilleure performance des équipes au meilleur coût. Des nouvelles approches comme le télétravail sont en cours d'étude.

Le Groupe est attentif à la qualité des conditions de travail de ses équipes, sur les enjeux de santé et sécurité au travail et sur le bien travailler ensemble, basé sur la culture et les valeurs du Groupe, mettant en avant le respect des uns envers les autres, l'autonomie et la responsabilisation.

L'organisation par équipe relativement réduite et à taille humaine a toujours favorisé au sein du Groupe le recours aux meilleures pratiques comme l'amélioration continue ou « l'entreprise libérée ».

LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL**Analyse des effectifs au 31 décembre 2018 par type de contrat/catégorie**

	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits & Services	Total
SALARIÉS À PLEIN-TEMPS	3 982	3 179	1 477	8 638
Encadrement	992	324	228	1 544
Employés	1 400	877	360	2 637
Ouvriers	1 590	1 978	889	4 457
SALARIÉS À TEMPS PARTIEL	35	89	82	206
Encadrement	6	7	14	27
Employés	24	45	52	121
Ouvriers	5	37	16	58
TOTAL	4 017	3 268	1 559	8 844
Salariés à temps partiel (en pourcentage)	0,9 %	2,7 %	5,3 %	2,3 %

Le Groupe a peu recours aux emplois à temps partiel. Au 31 décembre 2018, la part des salariés à temps partiel reste faible et stable à 2,3 % de l'effectif (2,3 % en 2017).

Comme en 2017, les activités Autres Produits & Services (5,3 % en 2018, 4,4 % en 2017) et Béton & Granulats (2,7 % en 2018, 2,8 % en 2017) utilisent beaucoup plus les temps partiels que l'activité Ciment (0,9 % en 2018, 1 % en 2017).

Seuls les pays suivants ont recours au temps partiel et dans des proportions disparates : Suisse (11,9 %) et France (2,5 %).

LES EMPLOIS POSTES

Une partie de ses activités industrielles requiert une organisation avec des emplois postés. Le cadre légal est alors systématiquement respecté. En 2018, l'effectif en emploi posté représente 21,4 % du total des emplois du Groupe, en hausse en comparaison de 2017, s'expliquant par les équipes de la catégorie Ouvriers plus nombreuses du fait des recrutements effectués en Égypte et au Sénégal.

2.3.1.2. Garantir un environnement de travail sain et sécurisé**Améliorer en continu les conditions de santé et de sécurité au travail**

Préserver la santé et garantir la « sécurité physique et mentale » de ses collaboratrices et ses collaborateurs est depuis de très nombreuses années une vraie priorité du groupe Vicat. Cette volonté s'affirme en premier lieu pour le bien de ses équipes, mais également pour les personnels intérimaires comme pour l'ensemble des sociétés qui interviennent en sous-traitance. Sur l'ensemble de ses sites, dans toutes les régions du monde, le Groupe travaille sans relâche à l'amélioration des conditions de travail et de vie, respectueuses de l'hygiène, de la santé et de la sécurité, le tout conformément aux lois et règlements en vigueur. Le Groupe met en œuvre des actions de prévention visant à supprimer ou à réduire les risques, et à diminuer la fréquence et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Conscient que l'amélioration des conditions de travail et la sécurité des salariés passent par le changement des comportements humains, le Groupe poursuit le renforcement et le déploiement de sa culture sécurité, en maintenant son objectif unique « Zéro accident » (pour son personnel et le personnel d'entreprises extérieures). Il a ainsi renforcé sa politique Santé-Sécurité en mettant en avant l'exemplarité, la rigueur et l'engagement des managers et de ses collaboratrices et collaborateurs. L'efficacité de cette politique s'est traduite depuis 2015 par une amélioration très significative et continue de ses performances sécurité. En 2018, le Groupe affiche une progression de ses résultats Santé-Sécurité, et atteint un niveau inégalé, en affichant un taux de fréquence à 6,2 pour 8,1 en 2017. Cette amélioration est due aux pays qui ont performé, notamment à la Suisse qui a divisé son taux de fréquence par 2, et à de plus en plus de sites ou d'entités déjà à l'objectif, comme Konya Hazir Béton en Turquie qui affiche plus de 3 années sans accident avec arrêt.

Les actions en matière de prévention sont suivies dans le cadre de plans pluriannuels. Ils portent sur :

- la formation des personnes, l'organisation de campagnes de sensibilisation et la réalisation de supports de communication associés portant notamment sur l'objectif « Zéro accident » et les moyens pour y parvenir. La formation et la sensibilisation des équipes demeurent un des axes majeurs de la prévention des risques dans le Groupe.

Pour exemple, la campagne de formation qui avait débuté en France en 2017, s'est poursuivie en 2018 au profit des managers de toutes les activités et de tous les métiers. Ainsi tous les encadrants ont été formés par un organisme spécialisé et reconnu sur les thèmes concrets : échanges prévention, minutes sécurité engageantes et visites sécurité de terrain.

Pour favoriser les réflexions, pour faire prendre conscience, faire évoluer les comportements au quotidien et favoriser le partage des bonnes pratiques, des journées sécurité sont organisées chaque année dans les régions. L'occasion également de faire remonter les situations dangereuses sur tous les thèmes en lien avec la santé et la sécurité au travail. Pour aller plus loin et faire vivre la sécurité au quotidien, des échanges sécurité sont réalisés en début de chaque réunion, et des « minutes sécurité » sont animées chaque semaine par les managers.

Les thèmes abordés portent par exemple sur l'analyse des risques, la consignation des équipements, les déplacements, les manutentions, l'utilisation du téléphone, le travail en hauteur ou le rangement et la propreté des installations.

La campagne spécifique de grande ampleur initiée en France en 2017 pour prévenir les pratiques addictives (alcool, drogues et médicaments) poursuit son déploiement et sera complétée en 2019 sur l'ensemble des sites. Tous les acteurs de l'entreprise seront ainsi formés et sensibilisés, les managers, les représentants du personnel et l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs ;

- la mise à disposition pour les équipes (salariés comme sous-traitants) d'équipements de protection collective et individuelle adaptés aux risques sur l'ensemble des sites du Groupe ;

- la mise en conformité des installations au fur et à mesure des évolutions réglementaires et techniques en tenant compte des avis des experts consultés (notamment en collaboration avec les ingénieurs sécurité des assureurs du Groupe). Pour chaque activité, les prescriptions sont consignées dans les « standards sécurité » ;
- l'amélioration en matière de prévention des risques, des interventions des entreprises extérieures pour l'ensemble des activités et des sites.

En France, les sites cimentiers se mettent au référentiel MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité-santé Environnement des entreprises). Cette démarche vise à soumettre les entreprises extérieures aux mêmes règles concernant les formations, les accueils (notamment des accueils sécurité), les équipements, les techniques et l'organisation.

Portées par la Direction générale et les managers du Groupe, la mise en œuvre et l'animation de ces plans sont assurées par une équipe de coordinateurs santé sécurité au travail répartis dans tous les pays, pour tous les métiers. Ces plans sont essentiellement déclinés de manière locale et transversale par ses collaboratrices et ses collaborateurs. Un des meilleurs exemples est l'appropriation des « Incontournables », six règles définies par la Direction « sécurité » et déclinées par pays et activité, constituant des repères fondamentaux utilisés quotidiennement sur les sites. Un important travail a été engagé par les équipes en 2018, visant à redynamiser et à faire mieux vivre ces six règles incontournables, considérées aujourd'hui comme vitales.

En 2018, les membres de la Direction ont systématiquement participé aux audits sécurité internes croisés, témoignant ainsi la force de l'engagement du Groupe et de sa volonté réitérée d'atteindre l'objectif « Zéro accident ». Les audits croisés sont l'occasion d'échanges argumentés sur le terrain entre les équipes pour prévenir et supprimer les risques. Tous les sujets sont passés en revue : matériel, organisation, réglementation et surtout comportement. Un moment privilégié de partage des solutions et des bonnes pratiques.

L'organisation en matière de Santé et Sécurité au Travail favorise la synergie entre les équipes, les activités et les pays. Le partage des expériences et la mise en commun des bonnes pratiques sont développés et encouragés, notamment par des rencontres et des échanges entre les préventeurs du Groupe. Les analyses d'accidents, les comptes rendus d'audits, les supports de sensibilisation, les outils de communication et tous les documents en matière de prévention, de santé et de sécurité sont mis en commun sur une base de données en réseau accessible aux préventeurs et aux managers.

Chaque année, au mois d'avril, le Groupe célèbre la Journée Mondiale de la Sécurité et de la Santé au Travail. Le principal objectif de cette journée est de promouvoir sur tous les sites, dans toutes les activités et dans tous les pays, une vraie culture de la sécurité et de santé au travail. Ce jour-là, des temps d'échanges et de réflexion rassemblent les équipes autour de thèmes choisis. C'est le thème de la « Prévention des TMS » (troubles musculo-squelettiques) qui a été au centre des réflexions et des débats le 26 avril 2018. Ces rendez-vous annuels permettent de fédérer les équipes et d'avancer « ensemble » vers l'objectif « zéro accident ».

Tout au long de l'année, des campagnes trimestrielles de sensibilisation sont proposées par la Direction « sécurité » et déployées dans tous les pays. Les supports de minutes sécurité (posters et notices) sont traduits dans toutes les langues, et permettent aux managers de sensibiliser les équipes sur des sujets essentiels comme par exemple la prévention des attitudes sexistes en 2018.

Pour les collaboratrices et les collaborateurs amenés à se déplacer professionnellement à l'étranger et pour les expatriés, le Groupe poursuit son dispositif de formation (modules e-learning rendus obligatoires avant tout départ), d'accompagnement et d'assistance, en collaboration avec la société AXA INTERNATIONAL dont l'expertise est reconnue dans les domaines de la santé, de la sécurité et de la sûreté pour les populations voyageant et travaillant à l'étranger.

En s'engageant durablement pour la santé et la sécurité de ses équipes, le groupe Vicat construit l'avenir.

Accords signés avec les organisations syndicales en matière de santé et de sécurité au travail

Pour améliorer continuellement la prévention et la sécurité sur les sites, et pour préserver la santé des collaboratrices et des collaborateurs, le Groupe travaille avec tous les acteurs de l'entreprise, et notamment avec les représentants du personnel. Les accords signés traduisent cette volonté commune entre la Direction et les partenaires sociaux en la matière. Le soutien et la participation active des partenaires sociaux, ainsi que leur adhésion à la démarche Santé-Sécurité, ont contribué au développement de la culture sécurité et à l'amélioration des performances.

Résultats enregistrés en matière de sécurité au travail par l'ensemble des filiales

Les principaux indicateurs Sécurité du Groupe enregistrés en 2018, notamment le nombre d'accidents avec arrêt et le taux de fréquence, sont en forte amélioration, et traduisent l'engagement et les efforts du Groupe en matière de Santé-Sécurité. Le taux de fréquence a fortement diminué pour atteindre 6,2 en 2018 (soit une baisse de 23 % par rapport à 2017). Le nombre d'accidents avec arrêt pour le Groupe a reculé de 23 % par rapport à l'année précédente, et a été divisé par 2 en seulement 5 années. Le taux de gravité de 2018 s'affiche à 0,34 en très légère hausse en comparaison du taux de 2017 (0,31). Cette valeur élevée du taux de gravité est la conséquence d'événements accidentels survenus en France en début d'année ayant entraîné des arrêts de travail très longs, et de plusieurs accidents survenus en 2017 avec des arrêts se prolongeant en 2018. Dans la majorité des cas, les personnes en arrêt après un accident peuvent reprendre le travail dans les semaines suivantes. Les événements accidentels qui nécessitent des arrêts plus longs sont très rares.

L'amélioration du taux de fréquence tient notamment au nombre toujours croissant de sites du Groupe qui en 2018 n'ont recensé aucun accident avec arrêt. À titre d'exemple : 6 cimenteries du Groupe n'ont enregistré aucun accident avec arrêt en 2018, dont certaines depuis 2 ou 3 années (Bharathi, Jambly Cement, Créchy et Peille). En France, dans l'activité Granulats, des régions n'ont également enregistré aucun accident avec arrêt depuis plus de 4 ans. Les activités au Mali et en Italie affichent aussi zéro accident avec arrêt depuis plus de 3 années.

En 2018, plusieurs pays réalisent une amélioration sensible de leurs performances sécurité : la Suisse qui a divisé par 2 le nombre d'accidents avec arrêt, avec un taux de fréquence passant de 20,0 à 9,0 (- 55 %) et la Turquie qui consolide sa performance 2017 en affichant, en 2018, un taux de fréquence à 6,8 pour 7,4 en 2017 (- 9 %).

<i>Pour les salariés du Groupe*</i>	Groupe		
	2018	2017	Variation
Nombre d'accidents avec arrêt parmi les salariés du Groupe	106	138	- 23 %
Nombre d'accidents du travail mortels parmi les salariés du Groupe	1	1	0 %
Nombre de jours perdus pour les salariés du Groupe	5 759	5 342	+ 8 %
Taux de fréquence	6,2	8,1	- 23 %
Taux de gravité	0,34	0,31	+ 8 %

<i>Pour les salariés du Groupe*</i>	Ciment Groupe		
	2018	2017	Variation
Nombre d'accidents avec arrêt parmi les salariés	28	29	- 4 %
Nombre d'accidents du travail mortels parmi les salariés	0	0	0 %
Taux de fréquence	3,7	3,8	- 3 %
Taux de gravité	0,14	0,16	- 13 %

<i>Pour les salariés du Groupe*</i>	Béton & Granulats, Autres Produits & Services Groupe		
	2018	2017	Variation
Nombre d'accidents avec arrêt parmi les salariés	78	109	- 28 %
Nombre d'accidents du travail mortels parmi les salariés	1	1	0 %
Taux de fréquence	8,3	11,6	- 28 %
Taux de gravité	0,50	0,44	+ 13 %

* Ces analyses ont été réalisées sur un échantillon représentant environ 96 % de l'effectif, les données relatives aux changements de périmètre récents n'étant pas encore disponibles sur ces indicateurs.

2.3.2. La sauvegarde des écosystèmes et de la biodiversité

Conscient de son rôle dans la conservation de la biodiversité sur ses sites, le groupe Vicat déploie, depuis longtemps maintenant, un ensemble de bonnes pratiques inspirant, pour certaines, l'ensemble des parties prenantes. Accueillir la biodiversité sur ses sites figure comme l'un de ses objectifs. Les forêts, écosystème à part entière, sont l'objet d'un programme de gestion durable adopté plus récemment.

2.3.2.1. Gérer durablement ses forêts

Gérer durablement ses forêts est un axe de progrès auquel le Groupe s'intéresse de près et ce en sa qualité d'important propriétaire foncier en France notamment. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans l'Objectif de Développement Durable n° 15 (ODD 15). Sur la base d'inventaires forestiers réalisés par des experts indépendants, le Groupe a mis en place un plan d'action pour valoriser et entretenir son patrimoine forestier, avoir une gestion durable de ce patrimoine, si possible, et dans le cadre de sa démarche d'économie circulaire de produire du bois-énergie pour les besoins de ses activités et rappeler son ancrage territorial dans le paysage local en soutenant la filière bois (experts et exploitants forestiers).

En France, la surface forestière en propriété Vicat SA est estimée pour l'année 2018 à 1 778 hectares. 67 % font l'objet d'une gestion par neuf plans simples de gestion ; la gestion de la surface restante étant assurée par les outils existant comme les plans de réaménagement de carrière (plantation de chênes truffiers avec un suivi de la production) ou encore les servitudes de coupe de bois confiées à des tiers. Les premiers résultats de l'étude demandée par le Groupe au Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) pour estimer les stocks de carbone des forêts sous plan simple de gestion permettent de considérer qu'environ 835 860 t CO₂ seraient déjà stockés dans tous les compartiments des forêts VICAT SA (biomasse aérienne et racinaire, bois mort, sous-étage, sol et litière).

La fondation Sococim a permis l'exercice d'activités de reboisement dans le cadre du programme de recherche pour la zone sahélienne du Sénégal développé par l'Université d'été organisée par l'Unité Mixte internationale « Environnement, Santé, Sociétés » en lien avec l'Agence nationale de la Grande Muraille Verte.

20 123 arbres supplémentaires ont été plantés au cours de l'année 2018 sur les sites du groupe Vicat.

2.3.2.2. Accueillir la biodiversité sur ses sites

L'engagement du Groupe en faveur de la protection et de la préservation de la biodiversité trouve son origine dans l'histoire de l'exploitation de ses carrières. Si leur exploitation modifie les milieux, elle contribue aussi, dans le cadre des programmes déployés localement par les sites, à la création de nouveaux habitats et favorise l'installation de nombreuses espèces faunistiques et floristiques.

L'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes par des équipes pluridisciplinaires témoignent de sa volonté d'ancrer harmonieusement et durablement ses activités dans les territoires qui les accueillent. Si ces programmes sont étroitement liés au plan de phasage d'exploitation des sites, ils favorisent l'adoption de mesures innovantes notamment en matière de remise en état des sites dont les plans de réaménagement vont souvent au-delà des attentes réglementaires. Environ 30 % des sites sont dotés d'un plan de réaménagement naturaliste.

Ces programmes recensent essentiellement des mesures *in situ* mais n'excluent pas, lorsque cela s'avère nécessaire, des mesures de compensation sur des zones à protéger ailleurs ou encore la création

de réserves volontaires de biodiversité. C'est le choix que le Groupe a fait dans l'environnement proche de certaines de ses carrières notamment pour celle de Mépieu en France ou encore pour celle de Steiner – les Boveresses en Suisse.

Sans carrière, ni cimenterie, certains travaux de compensations écologiques n'auraient raisonnablement jamais pu être imaginés. C'est le cas du programme de Mesures de Compensation Écologique (MCE) né avec l'ouverture de la carrière de La Tscherner, en Suisse, porté et déployé par la Direction de Vigier Ciment depuis les années 2000. Ces mesures couvrent aujourd'hui une surface de près de 10 km² de forêts de montagne, pâturages boisés, prairies et pâturages maigres où certaines espèces animales et végétales étaient menacées. Concrètement, elles permettent : en forêt, la création de clairières propices à l'accueil des oiseaux de montagne et d'îlots de vieux bois ; en pâturage boisé, l'ouverture de secteurs en friche, la reconstitution de bosquets buissonnants ou de haies. 31 hectares de prairies et de pâturages ont ainsi été reconquis.

Son engagement et son expérience en faveur de la préservation de la biodiversité, il les partage largement en interne et en externe. Le groupe Vicat siège à l'atelier Natural Capital Accounting de la plateforme « Business and Biodiversity » issue de la stratégie européenne pour la biodiversité 2011-2020. En 2018, il participait à des ateliers consacrés au thème de l'empreinte biodiversité des projets ou produits et assistait à la conférence plénière intitulée « roadmap to positive impact ». Dans le cadre de la mise à disposition jusqu'en 2019 de sa carrière d'Enieu en France, le Groupe contribue, depuis deux ans, à l'étude de certaines espèces connues pour être d'excellents indicateurs de la qualité des milieux en suivant les protocoles issus des modèles standardisés mis au point par le Museum National d'Histoire Naturelle. La démarche Odyssee continue de ménager les abeilles sauvages en France auprès des aménageurs. En 2018, cette démarche a permis la plantation d'un deuxième verger conservatoire composé de 43 arbres sur une surface de 3 500 m² en collaboration avec l'association les Croqueurs de Pommes, l'installation sur des sites de carrières et de centrales à béton de 15 jardinières Odyssee. L'utilisation d'un nouveau béton pour la fabrication de cette jardinière est en cours d'expérimentation en partenariat avec l'INRA. Sa présentation à différents salons comme celui de Biomim' Expo est importante pour les prochaines innovations dans le monde de la construction.

Les collaborateurs du Groupe sont sensibilisés à ces programmes de conservation des espèces auxquels ils participent. Ils sont également informés des bonnes pratiques sur le sujet et sont incités à nouer des partenariats locaux en faveur de la protection de la biodiversité. La parution de la brochure « Informations sur les mesures de compensation écologique Tscherner » en juin 2018, l'organisation de la 2^e édition du concours « Je cultive mon entrée de carrière pour mes visiteurs » et de la 4^e édition de l'Ecophilipole et son partenariat au côté de la FRAPNA pour le Festival International du film nature et environnement, nourrissent ces échanges.

2.3.3. L'amélioration continue de la performance globale de ses outils industriels

Engagé en faveur de la construction durable, le groupe Vicat a mis en place une organisation opérationnelle qui répond à son souci d'amélioration continue de ses performances industrielles et environnementales dont le lien entre elles a toujours été tenu. Ses performances s'apprécient tant au regard du niveau de ses consommations spécifiques qu'à celui de l'ensemble de ses rejets, le groupe Vicat concentrant ses efforts à la réduction de ses émissions de CO₂.

2.3.3.1. S'appuyer sur une organisation opérationnelle engagée en faveur d'une production durable

Les moyens humains et matériels mis en œuvre

Conscient des conséquences de ses activités sur l'environnement, le groupe Vicat consacre des moyens adaptés à la prévention des risques environnementaux et au respect des règles environnementales opposables à ses activités.

En 2018, le montant des provisions constituées en matière d'environnement est présenté dans les comptes consolidés du Groupe (note 15). Au 31 décembre 2018, elles représentent 49,6 millions d'euros (contre 48 millions d'euros en 2017). Le montant des investissements concernant l'environnement est de 17,4 millions d'euros (contre 18,1 millions d'euros en 2017). À titre d'exemple, on peut citer la réalisation du nouveau terminal de Mumbai en Inde répondant à la demande de ciment grandissante de la région. Il permet d'acheminer 1,2 million de tonnes de ciment par an par voie ferroviaire. La mise en œuvre de la solution appelée « POM » vise à améliorer les performances environnementales (réduction des déchets) et techniques (meilleure stabilité du process et de la propreté des circuits) de la machine à papier des Papeteries de Vizille en France.

Son organisation repose sur le principe suivant « Planifier – Agir – Vérifier – Réagir ». L'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs sont impliqués dans la démarche de responsabilité environnementale du groupe Vicat. Les systèmes de management qui sont déployés, comme avec la norme ISO 9001, par les différentes entités du Groupe lui permettent de s'assurer de la stricte application des réglementations environnementales telles que notifiées par le biais d'autorisations administratives, de permis d'exploitation et/ou de licences locales. Chaque branche d'activité a son réseau d'experts reconnus en matière de santé, sécurité et d'environnement. Leur mission consiste notamment à mesurer, évaluer, prévenir les impacts significatifs des activités

poursuivies par le Groupe sur la base d'indicateurs pertinents et comparables aux standards internationaux et proposer toutes actions correctives à mettre en œuvre. Ces indicateurs sont intégrés comme paramètre de production, de conduite et de performance des installations. L'atteinte des objectifs fixés pour chaque indicateur clé fait régulièrement l'objet de discussions lors des rapports mensuels ou annuels, mais également en revue de Direction. La vérification de ces indicateurs donne lieu à des audits internes et externes. Le Groupe adhère à de nombreuses chartes de bonnes pratiques environnementales dont il assure la diffusion. Il souscrit à diverses certifications reconnues dans les domaines de la qualité et de l'environnement.

L'entretien d'un dialogue constant avec ses parties prenantes

La performance environnementale du groupe Vicat est aussi liée à sa capacité à associer ses parties prenantes tout au long de sa chaîne de valeur. En effet, sa démarche d'amélioration continue n'est l'apanage ni d'experts, ni du management du Groupe mais une question véritablement partagée en interne comme en externe. Par parties prenantes, il faut entendre « l'ensemble des acteurs intéressés par les activités et les décisions » du groupe Vicat.

Le Groupe a noué un dialogue régulier et constructif avec ses parties prenantes au niveau local et national et ce dans chacun des pays où il opère. Instances politiques, administrations centrales ou locales, acteurs économiques et associatifs, chercheurs, universitaires, étudiants, riverains, tout le monde a un rôle à jouer.

En 2018, les thématiques abordées ont été le rôle de ses outils industriels au service de leurs territoires d'implantation et la sauvegarde de l'emploi, la mise en œuvre d'une logique d'économie circulaire et le recyclage, l'innovation au service de la construction durable.

Le Groupe s'appuie sur l'ensemble des dispositifs institutionnels pour dialoguer avec les riverains de ses unités de production comme les réunions publiques organisées tout au long de leur exploitation et les commissions de suivi des sites. Lorsque la législation ne le prévoit pas, c'est sur la base du volontariat que ce type de commissions est mis en place comme en Inde où les filiales du Groupe ont établi un « Mécanisme de règlement des griefs » qui réunit deux fois par mois les salariés et les membres du village pour résoudre de manière consensuelle les éventuels problèmes. Toutes les questions soumises à ce mode de règlement sont consignées dans un registre dûment signé par les personnes présentes lors de la séance.

Le Groupe encourage les sites, symbole de son ancrage territorial, à s'ouvrir à ses parties prenantes. En France, la cimenterie de Montalieu-Vercieu a accueilli plus de 99 visites dans l'année.

2.3.3.2. Produire en maîtrisant son empreinte foncière, ses consommations et en rejetant moins

Les indicateurs environnementaux spécifiques à ses activités font l'objet d'un tableau récapitulatif intitulé « La performance extra-financière en chiffres » à la fin du présent chapitre.

2.3.3.2.1. Maîtriser son empreinte foncière et ses consommations

EMPREINTE FONCIÈRE ET GESTION DE SES DÉCHETS

Le groupe Vicat recense l'ensemble des surfaces immobilisées pour ses activités (sites industriels, bureaux, carrières, forêts, terrains agricoles) en location ou en propriété. Le Groupe veille à ce que les sites de ses cimenteries, de ses carrières et de ses centrales à béton soient tenus propres et s'intègrent dans leur paysage. En réponse à l'artificialisation des sols se faisant principalement au détriment des surfaces agricoles, Granulats Vicat, filiale française du groupe, a initié un programme d'expérimentation en partenariat avec l'Institut national de la recherche agronomique et l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes ayant vocation à développer un nouveau support de culture appelé Terrexcellia.

Flux « Eau » en 2018 (en m³ et en %)

	Ciment	Granulats	Béton	Autres produits & Services
Besoin Total en eau (en milliers de m ³)	25 695	13 746	1 832	1 857
Taux de recyclé (en %)	67 %	79 %	2 %	15 %
Prélèvements nets (en milliers de m ³)	8 535	2 881	1 418	1 577
Rejets au milieu (en milliers de m ³)	4 667	573	3	1 524
Consommation effective (en milliers de m ³)	3 778	2 880	1 415	53

LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Le processus cimentier en toute première ligne par rapport à ses autres procédés (concassage, broyage, criblage, malaxage, bandes transporteuses, ventilation, séchage etc.) est très consommateur d'énergie, tant électrique que thermique. L'énergie électrique est utilisée pour le transport des matières à l'intérieur des usines, pour les opérations de broyage et de ventilation, tandis que l'énergie thermique est consommée principalement lors de la cuisson du clinker.

C'est pourquoi l'efficacité et l'efficience énergétique de ses procédés demeurent un levier central de la transition énergétique dans laquelle s'est engagé le groupe Vicat. Sa politique industrielle consiste en un travail permanent sur ses installations de production, de leur conception à leur exploitation pour minimiser leurs consommations énergétiques.

En 2018, Vigier, filiale du groupe Vicat en Suisse, a réussi à transformer un dumper de 58 tonnes, engin roulant au diesel et transportant le calcaire en un e-dumper équipé de batteries qui lui permettent de gravir

Les activités poursuivies par le groupe Vicat sont très peu génératrices de déchets. Les déchets qu'il produit font majoritairement l'objet d'un recyclage interne dans la fabrication de ses produits. Pour les déchets restant, ils font l'objet d'un traitement approprié en filières dédiées conformément à la réglementation.

CONSOMMATIONS D'EAU ET REJETS

Le Groupe gère de manière économe l'eau entrant dans ses procédés, en favorisant le recyclage et en s'assurant de rejeter le moins d'eau possible et de la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel :

- **dans l'activité Ciment**, une partie de l'eau est nécessaire au refroidissement des gaz avant leur traitement par filtration. La majeure partie du besoin en eau sert au refroidissement des paliers des machines tournantes (paliers du four, broyeurs). Le recours à des circuits fermés permet un recyclage de plus de 65 % des besoins globaux ;
- **dans l'activité Béton**, la consommation d'eau par mètre cube de béton produit s'élève à 169 litres est parfaitement en ligne avec les bonnes pratiques internationales et très en dessous de la valeur limite fixée par la réglementation française à 350 litres/m³ ;
- **dans l'activité Granulats**, les systèmes de recyclage permettent de récupérer près de 80 % du besoin total en eau nécessaire au lavage des matériaux. La consommation spécifique par tonne d'agrégat produit est en moyenne au cours de l'année 2018 de 147 litres.

jusqu'à 20 fois par jour les pentes de la carrière en complète autonomie. Pendant la descente en pleine charge, ses batteries sont rechargées par récupération de l'énergie de freinage. L'électricité ainsi produite suffit à faire remonter le Lynx à vide jusqu'à la zone d'extraction.

C'est aussi l'objet de la mise en œuvre du système de management de l'énergie décrit par la norme ISO 50001 dans ses cimenteries françaises de la Grave de Peille, de Montalieu-Vercieu et de Xeuilley. Un plan d'économie des énergies sur 5 ans est associé à cette démarche. Ces usines comme celle de Bastas Cimento en Turquie ont été confirmées dans leur certification ISO 50001.

L'amélioration des bilans thermiques de ses fours est due à son choix d'investir dans les meilleures technologies disponibles pour ses systèmes de cuisson industriels. Sur l'année 2018, le bilan thermique ressort à 3 458 GJ/tonne, ce qui représente - 2 % par rapport à 2017 (3 530 GJ/tonne). En ce qui concerne l'énergie électrique dont la consommation est liée aux besoins de broyage des matières premières

ou du clinker, le ratio technique ressort à 101 kWh/tonne de produit cimentier (agrégat obtenu en faisant la somme du clinker produit et des ajouts au ciment). Ce ratio s'améliore de 1 % par rapport à l'année précédente et place le groupe Vicat dans le milieu de la fourchette du *benchmark* international.

La consommation d'électricité pour les sites de production consolidés dans ce rapport (cimenteries, carrières, centrales à béton, papeterie, usines de préfabrication) est de 2 340 GWh soit 8 426 TJ.

Évolution des consommations d'électricité des sites de production du Groupe (en GWh)

	2018	2017	2016
Ciment	2 230	2 231	2 216
Granulats	45,8	47,8	47,9
Béton	27	28,5	23,3
Autres Produits & Services	41,4	44,4	44,7
TOTAL	2 340	2 352	2 332

Émissions en tonne et émissions spécifiques

	Nombre de fours étudiés*	Émissions en (t)			
		2018		2017	
		Émissions (g/T de clinker)			
		2018	2018	2017	2016
Poussières	22	994	56	72	100
SO _x	22	3 698	207	218	203
NO _x	22	19 599	1 099	972	1 092

* Le groupe Vicat compte au total 21 fours de ciment artificiel et un four de ciment prompt naturel

Les poussières

Pour son activité industrielle principale, la production de clinker et de ciment, le groupe Vicat accorde toujours beaucoup d'importance aux installations de filtration des rejets des cheminées qui peuvent avoir un impact sur la qualité de l'air.

Le niveau d'évaluation de l'impact intègre les cheminées annexes des lignes de cuisson pour tenir compte des émissions aux cheminées des refroidisseurs et le cas échéant des filtres de by-pass. C'est donc le système four qui est considéré dans son ensemble.

Le groupe Vicat présente des niveaux spécifiques de rejets de poussières des fours de cimenterie parmi les plus bas du secteur dans des conditions normales d'activité. En 2018, la baisse des émissions de poussières est due aux régulières opérations de maintenance sur les filtres dans les cimenteries.

2.3.3.2.2. Mesurer les impacts significatifs de ses activités en matière d'émissions atmosphériques

EN MESURANT LA QUALITÉ DES REJETS DE SES CIMENTERIES

L'industrie cimentière est pionnière dans le suivi de l'impact de ses émissions atmosphériques avec l'utilisation d'instruments de mesures performants et des indicateurs partagés pour le suivi de leur performance.

Comme la majorité des acteurs du secteur cimentier, le groupe Vicat a choisi de suivre sa performance sur la base des indicateurs établis par le CSI (*Cement Sustainability Initiative*), composante professionnelle du *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD). Les paramètres suivis en matière d'émissions atmosphériques sont :

- les émissions de CO₂ pour le suivi des gaz à effet de serre ayant un impact potentiel sur le changement climatique ;
- les émissions de poussières qui sont un des principaux indicateurs de bonne marche des fours et un des principaux impacts historiques des cimenteries ;
- les émissions de NO_x (oxydes d'azote) et de SO_x (oxydes de soufre) en tant que rejets ayant un impact sur l'acidification de l'atmosphère.

Pour les rejets de poussières, de NO_x et de SO_x, la situation en 2018 est la suivante :

Les SO_x

Pour les SO_x, les principales émissions proviennent des souffres pyritiques contenus dans le cru. En France, pour converger vers les niveaux d'émissions associés aux meilleures technologies disponibles (NEA-MTD), des installations d'injection d'absorbant ont été réalisées dans les cimenteries de La Pérelle et de Xeuilley. La légère variation enregistrée sur ce paramètre en 2018 s'explique uniquement par la variation de la teneur en soufre évolutive des gisements.

Les NO_x

Les émissions de NO_x sont en très légère hausse qui s'explique essentiellement par la baisse du taux de biomasse de la cimenterie de Rufisque au Sénégal.

EN CALCULANT SON IMPACT CO₂

L'impact CO₂ lié à la production de clinker

Il ressort de l'ensemble des suivis rigoureux diligentés par le groupe Vicat que son impact CO₂ est essentiellement le fait de son activité Ciment. Ce sont les émissions directes de CO₂ (c'est-à-dire celles issues de la consommation de combustibles fossiles et de la décarbonatation des matières premières) des cimenteries qui constituent le principal indicateur de performance en tant que CO₂ brut. De surcroît, les études sectorielles faites dans l'industrie cimentière montrent que seul le CO₂ est de nature à être pris en considération au titre de la surveillance des gaz à effet de serre. La part des émissions des autres gaz (méthane, protoxyde d'azote, gaz fluorés, etc.) est marginale :

- en France, les émissions de CO₂ des usines françaises du Groupe sont soumises à quotas dans le cadre du programme européen ETS (*Exchange Trade System*) qui est entré dans sa phase III (2013-2020). Il concerne plus précisément les cinq cimenteries de ciment artificiel, les fours à ciment prompt naturel et son établissement papetier. Le suivi précis et fiable de ses émissions est reconnu par la délivrance d'un certificat d'assurance raisonnable sans réserve établi après vérification par le Bureau Veritas Certification ;
- aux États-Unis, les émissions de CO₂ de ses deux cimenteries à Lebec, en Californie et de Ragland en Alabama sont concernées par des systèmes de surveillance et de reporting établis sur la base du protocole GHG des Nations Unies. Celles de Lebec sont soumises depuis 2013 à une réglementation spécifique sur les émissions de Gaz à effet de serre appelée AB 32 du *California Air Resources Board* (CARB) ;
- en Suisse, les émissions de CO₂ de son usine de Reuchenette sont également concernées par un système de comptabilisation similaire à celui fixé par l'Union européenne.

ÉMISSIONS BRUTES DE CO₂ LIÉES À LA PRODUCTION DE CLINKER DES 22 FOURS DE CIMENTERIES DU GROUPE VICAT



En 2018, les émissions spécifiques de CO₂ s'élèvent à 821 kg de CO₂ par tonne de clinker, en diminution par rapport à 2017.

Impact CO₂ du Groupe

Le total des émissions directes et indirectes (liées à la production et à la consommation d'électricité) du Groupe ressort à environ 15,9 millions de tonnes de CO₂ auxquelles s'ajoutent 565 milliers de tonnes de CO₂ liées à l'usage de la biomasse (contre 15,8 millions de tonnes de CO₂ en 2017 auxquelles s'ajoutaient 575 milliers de tonnes de CO₂ liées à l'usage de la biomasse).

Émissions directes et indirectes de CO₂ en 2018

(en milliers de tonnes)	CO ₂ total direct et indirect
Ciment (soit 22 fours et 4 centres de broyage et dont production de clinker)	15 822
Béton & Granulats	93
Autres Produits & Services	6,5
TOTAL	15 921

Le groupe Vicat est engagé dans la réduction de ses émissions de CO₂ et se fixe comme objectif d'ici 2030 d'atteindre un taux de clinker de 75 % dans le ciment et un taux de 40 % (dont 15 % de biomasse) de combustibles de substitution dans son mix énergétique.

Le *cash cost* intègrera désormais, de façon volontaire, un coût de CO₂ de 30 € par tonne.



2.4. La performance extra-financière du groupe Vicat en chiffres

Responsabilité sociale

Thème	Indicateur	Périmètre	2018	2017	2016
Emploi	Effectif au 31 décembre	Groupe	8 844	8 460	8 101
	Effectif moyen par zone géographique	Groupe	8 684	8 346	8 009
		France	2 845	2 751	2 440
		Europe (hors France)	1 091	1 075	1 110
		États-Unis	1 155	1 112	1 088
		Asie	2 282	2 253	2 226
		Afrique et Moyen Orient	1 311	1 155	1 145
	Effectif moyen par activité	Ciment	4 103	3 906	3 813
		Béton & Granulats	3 406	3 308	3 030
Autres produits & Services		1 175	1 132	1 166	
Évolution de l'effectif salarié ponctuel par type de mouvements	Départs naturels	Groupe	(824)	(968)	(705)
	Départs provoqués	Groupe	(456)	(313)	(114)
	Variation de périmètre de consolidation	Groupe	44	338	4
	Embauches	Groupe	1 620	1 302	1 208
Évolution des charges de personnel au 31 décembre	Salaires et traitements (<i>en milliers d'euros</i>)	Groupe	313 787	310 276	303 153
	Charges sociales (<i>en milliers d'euros</i>)	Groupe	110 756	109 670	102 243
	Participation des salariés (<i>en milliers d'euros</i>)	Sociétés françaises	4 420	4 047	4 010
	Charges de personnel (<i>en milliers d'euros</i>)	Groupe	428 963	423 993	409 406
Santé Sécurité au travail*	Nombre d'accidents du travail avec arrêt	Groupe	106	138	144
	Nombre d'accidents du travail mortels	Groupe	1	1	1
	Taux de fréquence	Groupe	6,2	8,1	8,5
	Taux de gravité	Groupe	0,34	0,31	0,26
Formation*	Nombre total d'heures de formation	Groupe	142 025	146 048	127 042
	Nombre de salariés ayant reçu au moins une formation (dans l'année)	Groupe	5 438	4 956	4 966
Diversité et Égalité de traitement	Part des femmes dans l'effectif	Groupe	10,4 %	10,2 %	10,3 %
	Part des travailleurs handicapés	France	2,6 %	3,1 %	2,6 %

* Cette analyse (relative aux indicateurs santé sécurité, formation) a été réalisée sur un échantillon représentant environ 96 % de l'effectif, les données relatives aux changements de périmètre récents n'étant pas encore disponibles.

Responsabilité environnementale

Thème	Indicateur	Périmètre	2018	2017	2016	
Matérialité	Provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (<i>en million d'euros</i>)	Groupe	49,6	48	48	
	Investissements en matière d'environnement (<i>en million d'euros</i>)	Groupe	17,4	18,1	17,3	
Gestion des ressources et économie circulaire						
Matières premières	Quantité de matières naturelles brutes extraites (<i>en million de tonnes</i>)	Groupe	46,3	48,0	46,7	
	Part de matières consommées provenant de matières brutes	Groupe	93,6 %	94,7 %	95,0 %	
	Part de matières consommées provenant de matières recyclées	Groupe	6,4 %	5,3 %	5,0 %	
	Consommation de matières premières pour la fabrication du clinker (<i>en million de tonnes</i>)	Groupe	29,2	29,2	28,4	
	Part de matières consommées pour la fabrication du ciment provenant de matières de substitution en % du ciment	Groupe	13,2 %	10,7 %	9,6 %	
Économie circulaire	Part des combustibles alternatifs dans le mix énergétique	Ciment	25,6 %	25,2 %	24,6 %	
	Part de la biomasse dans le mix énergétique	Ciment	9 %	8,9 %	8,3 %	
Eau	Besoin total en eau (<i>en milliers de m³</i>)	Ciment	25 695	26 984	24 990	
		Béton & Granulats	15 579	19 703	17 044	
		Autres Produits & Services	1 857	1 952	1 940	
	Taux de recyclé	Ciment	67 %	65 %	67 %	
		Béton	23 %	23 %	24 %	
		Granulats	79 %	84 %	82 %	
		Autres Produits & Services	15 %	14 %	14 %	
	Prélèvements nets (<i>en milliers de m³</i>)	Ciment	8 535	9 483	8 192	
		Béton & Granulats	4 299	4 492	4 125	
		Autres Produits & Services	1 577	1 672	1 660	
		Consommation effective (<i>en milliers de m³</i>)	Ciment	3 778	3 860	3 596
			Béton & Granulats	4 296	4 488	4 113
			Autres Produits & Services	53	58	150

Thème	Indicateur	Périmètre	2018	2017	2016	
Émissions dans l'air						
Poussières	Émissions de poussières (en tonnes/an) sur 22 fours étudiés	Ciment	994	1 263	1 756	
	Émissions spécifiques de poussières (en g/T de clinker)	Ciment	56	72	100	
SO ₂	Émissions de SO ₂ (en tonnes/an) sur 22 fours étudiés	Ciment	3 698	3 849	3 545	
	Émissions spécifiques de SO ₂ (en g/T de clinker)	Ciment	207	218	203	
NO _x	Émissions de NO _x (en tonnes/an) sur 22 fours étudiés	Ciment	19 599	17 138	19 082	
	Émissions spécifiques de NO _x (en g/T de clinker)	Ciment	1 099	972	1 092	
CO ₂	Émissions brutes de CO ₂ des fours (en Kt)	Ciment	14 640	14 566	14 525	
	Émissions spécifiques de CO ₂ (en kg/T de clinker)	Ciment	821	826	832	
	Émissions directes et indirectes de CO ₂ (en Kt)	Groupe	15 921	15 812	15 740	
		Ciment	15 822	15 710	15 647	
		Béton & Granulats	93	93,6	86,7	
Autres Produits & Services	6,5	8,2	6,5			
Consommation d'énergie						
Consommation totale d'électricité (en GWh)	Ciment	Ciment	2 230	2 231	2 216	
		Béton & Granulats	73	76	71	
		Autres Produits & Services	41	44	45	
		Groupe	2 340	2 352	2 332	
	Bilan thermique des fours (en GJ/tonne)	Ciment	3 458	3 530	3 546	
		Part du charbon et du lignite dans le mix énergétique	Ciment	43,6 %	42,0 %	48,8 %
		Part du coke dans le mix énergétique	Ciment	26,3 %	26,5 %	22,6 %
		Part des hydrocarbures (GAZ) dans le mix énergétique	Ciment	4,4 %	6,4 %	4,0 %

2.5. Notes méthodologiques

2.5.1. Méthodologie et périmètre de la déclaration de performance extra-financière

Les données présentées dans la déclaration de performance extra-financière, ont été collectées et consolidées sur la base d'un référentiel commun à toutes les entités du groupe Vicat intitulé « Protocole de reporting des informations sociales, environnementales et sociétales ». Chaque année, la Coordination RSE du groupe Vicat en lien avec la Direction générale soumet le référentiel aux responsables de thème (social, environnemental et sociétal) pour une évaluation.

En 2018, aucune modification n'a été apportée aux règles énoncées pour la collecte, le contrôle, la consolidation des données sauf celles nécessaires à la mise en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Le reporting mis en œuvre pour élaborer la déclaration de performance extra-financière couvre le périmètre consolidé, à savoir la société Vicat SA ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Les données collectées couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les données extra-financières sont en principe consolidées dès la date d'acquisition du ou des sites jusqu'à leur date

de cession. Elles peuvent ne pas l'être à condition de le justifier dans l'hypothèse où elles seraient, au cours de l'exercice, indisponibles ou dépourvues de pertinence eu égard aux activités poursuivies.

Les données environnementales sont collectées par activité et par pays pour être consolidées au niveau du Groupe. Pour l'ensemble des activités, les indicateurs clés de performance, portant sur ses consommations de matières et d'énergie, sur ses rejets atmosphériques, sur le taux de combustibles de substitution présentés à la tonne produite, font l'objet d'une fiche spécifique relative à leur définition. Le reporting pour l'activité Ciment (émissions de CO₂ notamment) se fait plus spécifiquement sur la base du protocole sectoriel du Cement Sustainable Initiative (CSI).

Les données en matière de santé et de sécurité sont collectées par les entités opérationnelles et consolidées par la Direction « sécurité » sous la Direction des ressources humaines. Au titre des indicateurs clés de performance suivis par le Groupe figurent notamment le taux de fréquence et le taux de gravité. Le premier mesure la fréquence des accidents du travail avec arrêt survenus par rapport au temps de travail de l'effectif salarié total. Il se calcule de la manière suivante : (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées. Le taux de gravité permet d'apprécier la gravité des accidents du travail en fonction du nombre de journées perdues par rapport aux heures travaillées. Il se calcule de la manière suivante : (nombre de journées perdues x 1 000)/nombre d'heures travaillées.

Les données sociales sont collectées par entités juridiques puis consolidées par la Direction des ressources humaines sur la base d'un formulaire établi en référence avec les lignes directrices internes en matière de reporting social.

Le cabinet Grant Thornton, organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC et retenu pour la vérification des informations, effectuée, dans le cadre de ses travaux, une revue du référentiel et des procédures de reporting du groupe Vicat.

2.5.2. La méthodologie d'identification des risques extra-financiers significatifs

La gestion des risques extra-financiers est intégrée à la gestion globale des risques. L'ensemble des risques extra-financiers significatifs en lien avec ses activités et ses produits auxquels le groupe Vicat pourrait faire face sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, sont déjà pris en compte dans la cartographie des risques établie et mise à jour régulièrement par la Direction de l'audit interne (présentée dans le chapitre 5 du document de référence intitulé « Facteurs de risques »). La Direction juridique, la Direction financière et la Coordination RSE participent à la revue de cette cartographie. Les résultats de la cartographie des risques ont été partagés avec les directions opérationnelles des pays dans lesquels le groupe Vicat est implanté ; à noter que la hiérarchisation des risques extra-financiers peut être différente d'un pays à un autre pour le Groupe. La pertinence de ses risques a enfin été appréciée par la Direction générale du Groupe qui l'a validée.

La politique de prévention de ces risques fait partie intégrante de la politique industrielle de long terme menée par le Groupe. La mise en œuvre de cette politique par ses directions opérationnelles et à tous les échelons de son organisation lui permet de contribuer à la transition pour lutter contre les effets du changement climatique – de contribuer à la préservation des ressources naturelles dans une démarche d'économie circulaire – de s'assurer de l'intégrité des personnes et de l'engagement social et sociétal de l'ensemble de ses entités en faveur de l'inclusion – de participer à la protection des écosystèmes et de la biodiversité par ses techniques d'exploitation, de remise en état, de compensation et le développement de nouveaux produits et – de renforcer son ancrage territorial par une production éthique et responsable participant à la vitalité socio-économique de ses territoires d'implantation.

2.6 Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société Vicat, accrédité par le COFRAC sous le numéro n°3-1080 ⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

(1) Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place ;

- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants ⁽¹⁾ :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices ⁽²⁾ et couvrent entre 52 % et 64 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ⁽³⁾ ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyen et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre octobre 2018 et février 2019 pour une durée totale d'intervention d'environ cinq semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations,

Neuilly-sur-Seine, le 15 février 2019

L'Organisme Tiers Indépendant

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Michel Riguelle

Associé

Olivier Bochet

Associé

(1) Informations sociales : effectifs et répartition par sexe, âge et zone géographique ; nombre d'embauches ; nombre de départs par catégories ; taux d'absentéisme ; nombre d'heures travaillées ; nombre d'accidents avec arrêt ; nombre de journées perdues ; nombre d'heures de formation ; nombre de travailleurs handicapés.

Informations environnementales : émissions de poussières ; émissions de SO₂ ; émissions de NOx ; bilan thermique des fours de cimenteries ; consommation d'électricité des sites de production du Groupe ; besoin total en eau ; consommation d'eau effective ; consommation de matières premières pour la fabrication du clinker ; émissions brutes de CO₂ des fours de cimenteries ; émissions directes et indirectes de CO₂ totales.

(2) France et Suisse.

(3) Informations qualitatives relatives aux parties suivantes : « Développer des produits bas carbone » ; « Accompagner l'acquisition et le développement des compétences pour garantir l'employabilité » ; « Promouvoir les achats durables sur l'ensemble de sa chaîne de valeur » ; « Accueillir la biodiversité sur ses sites ».

Table de concordance des éléments composant la déclaration de performance extra-financière

Entre l'article L. 225-102-1 al. 1 et 2 et l'article R. 225-105 du code de commerce et les informations du document de référence.

Le modèle d'affaires est présenté au début du chapitre 2 du présent document.

La méthodologie d'identification des risques extra-financiers significatifs figure au point 2.5.1.2 du chapitre 2 du présent du document. Le traitement des risques figure au chapitre 5 du document de référence.

Informations sociales

No	Informations requises par les articles L. 225-102-1 et R. 225-105	Chapitre	Page(s)
1	Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	2.1.3.1	37
2	Embauches et licenciements	2.1.3.1	37
3	Rémunérations et leur évolution	2.1.3.1	37
4	Organisation du temps de travail	2.3.1.1	49
5	Absentéisme	2.3.1.1	49
6	Procédures d'information, de négociation et de consultation du personnel	2.3.1.1	49
7	Bilan des accords collectifs	2.3.1.1	49
8	Conditions de santé et de sécurité au travail	2.3.1.2	50
9	Accords signés avec les syndicats ou les représentants de personnel en matière de santé et de sécurité au travail	2.3.1.2	50
10	Fréquence et gravité des accidents du travail et maladies professionnelles	2.3.1.2	50
11	Politique en matière de formation	2.1.3.2	40
12	Nombre total d'heures de formation	2.1.3.2	40
13	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	2.1.3.2	40
14	Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	2.2.2.1	43
15	Politique de lutte contre les discriminations	2.2.2.1	43
16	Liberté d'association & droit de négociation collective	2.3.1.1	49
17	Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	2.2.2.1	43
18	Élimination du travail forcé ou obligatoire	2.3.1.1	49
19	Abolition effective du travail des enfants	2.3.1.1	49

Table de concordance des éléments composant la déclaration de performance extra-financière

Informations environnementales

No	Informations requises par l'article R. 225-105 du code de commerce	Chapitre	Page(s)
20	Organisation du Groupe pour prendre en compte les questions environnementales & démarches d'évaluation ou de certification en matière environnement	2.3.3.1	54
21	Formation et Information des salariés sur l'environnement	2.3.3.1	54
22	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	2.3.3.1	54
23	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	2.3.3.1	54
24	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation : Air/Sol/Eau	2.3.3.2	55
25	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	2.3.3.2	55
26	Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	2.3.3.2	55
27	Consommation d'eau & approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	2.3.3.2	55
28	Consommation de matières premières & mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	2.2.1.1	41
29	Consommation d'énergie & mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	2.3.3.2	55
30	Utilisation des sols	2.3.3.2	55
31	Rejets de gaz à effet de serre	2.3.3.2	55
32	Adaptation aux conséquences du changement climatique	2.1.2.1	35
33	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	2.3.2.2	53

Informations sociétales

No	Informations requises par l'article R. 225-105 du code de commerce	Chapitre	Page(s)
34	Impact en matière d'emploi et de développement régional	2.1.3.1	37
35	Impact sur les populations riveraines ou locales	2.2.2.2	47
36	Conditions du dialogue avec les parties prenantes	2.3.3.1	54
37	Partenariat ou mécénat en général	2.2.2.1	37
38	Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat avec sous-traitants et fournisseurs	2.2.3.2	48
39	Importance de la sous-traitance	2.2.3.2	48
40	Actions engagées pour prévenir la corruption	2.2.3.1	48
41	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	2.1.1.1	34
42	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	2.3.1.1	49

GLOSSAIRE

Adjuvant	Produit chimique incorporé à faible dose (moins de 5 % de la masse du ciment) dans le béton ou le mortier afin de modifier certaines de ses propriétés. L'incorporation se fait soit avant, soit pendant le mélange, soit au cours de l'opération de malaxage.
Agrégat	Fragment généralement de roche, utilisé comme granulats d'un béton ou d'un mortier. Le terme granulats est mieux adapté. Voir : « Granulats ».
Ajout	Ensemble des produits incorporés au béton et qui ne sont ni des ciments, ni des granulats, ni des adjuvants, ni de l'eau de gâchage, ni des additions (par exemple fibres, pigments de couleur, etc.).
Argile	Sédiment compact et imperméable devenant plastique, malléable et plus ou moins thixotrope en présence d'eau. Selon sa finesse, elle présente des caractéristiques physico-chimiques variables. De composition à base de silico-aluminates, l'argile est présente dans les matières premières de la fabrication des ciments et de la chaux hydraulique. Elle est présente en plus ou moins grande quantité dans les marnes. Voir : « Marne ».
Béton	Matériau de construction formé par un mélange de ciment, de granulats et d'eau, éventuellement complété par des adjuvants, des ajouts et des additions. Ce mélange, qui est mis en place sur le chantier ou en usine à l'état plastique, peut adopter des formes très diverses parce qu'il est moulable ; il durcit progressivement pour former finalement un monolithe. Selon sa formulation, sa mise en œuvre et ses traitements de surface, ses performances et son aspect peuvent considérablement varier.
Béton frais	Béton dans la phase qui suit le malaxage et précède la prise, c'est-à-dire dans un état plastique qui permet son transport et sa mise en place. On apprécie l'ouvrabilité d'un béton durant cette phase de sa fabrication, en soumettant un échantillon à un essai d'affaissement au cône d'Abrams.
Béton prêt à l'emploi (BPE)	Béton fabriqué dans une installation extérieure au site de construction ou sur le chantier de construction, mélangé dans un malaxeur, livré par le producteur à l'utilisateur, à l'état frais et prêt à l'emploi.
BHP	Abréviation pour « béton à hautes performances ». Ce béton, rendu par sa formulation particulièrement compacte donc de faible porosité, présente une résistance mécanique supérieure à 50 MPa et une durabilité beaucoup plus élevée que celles des bétons courants.
Béton fibré à ultra hautes performances (BFUP)	L'addition de fibres métalliques confère à ce béton un comportement ductile en flexion traction. Il se distingue des bétons à hautes performances (BHP) par la possibilité de s'affranchir des armatures traditionnelles, par une résistance en compression supérieure à 130 MPa et une résistance en traction directe supérieure à 10 MPa.
Bilan thermique	Expression de la mesure des échanges calorifiques entre un milieu clos et l'extérieur. Plus spécifiquement pour les fours de cimenterie, le bilan thermique évalue les apports de chaleur et les compare aux besoins liés aux transformations physico-chimiques et aux pertes thermiques.
Broyage	Réduction en poudre ou en très fines particules. Un broyage peut être fait par concassage (minéraux), par écrasement (colorants, ciment) ou par émiettement (ordures). En cimenterie, les ateliers de broyage sont très généralement composés d'un appareil de broyage, d'un séparateur qui permet de renvoyer au broyeur les matériaux trop gros et d'un ensemble de dépoussiérage de la ventilation.
Broyeur	Appareil de broyage. En cimenterie il peut être soit à boulets, soit à galets, soit à rouleaux.
Calcaire	Roche sédimentaire contenant essentiellement du carbonate de calcium (CaCO ₃). La calcite est la forme cristalline la plus stable et la plus fréquente. Les dolomies constituent une classe distincte : ce sont des carbonates mixtes (calcium et magnésium). Le calcaire est l'une des matières premières de base du clinker ; il apporte la chaux nécessaire à la formation des silicates et des aluminates. La teneur en magnésium des calcaires utilisés doit rester limitée à quelques pourcents afin d'éviter à la cuisson la formation de magnésium non combiné susceptible de provoquer à moyen ou long terme des gonflements du béton.
Calcination	Transformation d'un calcaire en chaux par cuisson à haute température.
Camion malaxeur	Véhicule permettant le transport du béton frais du site de production au lieu d'utilisation. Aussi appelé malaxeur porté ou toupie.

Carrière	Chantier d'exploitation de matériaux soumis au régime des Installations classées pour la Protection de l'Environnement. Ces exploitations sont généralement à ciel ouvert, exception faite des carrières souterraines de Chartreuse d'où est extraite la pierre à cuire pour la fabrication du ciment prompt naturel. Les carrières produisent les matières premières naturelles nécessaires au cru de cimenterie ou à la fabrication de granulats qui entrent dans la composition du béton prêt à l'emploi ou de matériaux de terrassement. L'exploitation des carrières s'effectue généralement à l'explosif lorsqu'il s'agit d'un gisement de roche massive. L'extraction des matériaux meubles et alluvionnaires, qu'ils soient en eau ou hors d'eau, est réalisée par des engins mécaniques. L'exploitation des carrières s'effectue dans le plus strict respect de l'environnement conformément à un arrêté préfectoral qui clôture une instruction administrative basée sur de nombreuses études dont notamment une étude d'impact. Dans la mesure du possible, le réaménagement concerté avec l'administration et la collectivité est coordonné à l'exploitation, il s'effectue au fur et à mesure de l'avancement des fronts.
CEM	Cette désignation caractérise un ciment conforme à la norme européenne EN 197-1. Les ciments « CEM » sont constitués de différents matériaux et sont de composition statistiquement homogène.
CEM I	Cette désignation selon la norme NF EN 197-1 caractérise le type de ciment « ciment Portland », c'est-à-dire un ciment composé d'un minimum de 95 % de clinker. Certains ciments CEM I sont reconnus comme résistant aux sulfates, au niveau du marquage CE, depuis l'entrée en application de la norme NF EN 197-1 : 2012, au 1 ^{er} juillet 2013, trois catégories sont distinguées : <ul style="list-style-type: none"> ■ CEM I SR0 : ciment dont le C3A du clinker = 0 % ; ■ CEM I SR3 : ciment dont le C3A du clinker ≤ 3 % ; ■ CEM I SR5 : ciment dont le C3A du clinker ≤ 5 %.
CEM II	Cette désignation selon la norme NF EN 197-1 caractérise des ciments dont les plus courants sont le « ciment Portland composé » (la lettre « M » complète alors la désignation du ciment), le « ciment Portland au Calcaire » (la lettre « L » complète alors la désignation du ciment), le « ciment Portland au Laitier » (la lettre « S » complète alors la désignation du ciment) ou le « ciment Portland à la fumée de silice » (la lettre « D » complète alors la désignation du ciment). Un ciment CEM II a une teneur en clinker : soit de 80 à 94 % ; ce ciment est alors désigné « CEM II/A » ; soit de 65 à 79 % ; ce ciment est alors désigné « CEM II/B ».
CEM III	Cette désignation selon la norme NF EN 197-1 caractérise le type de ciment « ciment de haut fourneau » constitué de clinker et de laitier de haut fourneau, dans les proportions alternatives suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ■ 35 à 64 % de clinker et 36 à 65 % de laitier ; ce ciment est alors désigné CEM III/A ; ■ 20 à 34 % de clinker et 66 à 80 % de laitier ; ce ciment est alors désigné CEM III/B ; ■ 5 à 19 % de clinker et 81 à 95 % de laitier ; ce ciment est alors désigné CEM III/C. Les ciments CEM III/B et CEM III/C sont reconnus comme résistant aux sulfates, au niveau du marquage CE, depuis l'entrée en application de la norme NF EN 197-1 : 2012, au 1 ^{er} juillet 2013, ils sont notés CEM III/B-SR ou CEM III/C-SR.
CEM IV	Désigne le « ciment pouzzolanique ».
CEM V	Désigne le « ciment composé ».
Cendres volantes	Sous-produit de la combustion du charbon dans les centrales électriques utilisé comme source de silice et d'alumine dans la fabrication du clinker, ou en remplacement d'une partie de celui-ci dans la fabrication du ciment Portland composé.
Centrale à béton	Équipement fixe de production industrielle de béton prêt à l'emploi (BPE).
Chape	Ouvrage en mortier de ciment, coulé en faible épaisseur (3 à 5 cm) sur un plancher en béton afin d'en assurer la planéité.
Chaux	Liant obtenu par la calcination de calcaires plus ou moins siliceux. On distingue les chaux aériennes, dont le durcissement s'effectue sous l'action du gaz carbonique de l'air, et les chaux hydrauliques, dont la prise s'effectue par mélange avec de l'eau.
Ciment	Liant hydraulique, c'est-à-dire une poudre fine qui, gâchée avec de l'eau, forme une pâte qui fait prise et durcit par suite de réactions avec l'eau. Après durcissement, cette pâte conserve sa résistance et sa stabilité même sous l'eau.
Ciment Portland	Ciment de type CEM I, CEM II, CEM III, CEM IV, CEM V, fabriqué à base de clinker Portland et d'un régulateur de prise, voire d'autres constituants. Ciment conforme à la norme NF EN 197-1.
Ciment prompt naturel	Ciment à prise et durcissement rapides, constitué uniquement du clinker pour ciment prompt naturel, moulu, ne nécessitant pas l'ajout d'un régulateur de prise.
Clinker Portland	Constituant de base d'un ciment Portland, composé à partir de quatre éléments minéraux majeurs : calcaire, silice, alumine et oxyde de fer. Il est obtenu par cuisson à haute température en four de cimenterie (1 450 °C).
Clinker sulfoalumineux	Constituant de base d'un ciment sulfoalumineux, constitué par des matières premières qui contiennent essentiellement les oxydes suivants : CaO, Al ₂ O ₃ , SiO ₂ , Fe ₂ O ₃ , SO ₃ , et d'autres éléments mineurs. Ce clinker est obtenu par cuisson à une température d'environ 1 300°C.
Clinker pour ciment prompt naturel	Le clinker pour ciment prompt naturel résulte exclusivement de la cuisson à température modérée (1 000°C à 1 200°C) d'un calcaire argileux de composition régulière, extrait de bancs homogènes.
Clinkérisation	Transformation des matières premières (calcaire, silice, alumine et oxyde de fer) en clinker, s'opérant à une température de 1 450°C, pour un clinker Portland.

Combustible de substitution	Sous-produit ou déchet combustible utilisé dans la production de chaleur en substitution d'un combustible « noble » (fioul, charbon, coke de pétrole). Aussi appelé « combustible secondaire ».
Concassage	Fractionnement des roches en petits morceaux par broyage ou par martelage.
Concasseur	Engin de concassage, utilisé surtout en carrière. Les concasseurs peuvent être à mâchoires (à mouvement alternatif, principe du casse-noix), à marteaux, pour des matériaux plus tendres ou giratoires, par broyage entre des cônes verticaux inversés (cas des gravillons).
Cru	Nom donné à la matière première dosée avant entrée dans le four à ciment.
Décarbonatation	Réaction de libération du CO ₂ contenu dans les matières premières calcaires sous l'action de la chaleur (850 à 950°C). La chaux (CaO) restante se combine ensuite aux silicates et aluminates pour former le clinker. Cette réaction absorbe beaucoup de chaleur, elle constitue le poste principal de consommation thermique du four.
Diffraction X (analyse par)	Cette technique est utilisée pour déterminer la composition minéralogique des ciments, des clinkers ou des crus. Elle permet un contrôle rapide et très précis des différentes étapes de la fabrication du ciment. Lors de l'analyse se déroulant en quelques minutes seulement, les échantillons sous forme de poudre compactée (ou diluée dans une perle de verre) sont soumis à un faisceau de rayons X. Un faisceau de rayons X émis d'un tube puissant rencontre les éléments constituant l'échantillon qui provoquent la dispersion du rayon lumineux dans des directions spécifiques. L'analyse du diffractogramme permet de déterminer les minéraux composant l'échantillon et leurs concentrations.
Enduit	Revêtement superficiel (environ 2 cm pour les enduits traditionnels) constitué d'un mortier de ciment et/ou de chaux hydraulique, destiné à recouvrir une paroi, afin d'en homogénéiser la surface et de l'imperméabiliser. On distingue les enduits traditionnels (qui nécessitent trois couches), les bicouches et enfin les monocouches (à base de mortiers industriels et appliqués en deux passes).
Ensacheuse	Dispositif automatisé de mise en sacs. En cimenterie, sa capacité peut atteindre 5 000 sacs/heure. L'ensemble en rotation est muni de becs (8 à 16) et est alimenté en sacs vides par des bras ou par projection depuis une ou deux stations périphériques. Le silo central alimente les becs montés sur bascules de pesée. L'extraction automatique s'effectue au cours de la rotation ; les sacs sont repris par des bandes qui alimentent le dispositif de palettisation.
Farine	Nom donné à la matière première du four de cimenterie après broyage (la grosseur des grains correspond à celle de la farine du boulanger).
Fluorescence X (analyse par)	Cette technique est utilisée pour déterminer la composition chimique des ciments ou des crus. Elle permet un contrôle rapide et très précis des différentes étapes de la fabrication du ciment. Lors de l'analyse se déroulant en quelques minutes seulement, les échantillons sous forme de poudre compactée (ou diluée dans une perle de verre) sont soumis à un faisceau de rayons X. Un faisceau de rayons X émis d'un tube puissant permet d'exciter les éléments constituant l'échantillon. Par fluorescence X, les atomes excités réémettent à des longueurs d'ondes caractéristiques ; la mesure de leur intensité permet d'en obtenir la concentration.
Formulation	Opération consistant à définir le dosage – en poids plutôt qu'en volume – des divers constituants d'un béton, afin de satisfaire aux exigences de résistance et d'aspect souhaitées.
Fumées de silice	Les fumées de silice sont un coproduit de l'industrie du silicium et de ses alliages. Elles sont obtenues par condensation de gaz SiO ou par oxydation de Si métal à la surface des fours d'électrometallurgie dont les fumées sont captées et filtrées. Ces microsilles sont généralement densifiées afin de faciliter les opérations de stockage et de manutention. La fumée de silice se présente sous la forme de billes élémentaires sphériques de silice amorphe (SiO ₂) dont le diamètre varie entre 0,1 et 0,5 µm. Leur teneur en silice varie de 70 à 98 % selon l'unité de production et l'alliage élaboré. Dans les bétons, les fumées de silice interviennent selon deux mécanismes : <ul style="list-style-type: none"> ■ par un effet granulaire lié à la forme et à l'extrême finesse de la poudre ; ■ par réaction pouzzolanique due à la haute teneur en silice amorphe.
Granulat	Constituant du béton. Ensemble de grains minéraux que l'on désigne, suivant leur dimension qui est comprise entre 0 et 125 mm (la dimension est la longueur du côté de la maille carrée du tamis à travers laquelle le grain peut passer) : fillers, sablons, sables ou gravillons. On distingue les granulats naturels issus de roches meubles ou massives lorsqu'ils ne subissent aucun traitement autre que mécanique et les granulats artificiels lorsqu'ils proviennent de la transformation thermique ou mécanique de roches ou minerais. Les granulats naturels peuvent être roulés, de forme arrondie d'origine alluvionnaire ou concassés, de forme angulaire, issus de roches de carrière. La nature des liaisons entre les granulats et la pâte de ciment influence fortement la résistance du béton.
Granulat concassé	Granulat issu du concassage de roches.
Granulat roulé	Granulat d'origine alluvionnaire constitué de grains de forme arrondie.
Granulométrie	(a) Mesure de la granularité d'un granulat, c'est-à-dire de l'échelonnement des dimensions des grains qu'il contient, par passage de celui-ci à travers une série de tamis à mailles carrées dont les dimensions sont normalisées. (b) Granulométrie ou analyse granulométrique : c'est la mesure de la proportion des diverses tailles granulaires des grains d'une poudre, d'un sable ou d'agrégats.
Gravillon	Granulat de diamètre compris entre 1 et 63 mm.

Greenfield	Un projet de construction d'usine <i>greenfield</i> est un projet par lequel le Groupe entreprend la construction d'une cimenterie sur un site n'ayant pas préalablement d'activité cimentière. Le projet consiste généralement, après s'être assuré de l'existence et de l'accessibilité de réserve naturelle nécessaires à la fabrication du ciment en qualité et quantité suffisante, à concevoir et mettre en œuvre les différents composants du <i>process</i> industriel et commercial. Par opposition, un projet est dit <i>brownfield</i> si une activité cimentière préexiste sur le site.
Gypse	Sulfate de calcium naturel ou sous-produit issu des industries de fabrication d'acide phosphorique ou d'acide citrique. Il est ajouté au ciment comme régulateur de prise.
Homogénéisation	Opération pratiquée en cimenterie pour obtenir un mélange intime des composants de la farine avant cuisson. Elle peut être effectuée en discontinu par lots ou en continu. On peut utiliser des moyens de brassage mécaniques et/ou pneumatiques.
Hydratation (des ciments)	Phénomène chimique par lequel un ciment fixe l'eau de gâchage et enclenche les processus de prise puis de durcissement. Cette réaction s'accompagne d'un dégagement de chaleur plus ou moins important selon le type de ciment.
Laitier de hauts fourneaux	Sous-produit de la fabrication de la fonte, issu des hauts fourneaux des industries métallurgiques. Il possède des caractéristiques hydrauliques analogues à celles du clinker, et entre à ce titre dans la composition de certains ciments.
Liant	Matière ayant la propriété de passer – dans certaines conditions (en présence d'eau de gâchage pour les liants hydrauliques) – de l'état plastique à l'état solide ; elle est donc utilisée pour assembler entre eux des matériaux inertes. Constituant du béton qui, à la suite du processus de prise, assure la cohésion des granulats.
Maniabilité	État définissant l'aptitude d'un mortier ou d'un béton à être transporté, manipulé et mis en œuvre ; il est caractérisé par la consistance et la plasticité du matériau.
Marne	Mélange d'argile et de calcaire à l'état naturel dans diverses proportions. Si le taux de calcaire est inférieur à 10 %, la marne est dite argileuse. Pour des taux plus élevés, la marne est qualifiée de calcaire marneux. Elle est généralement caractérisée par son titre en carbonates (de chaux et magnésie dans une moindre proportion). C'est une des matières premières essentielles de la fabrication du ciment ; elle apporte la fraction argileuse riche en silicates d'alumine et fer.
Mortier	Mélange de ciment, de sable et d'eau, éventuellement complété par des adjuvants et des additions. Il se distingue du béton par son absence de gravillons. Préparés sur le chantier – à partir de mortier industriel sec prédosé ou en dosant et mélangeant tous les constituants – ou livrés sur place depuis une centrale, les mortiers sont utilisés pour la réalisation de joints, d'enduits, de chapes et pour divers travaux de scellement, reprise et bouchage.
Norme	Document qui précise un ensemble de spécifications, techniques ou autres, établi en collaboration avec les parties concernées (représentants des fabricants, des utilisateurs, des consommateurs, des pouvoirs publics, et des organismes spécialisés tels que le CSTB). Les normes ne sont rendues obligatoires que par des arrêtés ministériels. Elles peuvent être de divers types : normes d'essai, de performance, de sécurité, de terminologie. Une norme ISO est une norme élaborée et/ou adoptée par l'Organisation internationale de normalisation. Une norme EN est une norme adoptée par le Comité européen de normalisation. Une norme référencée NF EN ISO + n° reproduit intégralement la norme européenne, qui reproduit elle-même la norme internationale de même numéro.
Pompage	Procédé d'acheminement du béton, poussé depuis une trémie d'alimentation vers le lieu de coulage, à travers des tubes. Il permet de parcourir des distances horizontales pouvant atteindre 400 m (voire 1,5 km) et des distances verticales de 100 m (voire 300 m).
Pouzzolane	Produit d'origine volcanique composé de silice, alumine et oxyde de fer qui sous forme de poudre fine est susceptible de se combiner à la chaux pour former des composés stables ayant des propriétés hydrauliques (durcissement sous l'eau). Par extension, désigne les matériaux naturels ou artificiels ayant la même propriété. Les pouzzolanes sont des constituants de certains types de ciments.
Précalcinateur	Chambre de combustion disposée en pied de la tour de préchauffage, alimentée en combustibles de tous types et en air de combustion chaud (750 à 900 °C) provenant du refroidissement du clinker. Le précalcinateur peut apporter jusqu'à 55 % de la chaleur nécessaire à la bonne marche du four. Voir : « Préchauffeur ».
Précalcination	Système permettant d'entamer la combustion avant l'entrée dans le four, et de réduire ainsi la quantité d'énergie nécessaire dans le four.
Préchauffeur	Tour constituée d'une succession d'étages de cyclones. À chaque étage, la farine moins chaude arrivant de l'étage supérieur est réchauffée au contact des gaz plus chauds sortant de l'étage inférieur. Le mélange gaz-farine est ensuite décanté dans le cyclone. La farine réchauffée descend alors vers l'étage inférieur pour se réchauffer un peu plus. Les gaz refroidis montent à l'étage supérieur pour continuer à réchauffer la farine. Au pied du préchauffeur, la farine rentre dans le four rotatif. Les préchauffeurs peuvent comporter également un précalcinateur.
Préfabrication	Réalisation de composants de construction hors de leur emplacement définitif, en usine ou sur un site à proximité de l'ouvrage. On peut préfabriquer en béton de nombreux composants de structure poteaux, poutres, panneaux porteurs, ou d'enveloppe, panneaux de façade, bardages, ainsi que des éléments standardisés blocs, poutrelles, prédalles, dalles alvéolées, tuiles et enfin des pièces de voirie, d'assainissement ou de mobilier urbain.

Préhomogénéisation	Opération pratiquée en cimenterie pour obtenir un prémélange des matières premières concassées avant broyage. Elle peut être effectuée en discontinu par lot (constitution d'un tas pendant quelques jours alors qu'un second est en reprise) ou en continu dans des halls circulaires (rotation simultanée et décalée du déchargement sur le tas et de la reprise).
Prise	Début du développement de la résistance du béton, du mortier ou de la pâte de ciment. Elle est caractérisée par l'essai de prise (NF P 15-431, NF EN 196-3).
Refroidisseur	Appareil situé en sortie d'un four de cimenterie destiné à refroidir le clinker de 1 400°C à la température ambiante. Les refroidisseurs à grilles et plaques perforées sont les plus répandus ; les refroidisseurs anciens sont constitués d'une série de rangs de plaques mobiles qui poussent le clinker vers l'extrémité de sortie (disposition en un lit de matière de 60 à 90 cm d'épaisseur). Un soufflage d'air, de bas en haut, au travers des plaques assure le refroidissement : en sortie du lit de clinker, une partie de l'air le plus chaud (l'air secondaire) remonte dans le four pour alimenter la combustion, l'air en excès ressort à l'arrière de l'appareil. Dans les refroidisseurs modernes, toutes les plaques sont fixes. Elles sont protégées du clinker chaud par un lit de clinker froid. Le déplacement du clinker vers la sortie est assuré par divers dispositifs du genre « râteau » ou « fond mouvant ».
Régulateur de prise	Composant du ciment destiné à freiner les réactions d'hydratation. Il s'agit le plus souvent de gypse et de sulfate de calcium.
Résistance d'un béton	Ensemble des caractéristiques de comportement sous les sollicitations de compression, traction et flexion. En France, elle est conventionnellement vérifiée pour les ouvrages en béton 28 jours après leur mise en place. Aux États-Unis, ce délai est de 56 jours.
Sable	Granulat de diamètre inférieur à 6,3 mm.
Silo	Réservoir de grande capacité, généralement cylindrique ; destiné à des matériaux secs (sables, ciments, etc.), en acier ou en béton, chargé par le haut et déchargé par le bas, il est équipé de divers types de dispositifs d'extraction. Voir : « Trémie ».
Temps de prise (mesure)	Le temps de prise des ciments est déterminé par l'observation de la pénétration d'une aiguille dans une pâte de ciment de consistance normalisée (pâte « normale ») et ceci jusqu'à une profondeur spécifiée (NF EN 196-3). Le dispositif, dit « appareil de Vicat », permet de relever le temps qui sépare le début de la mise en contact de l'eau et du ciment et le début de la prise (enfoncement de l'aiguille Vicat jusqu'à 4 mm du fond) ainsi que la fin de prise (enfoncement quasi nul).
Thermie (th)	Unité de quantité de chaleur. 1 th = 1 000 kcal = 1 000 000 cal. Cette unité est remplacée par l'unité d'énergie le joule (J) : 1 th = 4,1855 MJ (4 185 500 J). La consommation spécifique des fours de cimenterie s'évalue : soit en thermies par tonne de clinker (anciennes unités) ; soit en gigajoules par tonne de clinker (nouvelles unités). Exemple : un four consomme 850 thermies par tonne de clinker ; soit l'équivalent de 3 558 mégajoules par tonne produite.
Toupie	Voir « Camion malaxeur ».
Trémie	Dispositif tronconique de stockage en hauteur des matériaux en vrac (sable, granulats, ciment), en acier ou en béton. En partie inférieure, une trémie se termine par un dispositif de soutirage des matériaux par gravité.
Type de ciment	Élément d'une classification normalisée selon la nature des constituants d'un ciment. On distingue cinq types. Voir « CEM I », « CEM II », « CEM III », « CEM IV », « CEM V ». À cette désignation est associée sa classe de résistance courante : 52,5 ; 42,5 ; 32,5, ainsi que sa classe de résistance à court terme : R ; N ; L.
Valorisation énergétique	Introduction dans le processus de production, de sous-produits, déchets ou combustibles <i>a priori</i> inutiles afin d'en utiliser le contenu calorifique pour la production de chaleur. Ces produits viennent en substitution totale ou partielle des combustibles primaires tels que charbon, fuel ou gaz. Leur utilisation permet d'économiser les ressources primaires en énergie, d'éviter leur destruction polluante et leur décharge dans le milieu naturel. Par exemple en cimenterie, les pneus ou des solvants résiduels constituent des combustibles pour le four.
Valorisation matières	Introduction dans le processus de production, de sous-produits ou déchets afin d'en utiliser les caractéristiques chimiques. Ces produits viennent en substitution totale ou partielle de produits extraits en carrières. Leur utilisation permet d'économiser les ressources minérales naturelles, d'éviter leur destruction polluante et leur décharge dans le milieu naturel. Par exemple en cimenterie, les sables de fonderie rentrent dans la composition du cru pour un apport en silice en substitution de sable naturel et les gypses synthétiques (de désulfuration de fumées de centrales thermiques entre autres) remplacent tout ou partie du gypse ou de l'anhydrite naturels dans les ciments, pour en régulariser le temps de prise.



Société anonyme au capital de 179 600 000 euros

Siège social :

Tour Manhattan - 6 place de l'Iris - 92095 Paris-La Défense Cedex

Tél. : 01 58 86 86 86 - Fax : 01 58 86 87 87

RCS Nanterre 057 505 539 - SIREN 057 505 539